

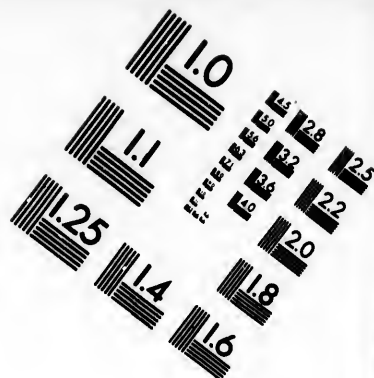
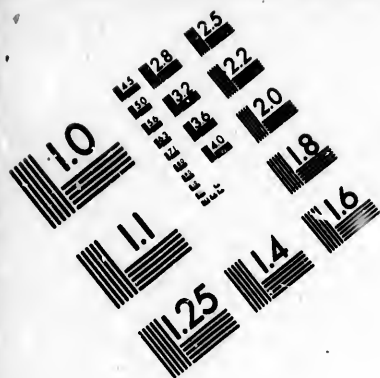
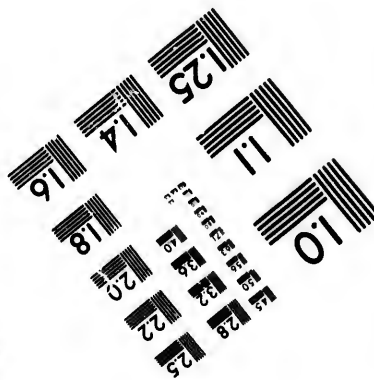
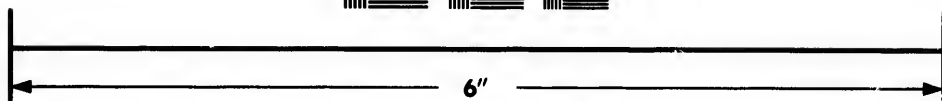
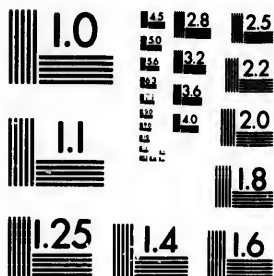


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Tr
to

**THE
power
of
film**

be
the
side
of
fin
side
on

- TI
st
TI
W

**M
di
en
be
rie
re
m**

10X	14X	18X	22X	26X	30X
		✓			
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

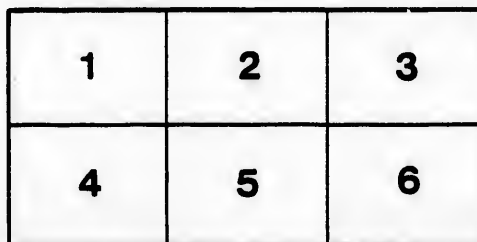
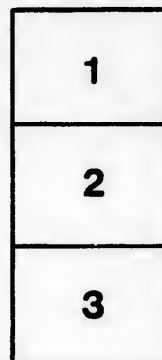
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

tails
du
odifier
une
image

vrata
to

pelure,
n à



32X

LE
CODE CATHOLIQUE
OU
COMMENTAIRE
DU
CATÉCHISME DE QUÉBEC

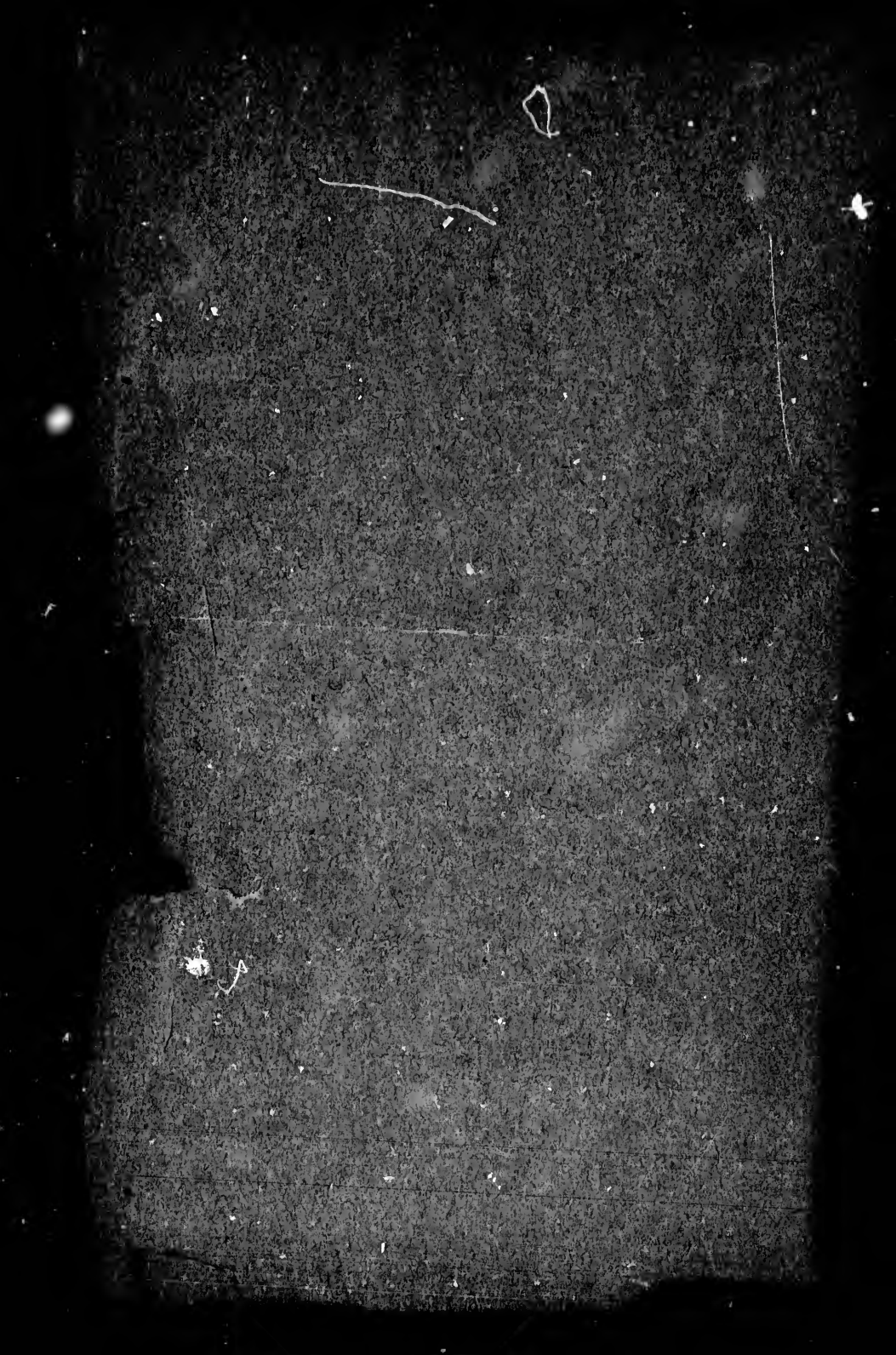
NOUVELLE ÉDITION COMPLÈTEMENT REFONDUE

PRIX FRANCO : 17.00 plâtres le cent,
ou 25 cents l'exemplaire.

S'adresser à :

A. L'ABBÉ D. GOSSELIN.

CAP-SANTÉ, Co. Portneuf.



105

LE
CODE CATHOLIQUE

OU

COMMENTAIRE

DU CATÉCHISME DE QUÉBEC

PAR

L'abbé D. GOSSELIN, T. B.

Nouvelle édition complètement refondue



Comment pourrions-nous comprendre,
personne ne s'en explique ?

ACTES DES APÔTRES, III.



QUÉBEC

H. CHASSÉ, ÉDITEUR

4, Rue Sault-au-Matelot, 4

1898



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

Permis d'imprimer :

Archevêché de Québec, 1er septembre 1898.

L. N., ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

Enregistré conformément à la loi, par l'abbé DAVID GOSSELIN, en
l'année 1895, au bureau du Ministre de l'agriculture, à Ottawa.

AVANT-PROPOS

IL y a quatre ans, lorsque nous avons publié la première édition de notre *Code Catholique*, ou Commentaire du Catéchisme de Québec, nous ne comptions pas que le public ferait un accueil aussi sympathique à notre travail. Bon nombre de curés, dont le zèle n'est jamais en défaut, se sont empressés de faire pénétrer dans les familles confiées à leur sollicitude, ce Commentaire destiné à populariser les enseignements de la doctrine chrétienne. Grâce à eux surtout, il est devenu le livre bien aimé du foyer domestique, où les parents avec leurs enfants renouvellent ou acquièrent la connaissance de la science la plus importante.

Nous les en remercions sincèrement, et nous bénissons la divine Providence qui a daigné seconder nos humbles efforts.

Cependant, malgré le succès qui a couronné notre *Code catholique*, nous n'en sommes pas moins resté convaincu qu'il était fort imparfait et susceptible d'être encore perfectionné. C'est pourquoi nous l'avons remis sur le métier, le polissant et le repolissant sans cesse, sans croire, toutefois, que nous avons enfin réussi à atteindre l'idéal.

La nouvelle édition que nous publions est donc loin d'être une simple reproduction de la première. Nous pouvons même dire qu'elle a subi une transformation complète. Le titre seul est resté le même. Il suffit

d'un rapide coup d'œil sur notre *Commentaire* pour le constater.

Nous nous sommes surtout efforcé de mettre à la portée, non seulement des catéchistes, mais des enfants eux-mêmes, l'explication littérale de chaque réponse du Catéchisme. En effet, sans la parfaite intelligence du texte, tous les commentaires sont à peu près inutiles, car ils ne peuvent laisser de trace durable dans l'esprit des enfants.

Nous espérons donc que cette explication littérale est suffisamment claire, précise et concise, pour que les enfants tant soit peu intelligents puissent se l'approprier seuls, sans le secours d'aucun maître.

Pour leur faciliter la tâche, voici, en deux mots, la méthode que nous avons suivie. Les Questions du texte sont au bas de chaque page, précédées du chiffre correspondant aux Réponses. Les mots de chaque Réponse, qui nécessitent une explication, sont imprimés en caractères gras, et suivis de leur commentaire. De plus, à la fin de chaque chapitre, nous avons inséré un Questionnaire du Commentaire, précédé d'un chiffre correspondant également à chaque Réponse du texte.

Bien que cette nouvelle édition soit beaucoup plus abrégée que la première,—ce qui nous a permis de la mettre à la portée de toutes les bourses,—elle est cependant aussi complète.

Puisse-t-elle contribuer à réaliser, plus encore que la précédente, l'unique but que nous proposons : la gloire de Dieu et le salut des âmes !

D. GOSSELIN, P^{TR}E.

LE CODE CATHOLIQUE

ou

COMMENTAIRE

du

CATÉCHISME DE QUÉBEC

CHAPITRE PREMIER

De la fin de l'homme.

1. Dieu est le créateur du ciel et de la terre, et de toutes les choses visibles et invisibles.

Dieu est le créateur, c.-à-d. a tout fait de rien.

Du ciel, c.-à-d. du firmament avec les astres, et du paradis avec les anges.

De la terre, c.-à-d. du globe que nous habitons, avec tout ce qu'il renferme : les hommes, les animaux, les arbres, les plantes, les minéraux, les eaux, l'air, etc.

Et de toutes les choses visibles, c.-à-d. que nous pouvons voir, comme le soleil, la lune, etc.

Et invisibles, c.-à-d. que nous ne pouvons pas voir, telles que les anges, les âmes, l'électricité, etc.

1. *Qui a créé le monde ?*

C'est une vérité de foi que le monde a été créé par Dieu.

2. L'homme est un être composé d'un corps et d'une âme, et créé par Dieu à son image et à sa ressemblance.

L'homme est un être. Un être est quelque chose qui existe et qui a la vie.

Composé, c.-à-d. formé de deux parties.

D'un corps. Le corps est la partie matérielle, visible, formé de chair, d'os et de membres.

Et d'une âme. L'âme est la partie spirituelle et invisible qui donne la vie au corps qu'elle habite.

Tous les êtres créés sont entièrement esprit ou entièrement matière. Seul l'homme est un composé des deux : esprit par son âme et matière par son corps.

Créé par Dieu à son image et à sa ressemblance. Cependant l'homme ressemble à Dieu seulement par son âme, car Dieu n'a pas de corps.

3. Notre âme ressemble à Dieu en ce qu'elle est un esprit qui ne mourra jamais, et qu'elle est douée d'une intelligence et d'une volonté libre.

Notre âme ressemble à Dieu. Cependant cette ressemblance est loin d'être parfaite, car les perfectionnements de Dieu sont sans bornes, tandis que celles de notre âme ne le sont pas.

En ce qu'elle est un esprit. Un esprit est un être vivant, intelligent, et qui existe réellement, bien que nous ne puissions pas le voir, car un esprit n'a pas de corps.

Mais toute chose invisible n'est pas un esprit. Ainsi le vent n'est pas un esprit, quoiqu'il soit invisible.

2. Qu'est-ce que l'homme ? 3. Comment notre âme ressemble-t-elle à Dieu ?

Qui ne mourra jamais, c.-à-d. qui ne cessera jamais d'exister.

Et qu'elle est douée d'une intelligence, c.-à-d. qu'elle possède la faculté de penser, de comprendre et de raisonner.

Bien que l'intelligence permette à l'homme d'acquérir une foule de connaissances, il est cependant beaucoup de choses qu'il n'aurait jamais connues si Dieu ne les lui avait révélées, et qu'il est incapable de comprendre parce qu'elles sont au-dessus de son intelligence.

L'homme seul est doué d'intelligence. Ce qu'on appelle quelquefois intelligence chez les animaux, n'est qu'un INSTINCT qui les pousse à se procurer ce qui leur est agréable ou utile, et que Dieu leur a donné pour se guider.

Et d'une volonté libre. Une volonté libre est la faculté que possède l'âme de faire ou de ne pas faire une chose, selon son bon plaisir.

Cette volonté libre dont l'âme est douée, fait que l'homme est responsable de ses actes.

Si l'homme n'était pas libre, ses actes ne mériteraient ni récompense ni châtiment.

4. Dieu m'a créé pour le connaître, l'aimer et le servir en ce monde, et pour être heureux avec lui dans le ciel pendant l'éternité.

Pour le connaître. Connaître Dieu, c'est savoir qu'il existe, savoir ce qu'il a fait pour nous dans le temps, ce qu'il fera pour nous dans l'éternité, et connaître ses perfections infinies.

Nous ne pourrions aimer Dieu si nous ne le connaissions pas, de même que nous ne pouvons aimer quelqu'un sans le connaître.

1. Pourquoi Dieu nous a-t-il créé ?

L'aimer. Aimer Dieu, c'est être heureux de penser à lui, de le prier ; c'est craindre de lui déplaire, c'est le traiter comme on traite un père et une mère chéris.

Le servir en ce monde. Servir Dieu, c'est observer ses commandements et ceux de son Eglise, faire tout ce qu'il nous commande par lui-même ou par les autres.

Et pour être heureux avec lui dans le ciel, c.-à-d. participer au bonheur de Dieu.

Pendant l'éternité. L'éternité est une durée qui ne finira jamais.

5. Oui, nous devons prendre plus soin de notre âme que de notre corps, parce qu'elle est d'une nature bien supérieure à notre corps, et qu'en la perdant nous perdons Dieu et le bonheur éternel.

Parce qu'elle est d'une nature bien supérieure à notre corps. Preuve : notre âme est spirituelle, intelligente et immortelle, tandis que notre corps est matériel, périssable, et par lui-même sans vie.

Et qu'en la perdant, nous perdons Dieu et le bonheur éternel, c.-à-d. que nous ne verrons jamais Dieu et que nous serons éternellement malheureux si nous perdons notre âme.

Toute personne de bon sens prend toujours plus soin de ce qui a le plus de valeur. C'est pourquoi on n'aurait pas une haute idée de l'intelligence d'un enfant qui, ne s'occupant que de la queue de son cerf-volant, laisserait ce dernier se mettre en pièces.

Une fois le cerf-volant en pièces—la seule chose qui eût quelque valeur—que servira à cet enfant d'avoir préservé de tout accident le chiffon qui en faisait la queue ?

5. Devons-nous prendre plus soin de notre âme que de notre corps ?

La conduite de ceux qui s'occupent plus de leur corps que de leur âme, est infiniment plus insensée que celle de l'enfant qui ne s'occupe que de la queue de son cerf-volant.

6. Pour nous sauver, nous devons adorer Dieu par la foi, l'espérance et la charité, c.-à-d. nous devons croire en lui, espérer en lui et l'aimer de tout notre cœur.

Pour nous sauver, c.-à-d. pour aller au ciel.

Nous devons adorer Dieu. Adorer Dieu c'est l'honorer comme l'Etre suprême et le Créateur de toutes choses.

Par la foi, l'espérance et la charité. Ces trois vertus sont les dispositions intérieures avec lesquelles nous devons adorer Dieu.

C.-à-d., nous devons croire en lui. Croire en Dieu, c'est tenir pour certain qu'il existe, et admettre toutes les vérités qu'il nous a révélées.

Espérer en lui. Espérer en Dieu, c'est avoir la ferme confiance qu'il nous donnera le bonheur du ciel et les moyens nécessaires pour l'obtenir.

Et l'aimer de tout notre cœur, c.-à-d. plus que tout ce qui existe dans le monde, être bien déterminé à tout faire et à tout souffrir pour ne pas l'offenser.

7. Nous connaissons les choses que nous devons croire et pratiquer, en recevant les enseignements de l'Eglise catholique par laquelle Dieu nous parle.

Les choses que nous devons croire et pratiquer, c.-à-d. les vérités que nous devons croire et les lois auxquelles nous devons obéir.

6. *Que devons-nous faire pour nous sauver ? 7. Comment connaissons-nous les choses que nous devons croire et pratiquer ?*

En recevant les enseignements, c.-à-d. en écoutant ce qu'on nous enseigne.

De l'Eglise catholique. L'Eglise catholique désigne ici l'Eglise enseignante, c.-à-d. le Pape, les évêques et les prêtres.

Par laquelle Dieu nous parle. Depuis la fondation de l'Eglise, c'est par l'Eglise enseignante que Dieu parle aux hommes.

Avant Jésus-Christ les hommes connaissaient la volonté de Dieu par la loi de Moïse ; avant Moïse, par la loi naturelle gravée dans leur cœur et par le souvenir des révélations faites à Adam par Dieu ; et avant sa chute, Adam connaissait la volonté de Dieu par la parole de Dieu lui-même.

8. C'est dans le Symbole des Apôtres que nous trouverons les principales vérités que l'Eglise nous enseigne.

C'est dans le Symbole. Ce mot signifie collection et signe.

Des Apôtres. Le Symbole est ainsi appelé parce qu'il a été rédigé par les Apôtres.

Les Apôtres sont les douze hommes que Jésus-Christ envoya prêcher son Evangile par toute la terre.

Ils composèrent le symbole sous l'inspiration du Saint-Esprit.

Leur but en le composant, fut d'assurer l'unité de doctrine entre les fidèles, et de prévenir les schismes et les divisions.

Le Symbole des Apôtres est l'abrégé des principales vérités que nous devons connaître et croire.

Les principales vérités, c.-à-d. les plus importantes ; car le Symbole des Apôtres ne comprend pas toutes les vérités que l'Eglise nous enseigne. Ainsi,

8. Où trouverons-nous les principales vérités que l'Eglise nous enseigne ?

il ne parle point de l'Immaculée Conception, de l'infailibilité du Pape, etc.

Première partie du Symbole

9. Je crois en Dieu, le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre.

Seconde partie

Et en Jésus-Christ, son Fils unique. Notre Seigneur qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli ; est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts ; est monté au ciel, est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ; d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Troisième partie

Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Je crois. Ce mot signifie, je suis absolument certain, et s'applique aux douze articles du Symbole.

Le Symbole comprend trois parties :

La première regarde Dieu le Père et la création du monde.

La seconde regarde Dieu le Fils et la rédemption du genre humain.

La troisième regarde Dieu le Saint-Esprit et la sanctification des âmes.

On partage aussi le Symbole en douze articles.

Tout chrétien doit savoir le Symbole et en comprendre le sens.

9. Récitez le Symbole des apôtres ?



Questionnaire du Commentaire

1. Sens de : Créateur-ciel-terre-choses visibles-invisibles ? 2. Sens de : un être-composé-corps-âme ? Par quoi l'homme ressemble à Dieu ? 3. Pourquoi ressemblance de l'âme à Dieu n'est pas parfaite ? Sens de : un esprit-qui ne mourra jamais-intelligence-volonté libre ? Conséquence de notre liberté ? 4. Sens de : connaître Dieu-l'aimer-le servir-être heureux avec lui-éternité ? 5. Preuve de la supériorité de l'âme sur le corps ? 6. Sens de : pour nous sauver-adorer Dieu-ce que sont la foi, l'espérance et la charité-croire en Dieu-espérer en lui-l'aimer de tout notre cœur ? 7. Sens de : choses que nous devons croire et pratiquer-recevoir enseignements-Eglise catholique ? Comment Dieu nous parle maintenant ? Comment il a parlé aux hommes autrefois ? 8. Sens de : symbole-symbole des Apôtres-apôtres ? Comme ils le composèrent-dans quel but ? Ce qu'est le symbole des Apôtres ? Sens de : les principales vérités ? 9. Sens et application de : Je crois ? Combien de parties dans le symbole ? Première-seconde-troisième ? Combien d'articles dans le symbole.

CHAPITRE DEUXIÈME

De Dieu et de ses perfections

10. Dieu est un esprit infiniment parfait.

Dieu est un esprit. Il y a deux sortes d'esprits : ceux qu'on appelle simplement esprits, et ceux qu'on appelle purs esprits.

Les premiers sont des êtres destinés à être unis à des corps. Telles sont nos âmes.

Les purs esprits sont des êtres qui ne sont pas destinés à être unis à des corps, comme Dieu et les anges. Dieu est donc un pur esprit.

10. Qu'est-ce que Dieu ?

Infiniment parfait, c.-à-d. possédant toutes les perfections possibles, à un degré qui n'a pas de limites.

Une perfection est une qualité qui rend plus parfait celui qui la possède.

Il ne faut pas s'imaginer que les perfections de Dieu sont distinctes les unes des autres, car il n'y a en Dieu qu'une seule perfection, équivalente à un nombre infini de perfections.

11. Dieu n'a pas eu de commencement ; il a toujours été et il sera toujours.

Dieu n'a pas eu de commencement, et il sera toujours. Preuve : Dieu a dit lui-même : "Moi, le Seigneur, je suis le premier et le dernier. Avant moi, il n'a pas été formé de Dieu, et il n'y en aura point après moi."

Comme il n'y avait personne avant Dieu pour lui donner l'existence, il n'y a personne qui puisse mettre fin à son existence, puisque Dieu est l'Etre Suprême et infini—ce qu'il ne serait point si quelqu'un lui avait donné l'existence et pouvait la lui ravir.

12. Dieu est partout.

Dieu est partout, c.-à-d. présent tout entier partout à la fois, à la manière de notre âme, qui est présente tout entière dans le corps et tout entière dans chaque partie du corps.

La comparaison suivante, bien qu'elle ne soit pas exacte, peut cependant donner une idée de cette présence de Dieu.

Lors que l'on décharge dans une ville un canon de gros calibre, chaque habitant de la ville et des alentours n'entend pas seulement une partie du coup, mais il entend le coup tout entier, absolument comme s'il était seul. Il n'y a pourtant pas autant de détonations qu'il y a de personnes à même d'entendre, et

11. Dieu a-t-il eu un commencement ? 12. Où est Dieu ?

cependant chaque personne entend le coup tout entier. Ce phénomène physique, sans faire comprendre parfaitement comment Dieu est présent tout entier en tout lieu, en donne au moins une idée.

13. Nous ne voyons pas Dieu, parce que c'est un pur esprit qui ne peut être vu avec les yeux du corps.

Nous ne voyons pas Dieu. Il n'y a rien d'étonnant en cela, puisque nous ne voyons pas l'air et les gaz dont nous sommes environnés et remplis.

Parce que c'est un pur esprit qui ne peut être vu avec les yeux du corps. Nos yeux sont de petits miroirs que Dieu a façonnés pour voir, non pas les esprits, mais les objets corporels seulement.

Ces objets même, nous ne pouvons les voir que si la lumière les éclaire et vient ensuite frapper nos yeux.

14. Oui, Dieu nous voit et veille sur nous.

Dieu nous voit. Preuve : " Les yeux du Seigneur, lisons-nous dans la Sainte Ecriture, contemplent toute la terre."

Et veille sur nous, c.-à-d. ne nous abandonne pas à nous-mêmes, pourvoit aux besoins de notre âme et de notre corps, nous dirige en tout, et nous conserve à chaque seconde la vie qu'il nous a donnée.

Sans cela, nous retomberions immédiatement dans le néant.

Puisque Dieu nous voit et veille sur nous, puisque nous dépendons entièrement de lui, c'est évidemment la plus insigne des folies de nous révolter contre lui en péchant.

15. Oui, Dieu connaît tout : nos actions, nos paroles et même nos pensées les plus secrètes.

13. Si Dieu est partout pourquoi ne le voyons-nous pas ? 14. Dieu nous voit-il ? 15. Dieu connaît-il tout ?

Dieu connaît tout, c.-à-d. il embrasse d'un seul coup d'œil le passé, le présent et l'avenir. Preuve : "Dieu connaît toutes choses," dit St-Jean.

Nos actions, c.-à-d. ce que nous faisons.

Nos paroles, c.-à-d. ce que nous disons.

Nos pensées, c.-à-d. ce que nous pensons.

Les plus secrètes, c.-à-d. les plus cachées. Il voit même ce que nous pensons; plus clairement que les hommes ne pourraient le voir si notre tête était transparente comme un globe de cristal.

16. Oui, Dieu est tout-puissant, et rien ne lui est impossible.

Dieu est tout puissant, c.-à-d. peut faire tout ce qu'il veut et de la manière qu'il veut.

Ainsi, il peut arrêter le soleil dans sa course, faire remonter un fleuve vers sa source, ressusciter instantanément un mort, créer de rien des mondes nouveaux.

Et rien ne lui est impossible, excepté toutefois ce qui est absurde ou contraire à ses perfections. Ainsi il ne peut faire qu'un cercle soit carré, que le mal soit digne de récompense; il ne peut pécher, ni tromper, ni être trompé. Ces choses lui sont absolument impossibles.

17. Oui, Dieu est infiniment juste, infiniment saint, infiniment miséricordieux, parce qu'il est infiniment parfait.

Dieu est juste, c.-à-d. donne à chacun ce qu'il mérite, sinon en cette vie, du moins en l'autre.

Saint, c.-à-d. déteste tout ce qui est mal et agit toujours conformément à ses perfections.

16. Est-ce que Dieu peut faire toutes choses ? 17. Dieu est-il juste, saint et miséricordieux ?

Miséricordieux, c.-à-d. bon et aimant à pardonner.

Parce qu'il est infiniment parfait, S'il n'était pas tout ce que nous venons de dire, Dieu ne serait pas infiniment parfait, et par conséquent il ne serait pas Dieu.

Questionnaire du commentaire

10. *Sortes d'esprits ? Ce que sont ceux qu'on appelle simplement esprits—purs esprits ? Sens de : infiniment parfait—perfection ? Perfections de Dieu sont-elles distinctes ?*
 11. *Preuve que Dieu n'a pas eu de commencement n'aura pas de fin ?* 12. *Sens de : Dieu est partout ?* 13. *Pourquoi il n'est pas étonnant de ne pas voir Dieu ? Ce que sont nos yeux et leur destination ?* 14. *Preuve que Dieu nous voit ? Sens de : veille sur nous ? Conséquence ?* 15. *Sens de : Dieu connaît tout ? Preuve ? Sens de : Actions—paroles—pensées—les plus secrètes ?* 16. *Sens de : tout-puissant ? Ce que Dieu peut faire—ce qu'il ne peut faire ?* 17. *Sens de : infiniment juste—saint—miséricordieux ? Pourquoi Dieu est tout cela ?*

CHAPITRE TROISIÈME

De l'unité et de la Trinité de Dieu

L'unité de Dieu signifie qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

La Trinité de Dieu signifie qu'il y a trois personnes en Dieu.

18. Oui, il n'y a qu'un Dieu.

Il n'y a qu'un Dieu. Preuve : je suis seul Dieu, et il n'y en a pas d'autre que moi, dit la S. Ecriture.

19. Il ne peut y avoir qu'un Dieu, parce que Dieu étant l'Etre suprême et infini ne peut pas avoir d'égal.

18. *Est-ce qu'il n'y a qu'un Dieu ?* 19. *Pourquoi ne peut-il y avoir qu'un Dieu ?*

Parce que Dieu étant l'Etre suprême et infini, c.-à-d. infiniment au-dessus de tous les êtres qu'il a créés.

Ne peut pas avoir d'égal, c.-à-d. un autre être possédant les mêmes perfections.

Si Dieu avait un égal, il ne serait plus l'Etre suprême et infini.

20. Il y a en Dieu trois personnes divines, réellement distinctes entre elles et égales en toutes choses : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Il y a en Dieu trois personnes. Une personne est un être raisonnable, formant un tout complet, pouvant s'attribuer ses actes et dire : Je... Moi...

Divines, c.-à-d. qu'elles sont Dieu toutes trois.

Réellement distinctes entre elles, c.-à-d. différentes les unes des autres, non pas par leur nature, mais par leurs propriétés particulières et par leurs relations personnelles.

Egales en toutes choses, c.-à-d. possédant les mêmes perfections.

Le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Ce sont là les noms propres des trois personnes, tels qu'ils nous ont été révélés par Dieu.

21. Oui, le Père est Dieu. Il est la première personne de la Sainte Trinité.

Le Père est Dieu. Preuve : la S. Ecriture lui attribue toutes les perfections propres à la Divinité.

Il est la première personne de la Sainte Trinité, c.-à-d. qu'il n'a été engendré ou produit par personne.

20. Combien y a-t-il de personnes en Dieu ? 21. Le Père est-il Dieu ?

Première, seconde et troisième personne n'indiquent pas ici une priorité de temps, ni une supériorité de nature, mais seulement un *ordre d'origine*.

22. Oui, le Fils est Dieu, il est la seconde personne de la Sainte Trinité.

Le Fils est Dieu. Preuve : la S. Ecriture lui attribue comme au Père toutes les perfections propres à la Divinité.

Il est la seconde personne, c.-à-d. qu'il a été engendré par le Père.

23. Oui, le Saint-Esprit est Dieu, il est la troisième personne de la Sainte Trinité.

Le Saint-Esprit est Dieu. Preuve : la S. Ecriture lui attribue comme au Père et au Fils toutes les perfections propres à la Divinité.

Il est la troisième personne, c.-à-d. qu'il procède du Père et du Fils.

24. Par la Sainte Trinité, j'entends un seul Dieu en trois personnes.

Dans le baptême de Notre-Seigneur, le Père qui parle, le Fils qui est dans le Jourdain, le Saint-Esprit qui apparaît, sont la preuve manifeste qu'il y a en Dieu trois personnes distinctes.

L'exemple suivant démontre qu'il n'y a en cela aucune contradiction. Notre âme est une par sa nature et trois par ses facultés : l'intelligence, le cœur et la volonté. Chacune de ces facultés est l'âme tout entière, et chacune est distincte par ses opérations.

De même chacune des personnes qu'il y a en Dieu est Dieu tout entier, et chacune est distincte par ses opérations.

22. *Le Fils est-il Dieu ?* 23. *Le Saint-Esprit est-il Dieu ?* 24. *Qu'entendez-vous par la Sainte Trinité ?*

25. Oui, les trois personnes divines sont égales en toutes choses.

Egales en toutes choses. Voir Réponse 20.

26. Oui, les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature.

Parce qu'elles n'ont qu'une seule et même nature, c.-à-d. une seule et même substance, un même être.

27. Non, nous ne pouvons comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce que c'est un mystère.

Nous savons que les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce que cela nous a été révélé ; mais nous sommes incapables de comprendre comment cela se fait.

La comparaison suivante peut cependant en donner une idée.

Comme dans la source, le ruisseau et le fleuve il n'y a qu'une seule et même eau, ainsi dans les trois personnes divines il n'y a qu'une seule et même nature. Le Père est la source du Fils et du Saint-Esprit. Le Fils est le ruisseau qui vient de la source. Le Saint-Esprit est le fleuve qui vient de la source et du ruisseau.

28. Un mystère est une vérité que nous ne pouvons pas comprendre, mais que nous devons croire parce que c'est Dieu qui l'a révélée.

Un mystère. Ce mot signifie une chose cachée, mais non pas contraire à la raison.

25. Les trois personnes divines sont-elles égales en toutes choses ? 26. Les trois personnes divines ne font-elles qu'un seul et même Dieu ? 27. Pouvons-nous comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu ? 28. Qu'est-ce qu'un mystère ?

Est une vérité, c.-à-d. une chose vraie.

Que nous ne pouvons pas comprendre, parce qu'elle est au-dessus de la portée de l'intelligence humaine.

Que de choses dans le monde, à part les mystères de la religion, sont de vrais mystères. Nous savons, par exemple, que l'électricité existe, nous nous en servons pour les téléphones, les télégraphes, etc. Cependant personne ne sait au juste ce qu'est l'électricité.

Mais que nous devons croire, c.-à-d. tenir pour certaine.

Parce que c'est Dieu qui nous l'a révélée. Dieu, en effet, ne peut ni se tromper, ni nous tromper.

Questionnaire du Commentaire

Sens de : Unité-Trinité de Dieu ? 18. Preuve qu'il n'y a qu'un Dieu ? 19. Sens de : Etre suprême-Être égal ? Conséquence si Dieu avait un égal ? 20. Sens de : une personne-divines-réellement distinctes-égales ? Noms des trois personnes divines ? 21. Preuve que le Père est Dieu ? Sens de première personne ? Ce que première-seconde et troisième personne n'indiquent pas et indiquent ? 22. Preuve que le Fils est Dieu ? En quel sens il est la seconde personne ? 23. Preuve que le Saint-Esprit est Dieu ? En quel sens il est la troisième personne ? 24. Preuve qu'il y a trois personnes en Dieu ? Exemple qu'il n'y a en cela aucune contradiction ? 26. Sens de : une seule et même nature ? 27. Comparaison qui fait comprendre quelque peu comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu ? 28. Sens de : mystère-vérité ? Pourquoi nous ne pouvons comprendre un mystère ? Sens de : vérité que nous devons croire ? Pourquoi ?

CHAPITRE QUATRIÈME

De la Création

29. C'est Dieu qui a créé le ciel et la terre.

Preuve : " Au commencement Dieu créa le ciel et la terre," dit la S. Ecriture.

30. Dieu a créé de rien le ciel et la terre par sa seule parole, c.-à-d. par un seul acte de sa volonté toute-puissante.

Dieu a créé de rien le ciel et la terre, c.-à-d. sans employer aucune matière préexistante.

Par un seul acte de sa volonté, c.-à-d. qu'il lui a suffi de le vouloir, comme il lui suffirait encore de le vouloir pour créer des milliers de mondes nouveaux.

C'est absolument comme si un architecte disait : je veux élever une cathédrale à tel endroit, et qu'à l'instant même, sans matériaux, sans ouvriers, la cathédrale se trouvât construite.

Dieu seul peut créer, parce que seul il est tout-puissant. Ni les anges, ni les hommes ne peuvent même créer un grain de sable. Pour faire quelque chose, ils ont besoin d'une matière préexistante.

31. Les principaux êtres que Dieu a créés, sont les anges et les hommes.

Les principaux êtres, c.-à-d. les plus importants et les plus parfaits.

Sont les anges et les hommes. Preuve : ils sont les seuls êtres capables de connaître, d'aimer et de servir Dieu.

32. Dieu a créé toutes les choses que nous voyons, pour manifester sa puissance, sa sagesse et sa bonté.

29. Qui a créé le ciel et la terre ? 30. Comment Dieu a-t-il créé le ciel et la terre ? 31. Quels sont les principaux êtres que Dieu a créés ? 32. Pourquoi Dieu a-t-il créé toutes les choses que nous voyons ?

Pour manifester, c.-à-d. pour faire toucher de la main.

Sa puissance. Preuve : les merveilles de la création.

Sa sagesse. Preuve : l'harmonie qui règne dans l'univers, où tout est coordonné de manière à atteindre une fin suprême.

Sa bonté. Preuve : les bienfaits innombrables dont l'homme surtout est l'objet de sa part.

33. Dieu veut que l'usage que nous faisons de toutes les choses créées, tourne à sa gloire, qui est leur fin dernière.

Dieu veut que l'usage que nous faisons de toutes les choses créées. Le mot usage signifie ici la manière de se servir des choses créées et, de plus, que nous n'en sommes pas les propriétaires, mais seulement les usufruitiers.

Tourne à sa gloire, c.-à-d. serve à le faire connaître, aimer et servir.

Qui est leur fin dernière, c.-à-d. leur fin principale. Preuve : "Dieu a fait le monde pour sa gloire", dit le concile du Vatican.

34. Les anges sont de purs esprits, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, pour l'adorer et le servir.

Les anges. Le mot ange signifie messenger, envoyé, et désigne plutôt les fonctions que la nature des anges.

L'existence des anges est une vérité de foi. La S. Ecriture parle des anges en une foule d'endroits, et nous apprend qu'ils sont innombrables et distribués en neuf chœurs suivant la nature de leurs fonctions.

33. Quel usage Dieu veut-il que nous fassions de toutes les choses qu'il a créées ? 34. Qu'est-ce que les anges ?

Sont de purs esprits, c.-à-d. qu'ils n'ont pas et ne peuvent pas avoir de corps comme nous.

Si, parfois, la S. Ecriture parle de la face et des ailes des anges, c'est pour se mettre à notre portée, et nous faire comprendre leur respect pour Dieu, et leur promptitude à obéir à ses ordres.

Créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, c.-à-d. qu'ils sont des esprits immortels, doués d'intelligence et d'une volonté libre.

Mais, bien qu'ils ressemblent à Dieu plus que les hommes, cette ressemblance n'est cependant pas parfaite ; car ils n'ont pas toutes les perfections de Dieu, et celles qu'ils ont, ils ne les possèdent pas au même degré.

Pour l'adorer et le servir, c.-à-d. pour le reconnaître comme Créateur, et exécuter ses ordres.

35. Oui, les Anges ont souvent été envoyés par Dieu à l'homme, comme messagers, et ils nous sont aussi donnés comme gardiens et protecteurs.

Les anges ont souvent été envoyés par Dieu à l'homme. Preuve : Les anges qui furent envoyés par Dieu pour faire sortir Loth de Sodome, pour annoncer la naissance du Sauveur aux bergers de Bethléem, etc.

Comme messagers, c.-à-d. comme commissionnaires.

Et ils nous sont aussi donnés comme gardiens et protecteurs, c.-à-d. pour nous garder et nous protéger contre les dangers de l'âme et du corps.

36. Oui, Dieu a donné à chacun de nous un ange gardien, pour nous préserver du mal et nous aider à être de bons chrétiens.

35. Les Anges s'occupent-ils de nous ? 36. Dieu a-t-il donné à chacun de nous un ange gardien ?

Dieu a donné à chacun de nous un ange gardien. Preuve : " Dieu a commandé à ses anges d'avoir soin de vous, et de vous garder dans toutes vos voies," dit la S. Ecriture.

Pour nous préserver du mal, c.-à-d. des maux qui menacent notre âme et notre corps, mais surtout du péché mortel.

Et nous aider à être de bons chrétiens. Les bons chrétiens sont ceux qui, reconnaissant l'autorité de Dieu et des Pasteurs légitimes, observent fidèlement les commandements et sont animés de l'esprit de Jésus-Christ.

37. Nous devons respecter la présence de notre ange gardien, lui témoigner notre reconnaissance pour les soins charitables qu'il prend de nous, l'invoquer avec confiance dans les tentations, et éviter tout ce qui peut déplaire à Dieu et l'éloigner de nous.

Nous devons respecter la présence de notre ange gardien, c.-à-d. ne jamais se permettre de penser, dire ou faire quelque chose qui serait de nature à nous faire rougir si c'était connu.

Lui témoigner notre reconnaissance, c.-à-d. le remercier.

Pour les soins charitables qu'il prend de nous, c.-à-d. parce qu'il nous garde et nous protège.

L'invoquer avec confiance dans les tentations, c.-à-d. solliciter son secours lorsque nous sommes poussés au mal, avec l'espoir fondé qu'il se rendra à notre prière.

Et éviter tout ce qui peut déplaire à Dieu et l'éloigner de nous, c.-à-d. tout ce qui est péché même véniel.

37. Quels sont nos devoirs à l'égard de notre ange gardien ?

38. Les anges, tels qu'ils ont été créés par Dieu, étaient bons et heureux.

Bons, c.-à-d. portés à aimer et à servir Dieu, possédant la grâce divine et les moyens nécessaires pour mériter le ciel après leur épreuve.

Heureux, c.-à-d. placés dans une condition qui ne leur laissait rien à désirer.

39. Non, les anges ne sont pas tous restés bons et heureux, beaucoup d'entre eux péchèrent par orgueil et furent précipités dans l'enfer ; on les appelle les mauvais anges ou les démons.

Beaucoup d'entre eux péchèrent. Quelques théologiens pensent qu'ils étaient le tiers du nombre total des anges.

Par orgueil, c.-à-d. prétendirent devenir semblables à Dieu.

On les appelle les mauvais anges ou les démons, c.-à-d. des anges portés au mal par nature.

Questionnaire du Commentaire

29. Preuve que Dieu a créé le ciel et la terre ? 30. Sens de : a créé de rien—par un seul acte de sa volonté—exemple ? Pourquoi Dieu seul peut créer ? 31. Sens de : principaux êtres ? Preuve que les anges et les hommes sont les principaux êtres ? 32. Sens de : manifester ? Preuve de la puissance—sagesse et bonté de Dieu ? 33. Signification des mots : usage—tourne à sa gloire—fin dernière ? Preuve que Dieu a créé le monde pour sa gloire ? 34. Sens des mots : anges—purs esprits ? Preuve de l'existence des anges ? Pourquoi la S. Ecriture parle de la face et des ailes des anges ? Leur ressemblance à Dieu n'est pas parfaite ? Pourquoi ? 35.

38. Les anges, tels qu'ils ont été créés par Dieu, étaient-ils bons et heureux ? 39. Tous les anges sont-ils restés bons et heureux ?

Preuve que les anges sont souvent envoyés par Dieu à l'homme ? Sens de : messagers-gardiens-protecteurs ? 36. Preuve que nous avons un ange gardien ? Sens de : préserver du mal-bons chrétiens ? 37. Sens de : respecter-témoigner notre reconnaissance-soins charitables-invoquer notre ange gardien-éviter tout ce qui déplaît à Dieu ? 38. Sens de : bons-heureux ? 39. Combien environ péchèrent ? Sens de : par orgueil-mauvais anges ?

CHAPITRE CINQUIÈME

De nos premiers parents et de leur chute

40. Le premier homme et la première femme que Dieu créa furent Adam et Eve, nos premiers parents.

Le premier homme et la première femme. Premier signifie ici le plus ancien.

Que Dieu créa. Nous disons que Dieu créa Adam et Eve, bien qu'il ait formé leur corps d'une matière préexistante, parce qu'il a fait leur âme de rien.

Nous disons également que Dieu nous a créés parce qu'il a fait notre âme de rien.

Furent Adam et Eve. Adam signifie terre rouge, et Eve signifie Mère des vivants.

Nos premiers parents. Le mot parents désigne ordinairement dans une famille le père et la mère.

41. Oui, nous descendons tous d'Adam et d'Eve et, par conséquent, nous sommes tous frères.

Nous descendons tous d'Adam et d'Eve, c.-à-d. que tous les hommes, sans exception, sont enfants d'Adam et d'Eve, qui ont été la souche du genre humain.

*40. Quels furent le premier homme et la première femme que Dieu créa ?
41. Est-ce que nous descendons tous d'Adam et d'Eve ?*

Ainsi, toutes les races humaines,—blanche, jaune et noire—originent d'Adam et d'Eve, malgré la différence du teint, malgré certaines conformations particulières, qui proviennent du climat, de la qualité de la nourriture et d'une foule d'autres causes.

Et par conséquent nous sommes tous frères.

Le mot frère désigne ordinairement ceux qui sont nés d'un même père et d'une même mère. Tous les hommes sont donc frères, puisqu'ils ont le même père, Adam, et la même mère, Eve.

42. Oui, Adam et Eve étaient innocents et saints au moment de leur création.

Adam et Eve étaient innocents, c.-à-d. dotés de la grâce sanctifiante.

Saints, c.-à-d. doués des vertus capables de les faire arriver au bonheur éternel du ciel.

Au moment de leur création, c.-à-d. au sortir des mains du Créateur.

Outre ces dons surnaturels, ils en possédaient d'autres que l'on appelle préternaturels, qui perfectionnaient leur nature. Ainsi, ils possédaient l'exemption de l'ignorance, de la concupiscence, de la vieillesse, de la mort et de toutes les épreuves de la vie.

De plus, Dieu avait placé Adam et Eve dans un *Jardin délicieux*, le Paradis terrestre, et leur avait donné tout pouvoir sur les autres créatures. Ils devaient jouir de ce bonheur destiné également à leurs descendants, jusqu'au moment où sans subir la mort, ils eussent été transférés dans la gloire du ciel. Toutefois ils devaient comme les anges la mériter par leur fidélité.

43. Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Eve,

42. Adam et Eve étaient-ils innocents et saints au moment de leur création? 43. Quel commandement particulier Dieu donna-t-il à Adam et à Eve, pour éprouver leur obéissance?

Dieu leur défendit de manger d'un certain fruit qui croissait dans le Paradis.

Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Eve, c.-à-d. pour leur fournir l'occasion de montrer leur obéissance.

Dieu leur défendit. La défense que Dieu leur fit était sous peine de mort corporelle et spirituelle.

De manger d'un certain fruit. Ce fruit était celui de l'arbre de la science du bien et du mal, ainsi appelé, d'après les saints Pères, en raison du précepte dont il fut l'objet bien plus qu'en raison de ses propriétés particulières

44. A cause de leur désobéissance, Adam et Eve perdirent leur innocence et leur sainteté, furent chassés du paradis terrestre et condamnés à souffrir et à mourir.

A cause de leur désobéissance. Adam et Eve désobéirent donc à Dieu. Eve, tentée par le démon sous la forme du serpent, mangea du fruit défendu et en donna à son mari, qui en mangea aussi.

Perdirent leur innocence et leur sainteté, c.-à-d. la grâce sanctifiante et les vertus qu'ils possédaient.

Furent chassés du paradis terrestre, c.-à-d. mis dehors honteusement.

Et condamnés à souffrir et à mourir, c.-à-d. assujettis ensuite aux souffrances et à la mort.

En un mot, ils perdirent leurs dons surnaturels, préternaturels, et le paradis terrestre.

45. La conséquence du péché de nos premiers

44. Comment furent punis Adam et Eve à cause de leur désobéissance ?
45. Quelle a été pour nous la conséquence du péché de nos premiers parents ?

parents a été de nous rendre participants de leur péché et de leur punition.

Participants de leur péché, c.-à-d. que nous naissons privés de la grâce sanctifiante et des vertus capables de nous faire arriver au bonheur du ciel ; ou en d'autres termes, privés de l'innocence et de la sainteté.

Et de leur punition, c.-à-d. privés de l'exemption de l'ignorance, de la concupiscence, de la vieillesse, de la mort et de toutes les épreuves de la vie.

Cette conséquence n'a rien d'injuste, bien que nous ne soyons pour rien dans le péché de nos premiers parents. La comparaison suivante le fait parfaitement comprendre.

Supposons le cas d'un riche marchand qui, en mourant, lègue à son fils, père d'une nombreuse famille, une fortune considérable : des maisons, des terres et de l'argent. Non seulement cet héritage met la famille à l'abri de la misère, mais il assure son avenir. Les enfants ont tout ce qu'ils peuvent désirer, et ils entrevoient de longues années de prospérité. Mais un bon jour, la situation change, et il faut renoncer à tous ces rêves d'avenir. Le père se met à boire et à jouer, et aussitôt la fortune commence à fondre. Les maisons, les terres sont vendues les unes après les autres, l'argent en dépôt est dépensé jusqu'au dernier sou, et les enfants qui avaient jusque là nagé dans l'abondance, tombent dans la misère et la pauvreté. Est-ce qu'ils ne souffrent pas par la faute de leur père, bien qu'ils ne soient nullement responsables de sa mauvaise conduite et qu'ils n'y soient absolument pour rien. Les enfants de ce malheureux père peuvent-ils en pareil cas accuser leur grand-père d'injustice ? Evidemment non.

De même, nous devons hériter de tout ce que Dieu avait donné à nos premiers parents. Puisqu'ils ont

perdu les biens dont ils avaient été mis en possession, il est évident que leurs descendants ne peuvent hériter de ce qu'ils n'ont plus. Cette conséquence n'a rien d'injuste de la part de Dieu.

46. Oui, le péché de nos premiers parents a obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté, en nous donnant une inclination au mal.

A obscurci notre intelligence, c.-à-d. que nous sommes incapables de comprendre aussi bien.

Et affaibli notre volonté, c.-à-d. qu'il nous est plus difficile de faire le bien.

En nous donnant une inclination au mal. Depuis le péché de nos premiers parents, nous sommes plutôt portés à pécher, bien que nous puissions toujours résister si nous le voulons.

47. On l'appelle le péché originel parce que nous naissons tous avec cette tache sur notre âme.

On l'appelle le péché originel, c.-à-d. transmis avec la vie.

"Il consiste, dit S. Thomas, dans le défaut de rectitude de la volonté et des autres facultés de l'âme, joint à la privation de la grâce sanctifiante."

Parce que nous naissons tous. C'est une vérité de foi que tous les descendants d'Adam naissent coupables du péché originel.

Seule la Sainte Vierge, d'après la Tradition confirmée par la définition de Pie IX, le 8 décembre 1854, a été préservée dès le premier instant de sa Conception de la tache originelle.

Avec cette tache sur notre âme. Bien que notre âme soit une substance spirituelle, on dit cepen-

46. Le péché de nos premiers parents a-t-il obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté ? 47. Comment appelle-t-on le péché dont les hommes naissent coupables ?

dant qu'elle est tachée par le péché originel, à cause de la laideur qu'elle a aux yeux de Dieu.

48. L'obscurcissement de notre intelligence et l'affaiblissement de notre volonté restent, même après que le péché originel a été effacé par le baptême.

Le baptême efface le péché originel, mais il ne répare pas les mauvais effets du péché originel dans l'intelligence et la volonté, il ne nous remet pas dans l'état où était Adam avant d'avoir péché.

Questionnaire du Commentaire

40. Signification du mot premier ? Pourquoi disons-nous que Dieu créa Adam et Eve ? Sens de : Adam-Eve-Parents ? 41. Sens de : nous descendons tous ? A quoi sont dues les différences qui distinguent les races humaines ? Sens du mot frères ? Pourquoi tous les hommes sont frères ? 42. Sens de : innocents-saints-au moment de leur création ? Les autres dons que possédaient Adam et Eve ? Comment les appelle-t-on ? Où Dieu plaça Adam et Eve ? Leur condition dans le Paradis terrestre ? 43. Sens de : pour éprouver l'obéissance ? Sous quelle peine était la défense faite par Dieu ? Quel était ce fruit ? Pourquoi il était ainsi appelé ? 44. Récit de leur désobéissance ? Sens de : perdirent leur innocence et leur sainteté-furent chassés du paradis-condamnés à souffrir et à mourir ? 45. Sens de : participants de leur péché-de leur punition-compensation qui démontre que cette conséquence n'a rien d'injuste ? 46. Sens de : a obscurci notre intelligence-affaibli notre volonté-inclination au mal ? 47. Sens de : originel ? En quoi consiste le péché originel ? Il est de foi que nous naissons tous avec le péché originel ? Quelle créature en a été exempte ? Pourquoi dit-on que l'âme est tachée par le péché originel ? 48. Qu'est-ce que le baptême ne répare pas ?

48. Les conséquences du péché originel sur notre intelligence et notre volonté restent-elles en nous après que le péché originel a été effacé par le baptême.

Du péché et des différentes espèces de péchés.

Le péché est une désobéissance à la loi de Dieu, soit que Dieu commande par lui-même, soit qu'il commande par l'Eglise, par nos parents, nos supérieurs spirituels et temporels.

Le péché se divise en deux espèces principales : le péché originel commis, et transmis par nos premiers parents, et le péché actuel dont nous allons parler.

49. Le péché actuel est celui que l'on commet soi-même, de sa propre volonté, quand on est parvenu à l'âge de raison.

Actuel. Ce mot désigne ici tout péché commis durant la vie présente d'une personne.

Que l'on commet de sa propre volonté, c.-à-d. parce qu'on le veut bien.

Par conséquent, un acte mauvais commis pendant le sommeil n'est pas un péché.

Quand on est parvenu à l'âge de raison, c.-à-d. quand on est capable de distinguer le bien du mal. C'est pourquoi les petits enfants, les idiots, les fous ne peuvent pécher. L'âge de sept ans est ordinairement l'âge de raison.

50. On commet le péché actuel par pensées, par paroles, par actions, par omissions volontaires et opposées à la loi de Dieu.

Par pensées, en se complaisant dans des représentations mauvaises. Il y a de plus, *péché de désir*, quand on souhaite de faire les choses mauvaises représentées à l'esprit par la pensée.

49. Qu'est-ce que le péché actuel ? 50. En combien de manières commet-on un péché actuel ?

Par paroles. En tenant des discours qui offensent Dieu, le prochain, etc.

Par actions. En posant des actes extérieurs défendus.

Par omissions. En négligeant de remplir un devoir.

Volontaires, c.-à-d. parce qu'on le veut bien.

Et opposées à la loi de Dieu, c.-à-d. contraires à quelque-une des lois auxquelles Dieu nous commande d'obéir, soit qu'il les ait promulguées lui-même ou qu'elles l'aient été par l'Eglise.

Par conséquent, pour que les pensées, les paroles, les actions et les omissions soient péché, il faut deux conditions : 1^o qu'elles soient volontaires ; 2^o qu'on les sache ou qu'on les croie opposées à la loi de Dieu.

51. Il y a deux sortes de péchés actuels, le péché mortel et le péché véniel.

Il y a deux sortes de péchés actuels, c.-à-d. que tous les péchés actuels ne sont pas égaux. Exemple : un vol de cinquante piastres et un vol de quelques centins sont bien deux péchés actuels, mais ils ne sont pas égaux.

Le péché mortel, c.-à-d. celui qui donne la mort à l'âme.

Le péché véniel, c.-à-d. celui qui est plus pardonnable.

52. Le péché mortel est celui qui donne la mort à l'âme en lui ôtant la grâce sanctifiante, en attirant la colère divine sur elle et en la rendant digne des peines de l'enfer.

Le péché mortel, c.-à-d. l'acte de celui qui se

51. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ? 52. Qu'est-ce que le péché mortel ?

détourne totalement de Dieu pour chercher la satisfaction de ses passions dans les choses créées.

Est celui qui donne la mort à l'âme, c.-à-d. la mort spirituelle ; car elle ne cesse pas d'exister, bien qu'elle ait perdu sa vie surnaturelle.

En lui ôtant la grâce sanctifiante, c.-à-d. l'union avec Dieu.

En attirant la colère divine sur elle, c.-à-d. en forçant la sainteté et la justice de Dieu de la repousser et de la punir.

En la rendant digne des peines de l'enfer. Digne, c.-à-d. justement passible des peines de l'enfer.

53. Un péché est mortel quand on désobéit à Dieu en matière grave, avec réflexion suffisante et plein consentement de la volonté.

En matière grave, c.-à-d. en matière importante, soit en elle-même comme, par exemple, un vol de dix piastres ; soit à raison des circonstances, comme le vol d'un outil à un ouvrier dont il est le gagne-pain ; soit à raison du but que se propose celui qui commande ou défend une chose.

Avec réflexion suffisante, c.-à-d. avec la connaissance de la malice de l'acte que l'on pose.

Avec un plein consentement de la volonté, c.-à-d. parce qu'on le veut librement.

Il faut donc trois choses pour un péché mortel : matière grave, réflexion suffisante et plein consentement de la volonté.

Si l'une de ces trois choses manque, le péché n'est pas mortel.

54. Non, pour mériter l'enfer il suffit d'un seul péché mortel.

53. Quand est-ce qu'un péché est mortel ? 54. Faut-il beaucoup de péchés mortels pour mériter l'enfer ?

Pour mériter l'enfer, c.-à-d. pour être passible de l'enfer.

Il suffit d'un seul péché mortel. De même qu'il suffit d'un seul coup mortel pour ôter la vie du corps, il suffit également d'un péché mortel pour ôter la vie de l'âme et mettre l'inimitié entre Dieu et elle.

55. Un péché véniel est une désobéissance à Dieu en matière légère, ou bien en matière grave, mais sans réflexion ou connaissance suffisante, ou sans un plein consentement de la volonté.

En matière légère, c.-à-d. qui n'est pas assez importante pour causer la mort spirituelle de l'âme.

Ainsi tout vol est un péché, parce qu'il est une désobéissance à Dieu, mais ce péché n'est que véniel s'il est en matière légère, s'il s'agit de choses qui ont peu de valeur.

Ou bien en matière grave, c.-à-d. qu'une désobéissance à Dieu, même en matière grave, n'est qu'un péché véniel s'il n'y a pas eu réflexion suffisante et plein consentement de la volonté.

Dans ce cas, il manque l'une des trois conditions requises pour qu'un péché soit mortel.

56. Le péché véniel affaiblit en nous la vie de la grâce, diminue l'amour de Dieu dans notre cœur, et nous rend dignes des peines temporelles en cette vie ou en l'autre.

Le péché véniel affaiblit en nous la vie de la grâce. Le mot affaiblir signifie ici que le péché véniel rend languissante la vie de la grâce, mais non pas qu'il diminue la grâce en nous.

Le péché véniel affaiblit en nous la vie de la grâce, parce qu'il empêche le Saint-Esprit de nous accorder autant de grâces actuelles.

55. Qu'est-ce que le péché véniel ? 56. Quels sont les effets du péché véniel ?

Diminue l'amour de Dieu dans notre cœur, c.-à-d. diminue notre amour pour Dieu et l'amour de Dieu pour nous.

Nous rend dignes des peines temporelles en cette vie ou en l'autre, c.-à-d. qu'il nous faudra subir la peine que Dieu inflige à chaque péché véniel, soit par des pénitences volontaires pendant la vie, soit en passant un certain temps dans le Purgatoire.

57. Nous devons craindre beaucoup le péché véniel, parce qu'il offense Dieu et nous conduit souvent au péché mortel.

Parce qu'il offense Dieu, c.-à-d. parce qu'il est le plus grand malheur qui puisse nous arriver, après le péché mortel.

Et nous conduit souvent au péché mortel, c.-à-d. presque toujours. En effet, l'habitude du péché véniel diminue l'horreur du péché mortel, produit la tiédeur et finit par faire tomber dans le péché mortel.

58. Les sept principales sources du péché sont : l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse. On les appelle communément péchés capitaux.

Les sept principales sources du péché, c.-à-d. les sept péchés qui en font généralement commettre une foule d'autres.

On les appelle communément péchés capitaux. Le mot capitaux ne signifie pas que ces péchés, en soi, sont plus graves que les autres, mais qu'ils sont comme les têtes et les sources des autres péchés.

59. L'orgueil est une estime déréglée de soi-même,

57. Devons-nous craindre beaucoup le péché véniel ? 58. Quels sont les principales sources du péché ? 59. Qu'est-ce que l'orgueil ?

qui fait qu'on se préfère aux autres et qu'on veut s'élever au-dessus d'eux.

L'orgueil est une estime déréglée de soi-même, c.-à-d. une opinion trop favorable de nos qualités et de nos talents que, de plus, on ne rapporte pas à Dieu de qui on les tient.

Qui fait qu'on se préfère aux autres. Se préférer aux autres c'est se croire supérieur à ceux qui nous valent ou qui souvent valent mieux, et ce qui est encore plus mal, les mépriser.

Et qu'on veut s'élever au-dessus d'eux, c.-à-d. les dominer.

Les filles de l'orgueil sont : l'ambition, l'ostentation, l'hypocrisie, la présomption, l'opiniâtreté, la singularité, la désobéissance, le mépris du prochain et l'oubli des dons de Dieu.

60. L'avarice est un attachement désordonné aux biens de la terre, et principalement à l'argent.

Un attachement désordonné aux biens de la terre, c.-à-d. une trop grande joie de posséder ces biens, ou une trop grande peine de ne pas réussir à les acquérir et de les perdre.

Et principalement à l'argent, c.-à-d. que cet attachement désordonné porte généralement sur l'argent, parce que l'argent permet de se procurer tout ce que l'on veut.

Les filles de l'avarice sont : l'inquiétude de l'esprit, l'endurcissement du cœur, l'oubli de Dieu et la malhonnêteté.

61. L'impureté est une affection déréglée pour les plaisirs de la chair.

60. Qu'est-ce que l'avarice ? 61. Qu'est-ce que l'impureté ?

L'impureté est une affection déréglée, c.-à-d. contraire aux lois de modestie établies par Dieu lui-même.

Pour les plaisirs de la chair, c.-à-d. pour les plaisirs du corps, qui, depuis la chute d'Adam, sont des plaisirs honteux.

Les filles de l'impureté sont : l'endurcissement de la conscience, l'aveuglement, le dégoût des choses de Dieu, l'horreur de la vie future.

62. L'envie est une tristesse que l'on ressent à la vue du bien du prochain, ou une joie coupable du mal qui lui arrive.

L'envie est une tristesse que l'on ressent, c.-à-d. un sentiment de véritable chagrin que l'on éprouve.

A la vue du bien du prochain, c.-à-d. à la vue de la prospérité, des succès et de la bonne fortune des autres.

Ou une joie coupable du mal qui lui arrive, c.-à-d. contraire à la loi évangélique : " Se réjouir avec ceux qui sont dans la joie, pleurer avec ceux qui sont dans les larmes."

Les filles de l'envie sont : les soupçons, les jugements téméraires, la haine, les médisances, les calomnies et les mauvais procédés.

63. La gourmandise est un amour déréglé du boire et du manger.

Un amour déréglé du boire et du manger, c.-à-d. un usage qui dépasse la mesure du nécessaire et du raisonnable dans la quantité et la qualité de la boisson et de la nourriture.

62. Qu'est-ce que l'envie ? 63. Qu'est-ce que la gourmandise ?

Les filles de la gourmandise sont : l'abrutissement de l'esprit, les obscénités de langage et la ruine de la santé.

64. La gourmandise la plus dangereuse est l'ivrognerie, qui fait perdre la raison, rend l'homme semblable à la bête, et souvent le fait mourir.

La gourmandise la plus dangereuse. Preuve : elle est la ruine de l'âme et du corps, et la plus difficile à guérir.

Est l'ivrognerie, c.-à-d. l'abus des liqueurs enivrantes.

Rend l'homme semblable à la bête. Preuve : elle lui fait perdre la raison. Elle le fait même descendre au-dessous de la bête, puisqu'il perd l'usage de ses sens, ce qui n'arrive pas aux animaux les plus vils :

Et souvent le fait mourir. Le nombre de ceux que l'ivrognerie a fait mourir subitement, ou du moins, dont elle a ruiné la santé et conduit graduellement au tombeau, est innombrable.

Personne ne saurait donc être trop en garde, surtout dans la jeunesse, contre ce vice si facile à contracter et si difficile à guérir.

65. Il y a quatre moyens excellents pour ne pas tomber dans l'ivrognerie : 1. Ne pas aller aux cabarets ; 2. Ne prendre aucune boisson enivrante entre les repas ; 3. Fuir la société de ceux qui aiment à boire ; 4. S'engager dans la société de tempérance et en suivre les règles.

Ne pas aller aux cabarets, c.-à-d. dans les lieux où l'on vend de la boisson.

64. Quelle est la gourmandise la plus dangereuse ? 65- Quels moyens faut-il prendre pour ne pas tomber dans l'ivrognerie ?

Ne prendre aucune boisson enivrante entre les repas. L'habitude de prendre à tout propos et sans nécessité, *un petit verre*, comme l'on dit, conduit presque toujours à l'ivrognerie.

Fuir la société de ceux qui aiment à boire, parce qu'avec les buveurs on finit par devenir ivrogne.

S'engager dans la société de tempérance. Une société de tempérance est une association dont les membres s'engagent à ne jamais abuser des boissons enivrantes et à prier les uns pour les autres.

Et en suivre les règles. Sans la fidélité à ces règles, il ne servirait de rien d'appartenir à une société de tempérance.

66. Les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie sont la colère, les jurements, les blasphèmes, les mauvaises paroles et les actions deshonnêtes.

67. La colère est un mouvement déréglé de notre âme, qui nous porte à nous venger ou à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

La colère est un mouvement déréglé. Ce mouvement est déréglé, quand le motif qui le produit est insuffisant, ou bien quand il va jusqu'à dominer en nous la raison.

Par conséquent, la colère n'est pas toujours un péché. Il peut même y avoir de saintes colères. Ainsi Moïse entra dans une sainte colère à la vue des adorateurs du veau d'or. N. S. Jésus-Christ s'est indigné contre les Pharisiens et les vendeurs du Temple.

Qui nous porte à nous venger, c.-à-d. à rendre le mal pour le mal—ce qui n'est jamais permis.

Où à repousser avec violence ce qui nous déplaît, c.-à-d. brutalement.

66. Quels sont les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie ?
76. Qu'est-ce que la colère ?

Les filles de la colère sont : la rancune, la haine, les injures, les jurements, les querelles et les meurtres.

68. La paresse est un amour déréglé du repos, qui fait qu'on néglige ses devoirs d'état et de religion plutôt que de se faire violence.

La paresse est un amour déréglé du repos, c.-à-d. dépassant la mesure de ce qui est nécessaire pour réparer nos forces.

Non seulement le repos est légitime s'il ne dépasse pas la mesure raisonnable, mais il est même un devoir, car on est tenu de conserver les forces que la Providence nous a départies.

Qui fait qu'on néglige ses devoirs d'état. Les devoirs d'état désignent tout ce que chacun doit faire ou éviter, selon son état ou sa condition.

Ces devoirs varient suivant l'état de chacun : autres sont les devoirs d'un écolier, autres ceux d'un ouvrier, d'un médecin, d'un avocat, d'un juge, d'un prêtre, des parents, des enfants et des maîtres.

Et de religion. Les devoirs de religion comprennent les commandements de Dieu et de l'Eglise, ainsi que certaines pratiques de piété et de dévotion, qui nous aident à les observer.

Plutôt que de se faire violence, c.-à-d. plutôt que de faire un effort pour vaincre la paresse qui porte à négliger ses devoirs.

Les filles de la paresse sont : l'horreur du travail, la sensualité, l'amour de toutes les aises de la vie, la misère physique et morale, le découragement et même le suicide.

69. Les préservatifs à employer contre les tentations sont : 1. la prière et les sacrements ; 2. la vigilance

68. Qu'est-ce que la paresse ? 69. Quels préservatifs doit-on employer contre les tentations ?

et la fuite des occasions, surtout des mauvaises compagnies.

Les préservatifs, c.-à-d. les moyens à prendre.

Contre les tentations. Les tentations sont des mouvements intérieurs qui nous portent au péché, mais ne sont pas des péchés tant qu'on n'y consent point.

Sont la prière et les sacrements. La prière est une demande de secours que l'on fait à Dieu, et les sacrements dont il s'agit ici sont la Pénitence et l'Eucharistie.

La vigilance, c.-à-d. la surveillance sur soi-même.

La fuite des occasions, c.-à-d. l'éloignement des personnes, des lieux et des choses qui peuvent porter au péché.

Surtout des mauvaises compagnies, c.-à-d. des méchants.

Questionnaire du Commentaire

Qu'est-ce que le péché ? Désobéissance à la loi de Dieu ? Ce qu'il faut pour qu'il y ait péché ? Les deux espèces principales du péché ? 49. Sens des mots : péché actuel—de sa propre volonté ? Conséquence ? Age de raison ? Conséquence ? 50. Sens de : par pensées—par désir—par paroles—par actions—par omissions—volontaires—opposées à la loi de Dieu ? Les deux conditions pour qu'un acte soit péché ? 51. Péchés actuels sont-ils égaux ? Exemple ? Sens des mots : mortel—véniel ? 52. En quoi consiste le péché mortel ? Quelle mort il donne à l'âme ? Sens de : grâce sanctifiante—colère divine—digne des peines de l'enfer ? 53. Sens de : en matière grave—avec réflexion suffisante—plein consentement ? Combien de conditions pour un péché mortel ? Ce qui arrive si l'une d'elles manque ? 54. Sens de : mériter l'enfer ? Comparaison qui prouve qu'un seul péché

mortel suffit pour mériter l'enfer ? 55. Sens de : en matière légère ? Exemple ? Quand une désobéissance à Dieu en matière grave n'est-elle que péché véniel ? 56. Sens de : affaiblit vie de la grâce-diminue amour de Dieu-rend digne de peines temporelles ? 57. Sens de : offense Dieu-conduit souvent au péché mortel ? De quelle manière ? 58. Sens de : principales sources du péché-capitales ? 59. Sens de : estime déréglée-se préférer aux autres-s' élever au-dessus d'eux ? Filles de l'orgueil ? 60. Sens de : attachement désordonné-principalement à l'argent ? Filles de l'avarice ? 61. Sens de : affection déréglée-plaisirs de la chair ? Filles de l'impureté ? 62. Sens de : tristesse à la vue du bien du prochain-joie coupable ? Filles de l'envie ? 63. Sens de : amour déréglé du boire et du manger ? Filles de la gourmandise ? 64. Qu'est-ce que l'ivrognerie ? Preuve qu'elle est la gourmandise la plus dangereuse ? Ne fait-elle que rendre l'homme semblable à la bête ? Preuve que souvent elle le fait mourir ? 65. Sens de : cabarets ? Inconvénient de prendre de la boisson entre les repas ? Ce qui arrive quand on fréquente les buveurs ? Sens de : société de tempérance ? Nécessité d'en suivre les règles ? Filles de l'ivrognerie ? 67. Sens de : mouvement déréglé ? Peut-il y avoir de saintes colères ? Exemple ? Sens de : qui nous porte à nous venger-à repousser avec violence ce qui déplaît ? Filles de la colère ? 68. Sens de : amour déréglé du repos-devoirs d'état ? Ces devoirs sont-ils les mêmes pour chacun ? Ce que comprennent les devoirs de religion ? Sens de : plutôt que de se faire violence ? Filles de la paresse ? 69. Sens de : préservatifs-tentations-prière-sacrements-vigilance-fuite des occasions-mauvaises compagnies ?

CHAPITRE SEPTIÈME.

De l'Incarnation et de la Rédemption

70. Dieu n'abandonna pas l'homme après sa chute dans le péché, mais il lui promit un Rédempteur qui

70. Dieu abandonna-t-il l'homme après sa chute dans le passé ?

devait satisfaire pour son péché et lui ouvrir les portes du ciel.

Dieu n'abandonna pas l'homme, c.-à-d. ne le laissa pas sans secours dans l'état de damnation où il était tombé en désobéissant.

Il lui promit un Rédempteur, c.-à-d. l'envoi de quelqu'un chargé de le racheter.

Qui devait satisfaire pour son péché, c.-à-d. expier le péché d'Adam et en obtenir le pardon, — ce dont l'homme était absolument incapable.

Lui ouvrir les portes du ciel. Cette expression ne veut pas dire que le ciel a des portes, mais que Jésus-Christ, par ses mérites, nous a ouvert l'entrée du ciel fermée depuis le péché d'Adam.

71. Le Rédempteur promis par Dieu au genre humain, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Promis au genre humain, c.-à-d. à tous les hommes.

C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jésus est le nom propre du Rédempteur, et Christ son surnom.

Il a été appelé Jésus par l'archange Gabriel ; il a été nommé Christ par les prophètes qui ont prédit, longtemps à l'avance, sa venue en ce monde ; enfin les Apôtres réunissant le nom et le surnom, l'ont appelé Jésus-Christ, et l'Eglise lui a conservé cette dénomination, qui signifie encore Sauveur.

72. Notre-Seigneur Jésus-Christ est le Fils de Dieu, la seconde personne de la Sainte-Trinité, et en même temps vrai Dieu et vrai homme.

N.-S. Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Preuves : L'archange Gabriel l'a appelé le Fils du Très-

71. Quel est le Rédempteur promis par Dieu au genre humain ?
72. Qu'est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

Haut ; J.-C. a dit à Pierre qu'il a bien fait de le reconnaître comme Fils de Dieu ; les démons eux-mêmes, en plusieurs circonstances, lui ont donné ce nom.

La seconde personne de la Sainte-Trinité.

Preuve : " Le Verbe, c.-à-d. la personne du Fils, s'est fait chair," dit la S. Ecriture.

En même temps vrai Dieu et vrai homme, c.-à-d. Homme-Dieu,—appellation qui n'est applicable qu'à lui seul.

73. Je dis que Jésus-Christ est vrai Dieu, parcequ'il est le Fils unique de Dieu, égal en tout à son Père, et que, par conséquent, il a la nature divine.

Parce qu'il est le Fils unique de Dieu, c.-à-d. qu'il a été engendré par le Père. Preuve : " Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui," dit la S. Ecriture.

Egal en tout à son Père. Preuve : " Le Père et Moi ne sommes qu'un," a dit Jésus-Christ lui-même.

Cependant, comme homme, Jésus-Christ est inférieur à son Père. C'est ce qu'il voulait signifier en disant un jour : " Mon Père est plus grand que moi."

Il a la nature divine, c.-à-d. toutes les perfections de la Divinité.

74. Je dis que Jésus-Christ est vrai homme, parce qu'il a voulu naître de la Bienheureuse Vierge Marie, et prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.

Parce qu'il a voulu naître de la B. V. Marie.

Preuve : Nous connaissons sa mère,—la B. V. Marie,—nous savons le jour et le lieu de sa naissance.

Prendre un corps et une âme, c.-à-d. se faire

73. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est vrai Dieu ? 74. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est vrai homme ?

homme, car c'est le corps et l'âme unis ensemble qui constituent l'homme.

Semblables aux nôtres. Son corps était façonné comme le nôtre, sujet aux mêmes infirmités, mais exempt de la concupiscence et de la corruption du tombeau.

Son âme était également de la même nature que la nôtre, mais exempte de péché.

Cependant, tout en étant semblables aux nôtres, le corps et l'âme de Jésus-Christ étaient beaucoup plus parfaits.

Nous devons donc nos adorations au corps sacré de Jésus-Christ, à raison de son union à la personne du Verbe.

75. Je dis que Jésus-Christ est Notre-Seigneur, parce qu'il nous a rachetés et que son Père nous a donnés à lui.

Jésus-Christ est Notre-Seigneur, c.-à-d. notre Souverain maître comme Homme-Dieu.

Parce qu'il nous a rachetés, c.-à-d. délivrés de la damnation.

Et que son Père nous a donnés à lui. Preuve : " Toutes les choses que le Père possède sont à moi," a dit Jésus-Christ lui-même.

76. Il y a deux natures en Jésus-Christ : la nature divine et la nature humaine.

Il y a deux natures en Jésus-Christ, distinctes, sans confusion ni mélange, ayant leurs opérations ou actions propres.

La nature divine se manifestait en Jésus-Christ par les miracles qu'il a faits et par une science infinie.

75. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est Notre-Seigneur ? 76. Y a-t-il deux natures en Jésus-Christ ?

DE L'INCARNATION ET DE LA RÉDEMPTION 47

La nature humaine se manifestait à son tour par les actes de la vie physique et de la vie morale, comme la faim, la soif, la douleur et la souffrance.

La nature divine, c.-à-d. la réunion, en un même être, de toutes les perfections divines.

La nature humaine, est la réunion d'un corps et d'une âme en un même être.

La coexistence en Jésus-Christ des deux natures, divine et humaine, est un profond mystère.

77. Non, en Jésus-Christ, il n'y a qu'une seule personne, qui est la personne divine du Fils de Dieu.

En Jésus-Christ il n'y a qu'une seule personne, c.-à-d. un seul moi, le moi divin, le moi prononcé par le Fils de Dieu.

Chez les autres hommes, la nature humaine est douée de personnalité ; mais en Jésus-Christ la nature humaine est sous le gouvernement de la personne du Fils de Dieu.

Il n'y a donc pas deux personnes en Jésus-Christ, bien qu'il y ait deux natures. Cette vérité est évidemment un mystère. Cependant nous en trouvons une image en nous-mêmes. Notre corps et notre âme sont deux substances distinctes : l'une est spirituelle, l'autre est matérielle. Néanmoins elles ne forment pas deux personnes, mais elles sont intimement unies en une seule et même personne humaine.

78. Jésus-Christ a toujours été Dieu, puisqu'il est la seconde personne de la Sainte Trinité, et que de toute éternité il est égal à son Père.

Puisqu'il est la seconde personne de la Sainte Trinité. La génération de la seconde personne étant éternelle, il s'ensuit que J.-C. a toujours été Dieu.

77. Y a-t-il en Jésus-Christ plusieurs personnes ? 78. Jésus-Christ a-t-il toujours été Dieu ?

Et que de toute éternité il est égal à son Père, c.-à-d. qu'il a toujours eu la même nature divine que son Père.

79. Jésus-Christ n'a pas toujours été homme ; il l'est devenu au moment de son Incarnation.

Jésus n'a pas toujours été homme, car la nature humaine n'est pas éternelle.

Il l'est devenu au moment de son Incarnation, c.-à-d. lorsqu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, il y a près de 2,000 ans.

Comme homme, J.-C. n'est pas partout, mais seulement au Ciel et dans la Sainte Eucharistie.

80. *L'Incarnation* est l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la personne du Fils de Dieu.

L'Incarnation. Ce mot signifie union dans la chair. "Le Verbe s'est fait chair," c.-à-d. s'est incarné.

Est l'union de la nature humaine et de la nature divine, non pas en mêlant l'une à l'autre, car toutes deux sont restées distinctes ; mais en élevant la nature humaine à la dignité de nature unie à la nature divine.

Dans la personne du Fils de Dieu, c.-à-d. que ce n'est ni le Père, ni le Saint-Esprit qui se sont incarnés, mais le Fils.

81. Le mystère de l'Incarnation s'est accompli dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit, c.-à-d. par un miracle de la toute-puissance divine.

79. Jésus-Christ a-t-il toujours été homme ? 80. Qu'entendez-vous par l'Incarnation ? 81. Comment s'est accompli le mystère de l'Incarnation ?

Le mystère de l'Incarnation s'est accompli dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie.
Preuve : " Voici qu'une Vierge concevra et enfantera un fils," dit la S. Ecriture.

Par l'opération du Saint-Esprit, c.-à-d. par l'action particulière du Saint-Esprit.

Jésus-Christ n'est donc que le Fils de Dieu et de Marie; et n'a pas le Saint-Esprit pour père, puisque le S. Esprit ne l'a pas produit de sa propre substance.

Par un miracle de la toute-puissance divine.
Un miracle est un fait qui dépasse les forces de la nature, et que Dieu seul peut faire.

82. Le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter de l'esclavage du péché, nous délivrer des peines de l'enfer, et nous mériter la vie éternelle.

Pour nous racheter de l'esclavage du péché, c.-à-d. pour nous retirer de l'état de damnation dans lequel nous avait fait tomber le péché d'Adam.

Pour nous délivrer des peines de l'enfer, c.-à-d. nous fournir les moyens d'éviter le supplice du feu et la privation de Dieu, si nous le voulons.

Et nous mériter la vie éternelle, c.-à-d. nous rendre capables de gagner le ciel.

83. Non, il leur fut alors seulement promis comme Rédempteur.

Il s'écoula environ quatre mille ans entre la promesse d'un Rédempteur et le moment de sa venue sur la terre.

La première cause du salut de nos premiers parents fut leur croyance à la promesse de Dieu.

84. Ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils

82. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme ? 83. Le Fils de Dieu s'est-il fait homme aussitôt après le péché de nos premiers parents ? 84. Comment ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ont-ils pu se sauver ?

de Dieu ont pu se sauver par la foi au Rédempteur à venir, et par l'observation de la foi naturelle écrite dans leur cœur, avec la grâce accordée en vue du Rédempteur futur.

Ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu, c.-à-d. les millions d'hommes qu'il y a eu sur la terre depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ.

Ont pu se sauver par la foi au Rédempteur à venir, c.-à-d. en croyant fermement à la promesse que Dieu avait faite d'envoyer un Rédempteur. Première condition pour se sauver.

Et par l'observation de la loi naturelle écrite dans leur cœur, c.-à-d. en faisant ce qu'ils savaient être bien, et en évitant ce qu'ils savaient être mal. Telle était la deuxième condition pour se sauver.

La loi naturelle désigne l'ensemble des principaux devoirs de l'homme envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même.

On l'appelle naturelle, parce qu'elle est fondée sur la nature des choses, et qu'elle est comme écrite dans le cœur de tous les hommes.

Avec la grâce accordée en vue du Rédempteur futur, c.-à-d. avec le secours surnaturel que Dieu leur accordait par avance, et que Jésus-Christ devait leur mériter plus tard. Telle était la troisième condition pour se sauver.

En un mot, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, les hommes pouvaient se sauver par les mêmes moyens que nous. La seule différence, c'est que les mérites de Jésus-Christ leur étaient appliqués avant qu'il les eût acquis par sa mort, et qu'ils nous sont appliqués depuis sa mort, après avoir été acquis.

85. Le Fils de Dieu s'est fait homme dans le sein

85. Quel jour le Fils de Dieu s'est-il fait homme ?

de la Bienheureuse Vierge Marie, à Nazareth, le jour de l'Annonciation, lorsque l'archange Gabriel annonça à la Sainte Vierge qu'elle serait mère de Dieu.

De la Bienheureuse Vierge Marie. Le mot Bienheureuse signifie très heureuse.

A Nazareth. Nazareth est une petite ville de la Galilée, où séjourna Notre-Seigneur pendant les premières années de sa vie. C'est pourquoi on l'appelle quelquefois Jésus de Nazareth.

Le jour de l'Annonciation. Annonciation signifie annoncer. Ce jour fut le 25 mars, et ne porte ce nom que depuis ce temps.

Lorsque l'archange Gabriel annonça à la Sainte Vierge qu'elle serait mère de Dieu. La Sainte Vierge est véritablement mère de Dieu, bien qu'elle n'ait donné à Notre-Seigneur que son corps ; de même que nos mères sont véritablement nos mères, quoique nous n'ayons reçu d'elles que nos corps, puisque nos âmes viennent de Dieu seul.

86. Jésus-Christ est né le jour de Noël, à Bethléem, dans une étable.

Le jour de Noël. Noël veut dire *naissance* : on appelle ainsi le 25 décembre, parce que ce jour a vu naître au milieu de nous le Verbe fait chair, neuf mois après l'Incarnation, à Bethléem. Depuis 700 ans, le prophète Michée avait annoncé que *de Bethléem sortirait un jour le libérateur d'Israël*. Cette petite ville de la Judée est située à deux heures environ au sud de Jérusalem.

Dans une étable, c.-à-d. dans une grotte servant d'étable.

86. Quel jour Notre-Seigneur est-il né ?

Ce fut là que Marie devint mère. Elle enveloppa de langes le nouveau-né, dit l'Evangile, et le coucha dans une crèche.

87. Jésus-Christ passa trente-trois ans sur la terre pour nous montrer le chemin du ciel par ses exemples et par ses enseignements, et nous mériter des grâces.

Jésus-Christ passa trente-trois ans sur la terre. La durée de sa vie a été de trente-trois ans et quelques mois, selon l'opinion vulgaire.

Pour nous montrer le chemin du ciel par ses exemples. Les exemples de Jésus-Christ sont les actions de sa vie.

Et par ses enseignements. Ses enseignements sont les paroles par lesquelles il nous a fait connaître ce que nous devons croire et pratiquer pour mériter le ciel.

Et nous mériter des grâces, c.-à-d. la grâce sanctifiante et les grâces actuelles nécessaires pour la conserver et l'augmenter.

Les trente-trois ans de la vie de Jésus-Christ se divisent en deux périodes distinctes : sa vie cachée et sa vie publique.

Sa vie cachée dura trente ans et sa vie publique trois ans et quelques mois.

88. Le mot Evangile signifie bonne nouvelle.

La bonne nouvelle de l'Evangile, l'Ange l'annonça ainsi aux bergers de Bethléem : " Je vous annonce une grande joie pour vous et tout le peuple, c'est qu'il vous est né aujourd'hui un Sauveur."

87. Pourquoi Jésus-Christ passa-t-il trente-trois ans sur la terre ? 88. Que signifie le mot Evangile ?

Questionnaire au Commentaire

70. Sens de : n'abandonna pas l'homme-Rédempteur-satisfaire pour son péché-portes du ciel ? 71. Sens de : genre humain ? Nom propre de J.-C.-surnom ? Par qui a-t-il été appelé Jésus ? Christ ? Par qui ont été réunis les deux noms ? Signification du nom Jésus-Christ ? 72. Preuves que J.-C. est Fils de Dieu ? Preuve qu'il est la seconde personne de la Sainte-Trinité ? A qui est applicable l'appellation Homme-Dieu ? 73. Sens de : Fils unique de Dieu ? Preuve qu'il a été engendré par le Père ? Preuve qu'il est égal à son Père ? Comme homme J.-C. est-il inférieur à son Père ? Preuve ? Sens de : il a la nature divine ? 74. Preuve que J.-C. est né de la B. V. Marie ? Sens de : prendre un corps et une âme ? Nature de son corps ? Nature de son âme ? L'âme et le corps de J.-C. étaient-ils plus parfaits que les nôtres ? Pourquoi nous devons adorations au corps de J.-C. ? 75. Sens des mots : Notre-Seigneur-rachetés ? Preuve que son Père nous a donnés à lui ? 76. Mode d'existence des deux natures en J.-C. ? Comment se manifestait la nature divine-la nature humaine ? Qu'est-ce que la nature divine-la nature humaine ? 77. Sens de : il n'y a en J.-C. qu'une seule personne ? La nature humaine est-elle douée de personnalité chez les autres hommes ? Ce qui fait comprendre qu'il n'y a pas deux personnes en J.-C. bien qu'il y ait deux natures ? 78. Preuve que J.-C. a toujours été Dieu ? Sens de : égal à son Père de toute éternité ? 79. Preuve que J.-C. n'a pas toujours été homme ? Quand est-il devenu homme ? Comme homme J.-C. est-il partout ? 80. Sens du mot Incarnation ? Mode d'union des deux natures ? Sens de : dans la personne du Fils de Dieu ? 81. Preuve que le mystère de l'Incarnation s'est accompli dans le sein de la B. V. M. ? Sens de : par l'opération du S. Esprit ? Pourquoi J.-C. n'est que le Fils de Dieu et de Marie ? Sens du mot miracle ? 82. Sens de : racheter de l'enclavage du péché-nous délivrer des peines de l'enfer-

nous mériter la vie éternelle ? 83. Temps écoulé entre la promesse et la venue du Rédempteur ? Récit de ce qui se passa pendant ces quatre mille ans ? 84. Que désigne : ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ? Sens de : se sauver par la foi au Rédempteur—par l'observation de la loi naturelle ? Que désigne la loi naturelle ? Pourquoi l'appelle-t-on naturelle ? Sens de : avec la grâce accordée en vue du Rédempteur futur ? La seule différence dans la manière de se sauver avant et après la venue de J.-C. ? 85. Sens du mot Bienheureuse ? Qu'est-ce que Nazareth ? Signification de : Annonciation ? Date de ce jour ? Depuis quand il porte ce nom ? La Sainte Vierge est-elle véritablement Mère de Dieu bien qu'elle n'ait donné à Notre-Seigneur que son corps ? 86. Signification du mot Noël ? Pourquoi le 25 décembre est-il ainsi appelé ? Prophétie du prophète Michée au sujet de Bethléem ? Où est située Bethléem ? Sens du mot étable ? 87. Durée précise de la vie de J.-C. ? Sens de : exemples—enseignements de J.-C. ? Quelles grâces il nous a méritées ? Les deux périodes de la vie de J.-C. ? Durée de chacune ? 88. Paroles de l'ange annonçant la bonne nouvelle de l'Evangile aux bergers ?

CHAPITRE HUITIÈME

Passion, Mort, Résurrection et Ascension de Notre-Seigneur

89. Après son agonie au Jardin des Olives, Jésus-Christ fut trahi par Judas, abandonné par ses Apôtres, chargé d'opprobres, flagellé, couronné d'épines, et cloué à la croix sur laquelle il est mort.

Après son agonie au jardin des Olives. On appelle ainsi la douleur mortelle que Jésus-Christ éprouva pendant qu'il était en prière dans le jardin des Olives, quelques heures avant d'être arrêté, et qui fit couler de son corps une sueur de sang.

89. Qu'est-ce que Jésus-Christ a souffert pour nous ?

Les trois causes de cette agonie morale de Notre-Seigneur sont : 1. La connaissance claire des souffrances qu'il allait endurer ; 2. la vue des péchés passés, présents et futurs des hommes ; 3. l'inutilité de sa passion pour des millions d'âmes.

Jésus-Christ fut trahi par Judas, c.-à-d. livré perfidement aux soldats chargés de l'arrêter.

Abandonné par ses apôtres, c.-à-d. laissé seul par ses apôtres, qui s'enfuirent tous.

Chargé d'opprobres, c.-à-d. accablé d'injures, de grossièretés, d'affronts et de mauvais traitements, d'abord chez Anne, ensuite chez Caïphe, puis chez Pilate et Hérode.

Flagellé, c.-à-d. frappé à coups de fouet.

Couronné d'épines, c.-à-d. qu'on plaça une couronne d'épines sur sa tête, parce qu'il s'était dit Roi.

Et cloué à la croix, c.-à-d. fixé à la croix au moyen de gros clous qu'on lui enfonça dans les pieds et les mains.

90. Jésus-Christ est mort le Vendredi-Saint, vers trois heures de l'après-midi.

Jésus-Christ est mort, c.-à-d. que son âme fut séparée de son corps. Mais sa divinité resta unie au corps et à l'âme séparés momentanément l'un de l'autre.

Le Vendredi-Saint. C'est depuis cette époque seulement qu'on appelle ce jour-là le Vendredi-Saint, qui était le 25 avril, l'an 782 de la fondation de Rome, et 34 de l'ère chrétienne.

Le Vendredi-Saint est le plus saint des sept jours de la Semaine Sainte.

90. Quel jour Jésus-Christ est-il mort ?

91. Nous l'appelons saint, parce que c'est en ce jour que Jésus-Christ, par sa mort, montra son grand amour pour l'homme, et lui mérita toutes sortes de grâces.

Pour l'homme. Le mot homme désigne ici tous les hommes sans exception.

Et lui mérita toutes sortes de grâces, c.-à-d. toutes les grâces spirituelles et même temporelles qui peuvent nous aider à nous sauver.

92. Jésus-Christ est mort cloué à une croix, sur le Calvaire, entre deux voleurs.

Cloué à une croix. Ce genre de mort a été choisi, parce qu'il était le plus honteux et le plus douloureux.

Sur le Calvaire. Le calvaire est une petite colline située en dehors de la ville de Jérusalem et où avait lieu l'exécution des criminels.

Entre deux voleurs. Pour rendre sa mort plus ignominieuse, en le mettant sur le même pied que les criminels.

Près de Saint-Jean-de-Latran se trouve l'escalier en marbre blanc que monta le Sauveur pour se rendre au palais de Pilate ; il a vingt-huit marches.

La colonne de la flagellation est conservée dans l'église de Sainte Praxède.

La couronne d'épines, le manteau d'écarlate, le saint roseau furent déposés, par Saint-Louis, dans le magnifique monument connu sous le nom de Sainte-Chapelle. Là se trouve aussi l'éponge du Calvaire.

Aix possède le linge dont furent entourés les reins du Sauveur sur la croix ; Argenteuil possède la tunique, ouvrage de la Sainte Vierge ; Trèves, la sainte robe que l'on montre à des époques déterminées.

91. Pourquoi appelez-vous saint le jour que Jésus-Christ a enduré une mort si horrible ? 92. Où et comment Jésus-Christ est-il mort ?

A Saint Pierre de Rome, l'on voit la lance qui perça le cœur de Jésus, le voile de sainte Véronique ; à Turin, le saint Suaire.

93. Jésus-Christ est mort pour racheter tous les hommes.

Pour racheter tous les hommes. Preuve : "Jésus-Christ est mort pour tous," dit la S. Ecriture. S'il n'était pas mort pour tous, il n'aurait pas réparé en entier le dommage causé au genre humain par le péché d'Adam.

La mort de Jésus-Christ n'empêche pas toutefois la damnation de ceux qui ne veulent pas se repentir de leurs péchés.

De plus, la satisfaction de Jésus-Christ ne nous dispense pas de l'obligation de satisfaire nous-mêmes pour nos péchés à la justice de Dieu. Toutefois, nos satisfactions ne tirent leur valeur que de la mort et des mérites de Jésus-Christ.

94. Jésus-Christ nous a rachetés en souffrant la mort pour nous, comme homme, et en donnant, comme Dieu, une valeur infinie à ses souffrances et à la mort.

En souffrant pour nous. Pour nous, signifie ici, à notre place.

Comme homme. Bien que Jésus-Christ soit Homme-Dieu, il n'a pas souffert et n'est pas mort comme Dieu, mais seulement comme homme, parce que la divinité ne peut ni souffrir ni mourir.

Si l'on dit tous les jours : "Dieu a souffert, est mort" pour nous, c'est à cause de l'union des deux natures humaine et divine, dans la personne du Fils de Dieu. De cette union, il résulte qu'en Jésus-Christ,

93. Pour qui Jésus-Christ est-il mort. ? 94. Comment Jésus-Christ nous a-t-il rachetés ?

on peut attribuer à Dieu ce qui ne convient qu'à l'homme. Par conséquent, quand on dit : " Dieu a souffert " c'est comme si l'on disait : Jésus-Christ, qui est Dieu, a souffert dans la nature humaine.

Jésus-Christ étant Dieu, toutes ses actions sont divines. Par conséquent, ses souffrances et sa mort sont une valeur infinie.

95. Les souffrances et la mort de Jésus-Christ nous apprennent la grande malice du péché, la haine que Dieu lui porte, et la nécessité de satisfaire pour nos péchés.

Nous apprennent, c.-à-d. démontrent trois choses :

La grande malice du péché, c.-à-d. l'injure qu'il fait à Dieu, les maux qu'il engendre.

La haine que Dieu lui porte. Preuve : il n'a pas même épargné son propre Fils.

La nécessité de satisfaire pour nos péchés, c.-à-d. l'obligation pour chacun de nous de réparer l'injure faite à Dieu par nos péchés.

96. Le mystère de Jésus-Christ mort en croix pour nous s'appelle le mystère de la Rédemption.

Mystère de la Rédemption, c.-à-d. le mystère du rachat du genre humain.

97. L'âme de Jésus-Christ séparée de son corps, descendit aux enfers, c.-à-d. dans les Limbes où étaient détenues les âmes des justes morts depuis la création du monde.

Descendit aux enfers. Le mot enfers signifie lieux bas, souterrains.

95. Que nous apprennent les souffrances et la mort de Jésus-Christ ? 96. Comment s'appelle le mystère de J.-C. mort en croix pour nous ? 97. Que devint l'âme de J.-C. après sa mort ?

C'est-à-dire dans les Limbes. Le mot Limbes désigne la partie supérieure des enfers.

Où étaient détenues les âmes des justes. c.-à-d. gardées comme prisonnières, sans autre souffrance que celle d'être privées du bonheur du ciel.

Morts depuis la création du monde. Avant l'avènement du Sauveur, personne ne pouvait entrer au ciel. Les âmes qui étaient en péché mortel descendaient dans l'enfer des damnés, les autres dans le Purgatoire ou dans les Limbes.

98. Jésus-Christ descendit dans les Limbes pour y manifester sa puissance, et communiquer les fruits de sa Passion aux âmes des justes qui y étaient captifs.

Jésus-Christ descendit dans les Limbes, c.-à-d. son âme unie à la personne du Fils de Dieu.

Pour y manifester sa puissance, en visitant et en éclairant ce lieu de captivité.

Et communiquer les fruits de sa Passion aux âmes. Ces fruits qui sont actuellement communiqués aux vivants par les sacrements, furent communiqués aux âmes par J.-C. lui-même.

99. Pendant que l'âme de Jésus-Christ était aux Limbes, son corps était dans le saint sépulcre.

Pendant que l'âme de Jésus-Christ était aux Limbes. L'âme de J.-C. séjourna aux Limbes, du Vendredi après-midi au Dimanche matin.

Son corps était dans le saint sépulcre. Le mot sépulcre signifie lieu destiné à la sépulture d'un cadavre. Le sépulcre de Notre-Seigneur est appelé saint parce qu'il fut sanctifié par la présence de son corps.

98. Pourquoi J.-C. descendit-il dans les Limbes ? 99. Où était le corps de Jésus-Christ pendant que son âme était aux Limbes ?

Le saint sépulcre était une sorte de grotte, au fond de laquelle se trouvait creusée dans le roc une cavité longue d'environ six pieds, et large de sept pieds. A droite avait été ménagée une table solide de pierre adhérente au roc, et sur laquelle fut déposé le corps de Jésus enveloppé d'un linceul.

100. Jésus-Christ ressuscita glorieux et immortel, le dimanche de Pâques, le troisième jour après sa mort.

Jésus-Christ ressuscita, c.-à-d. que son corps et son âme s'étant réunis, il redevint vivant et reprit la vie qu'il avait quittée pendant 36 heures.

Glorieux, c.-à-d. avec le même corps, mais revêtu de nouvelles qualités, dont les principales étaient : la clarté, l'agilité, la subtilité et l'impassibilité.

1. La clarté, c.-à-d. qu'il brillait comme la flamme et répandait la lumière autour de lui ;
2. L'agilité, c.-à-d. qu'il pouvait se transporter, avec la rapidité de l'éclair, d'un endroit à un autre ;
3. La subtilité, c.-à-d. qu'il pouvait pénétrer là où il lui plaisait, sans qu'aucun obstacle matériel pût l'arrêter ;
4. L'impassibilité, c.-à-d. l'insensibilité à la douleur.

Immortel, c.-à-d. qu'il ne peut plus mourir. Preuve : " Jésus-Christ ressuscité ne meurt plus, " dit la S. Ecriture.

Le dimanche de Pâques. Pâques signifie passage.

Dieu lui-même avait ainsi appelé la principale fête des Juifs établie en mémoire de leur délivrance de la captivité d'Egypte. La principale fête des chrétiens porte le même nom et a été établie en mémoire du passage de Notre-Seigneur de la mort à la vie.

100. Quel jour Jésus-Christ ressuscita-t-il ?

Le troisième jour après sa mort. J.-C. a donc été "trois jours et trois nuits" dans le tombeau, savoir : une partie du vendredi, le samedi tout entier et une partie du dimanche.

101. Jésus-Christ est ressuscité par sa toute-puissance, comme il l'avait annoncé.

Par sa toute puissance, c.-à-d. par lui-même, sans le secours d'aucun autre.

On a vu quelquefois des Saints ressusciter des morts, mais jamais aucun mort ne s'est ressuscité lui-même.

Comme il l'avait annoncé. Preuve : "Détruisez ce temple, dit-il un jour aux juifs, et je le rebâtirai en trois jours". Il parlait du temple de son corps, et les juifs le comprirent très bien.

102. Après sa résurrection, Jésus-Christ apparut fréquemment à ses Apôtres pendant quarante jours, pour montrer qu'il était vraiment ressuscité, et pour achever de les instruire.

Jésus-Christ apparut fréquemment à ses apôtres, c.-à-d. se rendit visible à ses apôtres, conversant et quelquefois mangeant avec eux.

Pendant quarante jours. Il resta sur la terre pendant 40 jours, mais il ne fut pas visible tout le temps.

Pour montrer qu'il était vraiment ressuscité, c.-à-d. pour prouver par des apparitions dans des temps, dans des lieux différents et à des personnes différentes, qu'il était réellement ressuscité.

Et pour achever de les instruire, c.-à-d. pour compléter leur instruction en leur expliquant les Ecritures, la forme et les pouvoirs de l'Eglise qui allait le remplacer sur la terre.

101. Comment Jésus-Christ est-il ressuscité ? 102. Combien de temps J.-C. resta-t-il sur la terre, après sa résurrection ?

Pendant ces quarante jours, il donna aux Apôtres le pouvoir de remettre les péchés, leur donna la mission, le droit et le pouvoir de prêcher l'Evangile à toute créature ; établit Pierre chef de son Eglise ; enfin il leur promit la perpétuelle assistance du Saint-Esprit.

103. Le quarantième jour après sa résurrection, Jésus-Christ monta au ciel par sa propre puissance en présence d'un grand nombre de ses disciples ; ce jour est appelé le jour de l'Ascension.

Jésus-Christ monta au ciel, c.-à-d. le corps et l'âme de Jésus ressuscité entrèrent alors dans le ciel.

Par sa propre puissance, c.-à-d. sans le secours d'aucun autre, parce que la nature divine unie en Jésus-Christ à la nature humaine pouvait mouvoir à son gré le corps que son âme habitait.

En présence d'un grand nombre de ses disciples. Les disciples témoins de son Ascension étaient au nombre de 120 environ.

Ce jour est appelé le jour de l'Ascension. Ascension signifie monter.

L'Ascension eut lieu un jeudi, sur le mont des Oliviers, l'an 782 de Rome et 34 de l'ère chrétienne.

Notre-Seigneur en s'élevant au ciel laissa empreinte sur le rocher la trace de ses deux pieds. Le témoignage unanime des anciens et des modernes, des voyageurs et de toute la tradition, ne laisse aucun doute à cet égard.

104. Dans le ciel, Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant.

Cette vérité est de foi.

105. Ces paroles signifient que Jésus-Christ, comme Dieu, est égal à son Père en toutes choses et que,

103. Que fit J.-C. le quarantième jour après sa résurrection ? 104. Quelle place Jésus-Christ occupe-t-il dans le ciel ? 105. Que signifient ces paroles : Est assis à la droite de Dieu le Père tout-puissant ?

comme homme, il occupe la première place auprès de Dieu.

Comme Dieu, c.-à-d. selon la nature divine.

Est égal à son Père, c.-à-d. possède absolument les mêmes perfections que son Père.

Comme homme, c.-à-d. selon la nature humaine.

Il occupe la première place auprès de Dieu, c.-à-d. surpasse en puissance et en dignité les anges et les hommes.

Questionnaire du commentaire

89. Ce qu'on appelle *agonie au Jardin des Olives*—ses trois causes ? Sens de : fut trahi—abandonné—chargé d'opprobres—flagellé—couronné d'épines—cloué à la croix ? 90. Sens de : J.-C. est mort ? Depuis quand le *Vendredi-Saint* est ainsi appelé ? Est-il le jour le plus saint ? 91. Ce que désigne : pour l'homme ? Quelles sortes de grâces ? 92. Pourquoi le choix de ce genre de mort ? Ce qu'est le *Calvaire* ? Pourquoi : entre deux voleurs ? 93. Preuve que J.-C. est mort pour tous les hommes—conséquence, s'il n'était pas mort pour tous—la mort de J.-C. n'empêche pas de se damner—ne dispense pas de l'obligation de satisfaire soi-même ? 94. Sens de : pour nous—a souffert la mort comme homme ? Preuve que les souffrances de J.-C. ont une valeur infinie ? 95. Sens de : nous apprennent—malice du péché—nécessité de satisfaire ? 96. Sens de : mystère de la *Rédemption* ? 97. Sens de : enfers—limbes—où étaient détenues ? Pouvait-on entrer au ciel avant l'avènement du Sauveur ? 98. Sens de : J.-C. descendit dans les limbes ? Pour manifester sa puissance ? Communiquer les fruits de sa passion ? 99. Temps que l'âme de J.-C. séjourna dans les limbes ? Sens de *sépulcre* ? Pourquoi *sépulcre* de N.-S. est appelé saint ? 100. Sens de : ressuscita—glorieux—clarté—agilité—subtilité—impassibilité—immortel—Pâques ? Temps qu'il a été dans le tombeau ? 101. Sens de : ressuscita

par sa toute-puissance ? Preuve qu'il l'avait annoncé ? 102. Sens de : apparut—pendant 40 jours—pour montrer qu'il était ressuscité—achever d'instruire ses apôtres ? Pouvoirs qu'il leur donna pendant ces 40 jours ? 103. Sens de : J.-C. monta au ciel—par sa propre puissance ? En présence de combien de disciples ? Sens du mot Ascension ? Quand eut lieu l'Ascension ? 105. Sens de : comme Dieu—égal à son Père—comme homme—occupe la première place auprès de Dieu ?

CHAPITRE NEUVIÈME

Du Saint-Esprit et de sa descente sur les Apôtres.

106. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte Trinité.

Est la troisième personne de la Sainte-Trinité. Voir Réponse 23.

107. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

Procède, c.-à-d. provient, origine de, etc.

Du Père et du Fils, non comme de deux principes, mais comme d'un seul.

La procession du Saint-Esprit porte le nom de *spiration*, et la manière dont elle a lieu est un mystère.

108. Oui, le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils, et il est Dieu comme le Père et le Fils, puisqu'il possède les mêmes perfections infinies.

Le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils, c.-à-d. possède les mêmes perfections.

Dieu comme le Père et le Fils. Voir réponse 23.

106. Qu'est-ce que le Saint-Esprit ? 107. De qui procède le Saint-Esprit ? 108. Le Saint-Esprit est-il égal au Père et au Fils ?

109. Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres le dimanche de la Pentecôte, dix jours après l'Ascension de Jésus-Christ.

Descendit sur les Apôtres, c.-à-d. vint habiter substantiellement dans les Apôtres réunis dans le cénacle.

Le dimanche de la Pentecôte, c.-à-d. le cinquantième jour après la résurrection de Notre-Seigneur, car Pentecôte signifie cinquantième.

110. Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres sous la forme de langues de feu.

Sous la forme de langues de feu. Ces langues de feu n'étaient pas le Saint-Esprit, car il est invisible puisqu'il est Dieu ; elles n'étaient pas non plus unies à sa Personne divine comme la nature humaine a été unie au Fils de Dieu, car elles n'apparurent qu'un instant. Elles signifiaient, dit S. Bernard, que les Apôtres, une fois remplis du Saint-Esprit, allaient parler les langues de toutes les nations, et proférer des paroles ardentes comme le feu.

111. Le Saint-Esprit fut envoyé aux Apôtres par Dieu le Père et par Dieu le Fils.

Le Saint-Esprit fut envoyé, c.-à-d. reçut une mission du Père et du Fils. Mais cette mission divine ne comporte dans le Saint-Esprit ni infériorité, ni mouvement, ni séparation ; elle implique seulement une procession d'origine et un nouveau mode d'existence.

112. Le Saint-Esprit fut envoyé aux Apôtres pour les éclairer, les fortifier, les mettre en état de prêcher l'Evangile et de sanctifier l'Eglise.

109. Quel jour le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ? 110. Sous quelle forme le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ? 111. Par qui le Saint-Esprit fut-il envoyé aux Apôtres ? 112. Pourquoi le Saint-Esprit fut-il envoyé aux Apôtres ?

Pour les éclairer, c.-à-d. les rendre capables de comprendre les Ecritures et tout ce que Jésus avait fait ou dit en leur présence.

Les fortifier, c.-à-d. leur donner le courage d'affronter tous les mauvais traitements et même la mort.

Les mettre en état de prêcher l'Evangile, c.-à-d. leur donner les grâces nécessaires pour prêcher efficacement l'Evangile.

Et de sanctifier l'Eglise, c.-à-d. de faire aimer aux hommes les vertus propres à les rendre saints.

113. Le Saint-Esprit demeurera toujours avec l'Eglise pour la conduire dans le chemin de la sainteté et du salut.

Le Saint-Esprit demeurera toujours avec l'Eglise, c.-à-d. avec les Pasteurs et les fidèles. J.-C. l'a promis formellement à ses Apôtres.

Pour la conduire, c.-à-d. pour être son guide.

Dans le chemin de la sainteté et du salut, c.-à-d. dans la voie qui mène sûrement à Dieu et au ciel.

114. Le Saint-Esprit se communique à chacun de nous, par la grâce dont nous avons besoin, et principalement dans le sacrement de Confirmation.

Le Saint-Esprit se communique à chacun de nous, c.-à-d. vient habiter en nous substantiellement, de manière à ne faire qu'un avec nous.

Cette inhabitation du Saint-Esprit en nous est invincible, mais très réelle.

115. Le Saint-Esprit demeurera-t-il toujours dans l'Eglise ? 114. Le Saint-Esprit ne se communique-t-il pas aussi à nous ?

Questionnaire du Commentaire

107. Sens de : procède-du Père et du Fils ? Nom de la procession du S. Esprit ? Manière dont a lieu la spiration ?
 108. Sens de : est égal au Père et au Fils ? Preuve qu'il est Dieu ? 109. Sens de : descendit-Pentecôte ? 110. Langues de feu n'étaient pas le S. Esprit-n'étaient pas unies à sa Personne-ce qu'elles signifiaient ? 111. Sens de : fut envoyé ? Nature de cette mission ? 112. Sens de : pour les éclairer-les fortifier-les mettre en état de prêcher-de sanctifier l'Eglise ? 113. Sens de : demeurera toujours avec l'Eglise-pour la conduire-dans le chemin de la sainteté et du salut ? 114. Sens de : se communique aussi à nous ? Nature de cette inhabitation du S. Esprit.

CHAPITRE DIXIÈME

Des effets de la Rédemption

115. Les principaux effets de la Rédemption sont :
 1. la satisfaction faite à la justice divine pour nos péchés, par les souffrances et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; 2. l'acquisition de la grâce pour l'homme.

Les principaux effets de la Rédemption,
 c.-à-d. les principales conséquences salutaires que la mort de Notre-Seigneur a eues pour les hommes.

Sont : 1. la satisfaction faite à la justice divine pour nos péchés, c.-à-d. la réparation universelle et surabondante de l'injure faite à Dieu par le péché.

2. L'acquisition de la grâce pour l'homme, c.-à-d. l'acquisition de la grâce de justification et de toutes les grâces dont nous avons besoin pour faire notre salut.

116. La grâce est un don surnaturel que Dieu nous

115. Quels sont les principaux effets de la Rédemption ? 116. Qu'est-ce que la grâce ?

accorde, par pure bonté et en vertu des mérites de Jésus-Christ, pour nous aider à faire notre salut.

La grâce. Ce mot signifie ici un bienfait d'un ordre supérieur à la nature

Est un don, c.-à-d. quelque chose qui n'est pas dû.

Surnaturel, en ce sens que nous ne pouvons l'avoir par nous-mêmes, et qu'il nous est donné pour faire quelque chose qui dépasse les forces de notre nature.

Que Dieu nous accorde. Dieu seul donne et peut donner la grâce.

Par pure bonté, c.-à-d. sans aucun mélange d'intérêt et sans aucun besoin de sa part.

En vertu des mérites de Jésus-Christ. C'est une vérité de foi que nous devons la grâce uniquement aux mérites de Jésus-Christ.

Pour nous aider à faire notre salut, c.-à-d. pour nous faire vivre et mourir saintement, et mériter ainsi le ciel.

La grâce est donc pour nous, dans l'*ordre du salut*, ce qu'est au petit enfant la main maternelle qui le soutient, ce que sont à l'oiseau les ailes qui lui permettent de s'élever dans les airs, ce qu'est au vaisseau le vent qui enfle ses voiles ou la vapeur qui le met en mouvement.

117. Il y a deux sortes de grâces : la grâce sanctifiante ou habituelle, et la grâce actuelle.

La première affecte la substance même de l'âme, la seconde ses opérations seulement.

118. La grâce sanctifiante est celle qui demeure en notre âme, et qui la rend sainte et agréable à Dieu.

117. Combien y a-t-il de sortes de grâces ? 118. Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ?

La grâce sanctifiante est celle qui demeure en notre âme, c.-à-d. dont la présence en notre âme est permanente, et non pas seulement passagère comme la grâce actuelle.

Qui la rend sainte, en l'unissant à Dieu.

Et agréable à Dieu, c.-à-d. conforme à son goût et à sa volonté.

En d'autres termes, la grâce sanctifiante n'est pas autre chose que l'amitié de Dieu. Il est donc évident qu'elle n'existe pas au même degré dans toutes les âmes justes.

119. Oui, un seul péché mortel suffit pour nous faire perdre la grâce sanctifiante.

Preuve : un seul péché mortel suffit pour briser complètement l'amitié avec Dieu. Donc, un seul péché mortel suffit pour faire perdre la grâce sanctifiante.

120. Les vertus théologiques sont la Foi, l'Espérance et la Charité, qui ont Dieu pour objet immédiat.

Les vertus. Il s'agit ici des vertus surnaturelles qui perfectionnent les facultés de l'âme et les portent vers le bien.

Théologiques, c.-à-d. ayant Dieu pour principe et pour objet.

Sont la Foi. Par cette vertu, nous croyons en Dieu.

L'Espérance. Par cette vertu nous espérons en Dieu.

La Charité. Par cette vertu nous aimons Dieu de tout notre cœur. Voir Réponse 6.

121. La Foi est une vertu divine par laquelle nous

119. *Pouvons-nous perdre la grâce sanctifiante ?* 120. *Qu'est-ce que les vertus théologiques ?* 121. *Qu'est-ce que la Foi ?*

croions fermement les vérités que Dieu nous a révélées, et qu'il nous enseigne par son Eglise.

La foi est une vertu, c.-à-d. une disposition de notre âme, qui incline la raison de l'homme à croire à la parole de Dieu.

Divine, c.-à-d. venant de Dieu et se rapportant à lui.

Par laquelle nous croions fermement, c.-à-d. avec la même certitude que si on touchait du doigt.

Les vérités que Dieu nous a révélées, c.-à-d. toutes les vérités, sans en excepter une seule, qu'il lui a plu de nous faire connaître.

Et qu'il nous enseigne par son Eglise, c.-à-d. qui nous sont proposées comme révélées par l'Eglise, qui seule en a reçu la mission de N.-S. Jésus-Christ. L'Eglise est donc le moyen ordinaire par lequel nous connaissons sûrement ce que Dieu a révélé, et rien ne fait mieux briller la sagesse et la bonté de Dieu qu'un moyen si simple et si à la portée de tous pour savoir exactement ce que nous devons croire.

122. L'espérance est une vertu divine par laquelle nous attendons fermement de la bonté de Dieu la vie éternelle, et les grâces nécessaires pour l'obtenir.

L'espérance est une vertu, c.-à-d. une disposition de notre âme, qui incline notre volonté à tendre vers Dieu comme objet de notre bonheur éternel.

Divine, c.-à-d. venant de Dieu et se rapportant à lui.

Par laquelle nous attendons fermement, c.-à-d. sans crainte d'être trompés, parce que Dieu ne peut manquer à ses promesses, et qu'il peut tout ce qu'il veut.

122. Qu'est-ce que l'espérance ?

De la bonté de Dieu, ce qui veut dire que la bonté de Dieu pour nous est le principal motif de notre espérance.

La vie éternelle, c.-à-d. le bonheur du ciel.

Et les grâces nécessaires pour l'obtenir, c.-à-d. les secours spirituels nécessaires pour parvenir à ce bonheur.

123. La Charité est une vertu divine par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

La charité est une vertu, c.-à-d. une disposition de notre âme, qui incline la volonté à aimer Dieu et le prochain.

Divine, c.-à-d. venant de Dieu et se rapportant à Dieu.

Par laquelle nous aimons Dieu. L'amour de Dieu est l'objet premier de la Charité.

Nous avons dit, dans la Réponse 4, ce qu'on entend par aimer Dieu.

Par-dessus toutes choses, c.-à-d. plus que nous-mêmes, plus que nos parents et nos amis, plus que nos biens, plus que la vie.

Et notre prochain comme nous-mêmes, c.-à-d. non pas autant que nous-mêmes, mais d'un amour semblable à celui que nous devons avoir pour nous-mêmes, et spécifié par la parole : "Faites aux autres ce que vous voulez qu'ils vous fassent."

Pour l'amour de Dieu, c.-à-d. parce que notre prochain est créé à l'image de Dieu ; *parce qu'il est notre frère en Jésus-Christ ; parce que Dieu l'aime et veut que nous l'aimions ; parce que tout ce que nous*

lui faisons, nous le faisons à Dieu. — Aimer le prochain par intérêt, par sympathie, en suivant la pente de son cœur, ce n'est plus la charité : c'est un amour qui est naturellement bon, mais peut devenir mauvais, n'ayant rien de chrétien ni de méritoire.

124. Par le nom de prochain il faut entendre tous les hommes, même nos ennemis.

Il faut entendre tous les hommes, sans distinction de lieu, de race ou de nationalité.

Même nos ennemis, c.-à-d. ceux qui nous haïssent, qui nous persécutent, nous calomnient, etc.

125. La grâce actuelle est un secours passager, par lequel Dieu éclaire notre intelligence, et excite notre volonté à éviter le mal et à faire le bien.

La grâce actuelle. Le mot actuelle désigne ici toute grâce accordée par Dieu au moment où nous posons un acte.

Est un secours passager, c.-à-d. qui dure juste le temps nécessaire pour accomplir l'acte bon qui est à faire. Mais il se renouvelle, dans la suite, autant de fois que nous en avons besoin.

Par lequel Dieu éclaire notre intelligence, c.-à-d. nous fait mieux comprendre la beauté de la vertu et la laideur du péché.

Et excite notre volonté, c.-à-d. la pousse, sans faire violence à notre liberté.

A éviter le mal et à faire le bien, c.-à-d. à faire ce qui, sans le secours de la grâce, serait au-dessus de nos forces.

Différences entre la grâce sanctifiante et la grâce actuelle : la première dure tant qu'on ne la perd pas

124. Que faut-il entendre par le nom de prochain ? 125. Qu'est-ce que la grâce actuelle ?

par le péché mortel, et la seconde ne dure que pendant l'acte pour lequel elle est donnée ; le péché mortel nous fait perdre la première, tandis qu'il ne nous empêche pas de recevoir la seconde ; la première est une, toujours la même, purement intérieure, exclusivement personnelle à celui qui la possède, tandis que la seconde est multiple, prend diverses formes, est intérieure ou extérieure, pour le bien spirituel de celui qui la reçoit et quelquefois pour celui des autres.

Ressemblances : Toutes deux sont accordées par Dieu, et ont pour objet le salut éternel.

126. Oui, la grâce est absolument nécessaire, et sans elle nous ne pouvons rien faire pour mériter le ciel.

La grâce est absolument nécessaire. Il s'agit ici surtout de la grâce actuelle, sans laquelle il est impossible d'acquérir la grâce sanctifiante si on ne l'a point, et de la conserver si on la possède déjà.

Quant à la grâce sanctifiante, il est évident qu'elle est absolument nécessaire, puisque personne ne peut entrer au ciel en péché mortel.

Sans elle nous ne pouvons rien faire pour mériter le ciel. Preuve : " Sans moi, vous ne pouvez rien faire," a dit Notre-Seigneur. Sans le concours positif de Dieu, on ne peut rien faire même dans l'ordre naturel ; à plus forte raison dans l'ordre surnaturel.

127. Oui, nous pouvons résister à la grâce de Dieu, et malheureusement nous n'y résistons que trop souvent.

Nous pouvons résister à la grâce de Dieu, c.-à-d. rester sourd à ses inspirations, fermer les yeux à la lumière dont elle éclaire notre intelligence, ne

126. La grâce est-elle nécessaire au salut ? 127. Pouvons-nous résister à la grâce ?

pas obéir à l'impulsion qu'elle donne à notre volonté, car la grâce ne nous empêche pas d'être libres de faire le bien ou le mal.

Et malheureusement nous n'y résistons que trop souvent, c.-à-d. que la résistance à la grâce est pour nous un malheur.

128. La grâce de persévérance est un don spécial de Dieu, qui nous maintient où nous met en état de grâce au moment de la mort.

La grâce de persévérance. Cette grâce n'est pas une troisième sorte de grâces, mais une série de grâces actuelles dont l'effet est de nous maintenir dans la grâce sanctifiante jusqu'à la mort, ou de nous y mettre en ce moment, et par là de nous faire aller au ciel.

Est un don spécial, c.-à-d. une faveur particulière qu'on ne peut proprement mériter, mais qu'on peut toujours obtenir par la prière.

Questionnaire du Commentaire

116. Sens des mots : *grâce-don-surnaturel-que Dieu nous accorde-par pure bonté-en vertu des mérites de J.-C.-pour nous aider à faire notre salut ?* 117. Rapports avec l'âme des deux sortes de grâces ? 118. Sens de : *demeure en notre âme-la rend sainte-agréable à Dieu ?* 119. Preuve qu'un seul péché mortel fait perdre la grâce sanctifiante ? 120. De quelles vertus il s'agit ? Sens des mots : *Théologiques-foi-espérance-charité ?* 121. Sens des mots : *vertu-divine-croire fermement-les vérités que Dieu nous a révélées-qu'il nous enseigne par son Eglise ?* 122. Sens des mots : *l'espérance est une vertu-divine-attendre fermement-bonté de Dieu-vie éternelle-grâces nécessaires pour l'obtenir ?* 123. Sens des mots : *la charité est une vertu-divine-aimer Dieu-par-dessus toutes choses-notre*

128. Qu'est-ce que la grâce de persévérance ?

prochain comme nous-mêmes-pour l'amour de Dieu ? 124. Sens de : tous les hommes-nos ennemis ? 125. Sens de : actuelle-secours passager-éclaire notre intelligence-excite notre volonté-à éviter le mal et à faire le bien ? Différences entre la grâce sanctifiante et la grâce actuelle-ressemblances ? 126. Sens de : absolument nécessaire-preuve que nous ne pouvons rien sans la grâce actuelle ? 127. Sens de : nous pouvons résister à la grâce-malheureusement ? 128. Sens de : grâce de persévérance-don spécial ?

CHAPITRE ONZIÈME

De l'Eglise

Avant de parler de l'Eglise, nous allons donner un résumé de la vraie religion avant la venue de Jésus-Christ.

La religion est un lien entre Dieu et l'homme, qui a toujours existé depuis le commencement du monde. Par conséquent, la religion remonte au berceau du premier homme. Le sens commun, inné chez tous, suffit pour nous faire sentir et voir qu'il y a et qu'il y a toujours eu des rapports entre Dieu et l'homme.

Avant leur chute, Adam et Eve connaissaient la volonté de Dieu par la parole même de Dieu. C'est ainsi qu'il leur défendit lui-même de manger d'un certain fruit qui croissait dans le paradis terrestre. S'ils avaient respecté sa volonté, que Dieu leur avait manifestée directement, ils auraient été transférés dans la gloire du Ciel, ainsi que leurs descendants, sans subir la mort et les autres conséquences que leur désobéissance a entraînées.

Pendant les quatre mille ans qui ont suivi, c.-à-d. depuis la chute d'Adam jusqu'à l'Incarnation du Fils de Dieu, les hommes ont pu se sauver par la foi au Rédempteur à venir et par l'observation de la loi naturelle écrite dans leur cœur, avec la grâce accordée en vue du Rédempteur futur.

La loi naturelle comprend nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes. Fondée sur la nature de l'homme et sur celle de Dieu, elle est aussi ancienne que l'humanité, elle est éternelle. La loi éternelle dit saint Augustin, est la volonté de Dieu qui prescrit d'observer l'ordre naturel et défend de le troubler. La loi naturelle est donc écrite, en quelque sorte, avec tous ses préceptes, dans le cœur de tous les hommes ; mais il est facile d'en altérer certains caractères, et c'est ce qui arriva dans le cours des temps.

Alors Dieu résolut de donner une formule écrite de la loi naturelle, vers l'an deux mille du monde.

Durant quarante jours Moïse resta en audience, sur le sommet du Sinaï, enveloppé de foudres et d'éclairs. Il en rapporta, en dix articles, gravés sur une table de pierre, le code le plus court et le plus complet dont on puisse avoir l'idée. Il n'y avait que Dieu qui put en dix paroles, saisir l'homme tout entier, dans tout le mouvement de sa pensée et de son cœur, dans toutes les manifestations de son activité, réglant souverainement tous ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même.

La loi du Sinaï, appelée loi mosaïque, parce qu'elle a été donnée à Moïse, n'est donc, en réalité, que la formule écrite de la loi naturelle, sauf peut-être la prescription relative au Sabbat, qui ne fut qu'une réglementation précisée.

La loi mosaïque contenait trois sortes de préceptes : les préceptes *moraux*, les préceptes *cérémoniels* et les préceptes *judiciaires*. Cette loi, appelée aussi loi ancienne, ne devait durer qu'un temps. Elle a été en effet abrogée, quant à la partie cérémonielle et judiciaire, par une nouvelle loi qui devait la remplacer ; mais sa partie morale, ayant pour base la loi naturelle elle-même, qui est invariable, n'a pu être abolie et est devenue portion intégrante de la loi nouvelle.

Cette loi nouvelle, qui a succédé à l'ancienne, est la loi évangélique ou chrétienne, ainsi nommée parce qu'elle a été donnée par Jésus-Christ et promulguée par les Apôtres et les Evangélistes. Elle contient, outre les préceptes moraux de l'ancienne loi dont nous venons de parler, les dogmes de la foi chrétienne et les préceptes cérémoniels concernant le culte et l'administration des sacrements.

Avec ces préceptes qui sont obligatoires pour tout le monde, la loi évangélique renferme aussi des conseils, qui ne sont pas obligatoires ou ne le sont que pour certaines classes de personnes appelées à un genre de vie plus parfait.

Au temps annoncé par les prophètes, Dieu donna au monde le Rédempteur promis depuis quatre mille ans—Notre-Seigneur Jésus-Christ—qui avant de retourner vers son Père, fonda son Eglise, qu'il a chargée de promulguer et de prêcher cette loi nouvelle, générale, perpétuelle, et de faire ce qu'il avait fait lui-même : enseigner, gouverner, sanctifier et sauver les hommes.

129. Les moyens donnés aux hommes pour participer aux fruits de la Rédemption sont l'Eglise et les sacrements.

Pour participer aux fruits de la Rédemption, c.-à-d. pour avoir part aux trésors de grâces que nous a acquis Jésus-Christ.

130. L'Eglise est la société de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ, qui participent aux mêmes sacrements, et qui sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes sous un même chef visible.

L'Eglise. Ce mot signifie ici, non pas les édifices dans lesquels on se réunit pour prier, mais une société.

129. Où se trouvent les moyens donnés aux hommes pour participer aux fruits de la Rédemption ? 130. Qu'est-ce que l'Eglise ?

Est la société, c.-à-d. la réunion.

De tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ, c.-à-d. qui croient en Jésus-Christ, et qui manifestent extérieurement cette croyance.

Qui participent aux mêmes sacrements, c.-à-d. qui reçoivent en temps opportun, les sacrements institués par Jésus-Christ.

Qui sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes. Les pasteurs légitimes sont ceux à qui Notre-Seigneur a confié le soin de paître son troupeau.

Sous un même chef visible. Ces mots désignent un chef suprême, ayant le droit de commander aux pasteurs eux-mêmes comme aux simples fidèles, et que l'on peut voir puisque ce chef suprême est un homme.

L'Eglise est donc une société parfaite, divine, surnaturelle, humaine et supérieure à la société civile dont elle est indépendante.

Parfaite : elle est la réunion de chrétiens, qui ont pour règlement les commandements de Dieu et de l'Eglise, un même chef invisible, Notre-Seigneur Jésus-Christ, un même chef visible, le Pape.

Divine : elle a pour fondateur Jésus-Christ.

Surnaturelle : Elle a pour fin de conduire les hommes au ciel.

Humaine : les membres dont elle se compose sont des hommes.

Supérieure à la société civile : elle a pour but de procurer le bonheur éternel tandis que la société civile a pour but de procurer le bonheur temporel de ses membres.

Indépendante de la société civile : elle n'est pas subordonnée à la société civile qui, au contraire,

est tenue de la protéger dans ses libertés de gouvernement et d'enseignement.

131. Le chef invisible de l'Eglise est Jésus-Christ.

Le chef invisible de l'Eglise, c.-à-d. le chef qu'on ne peut pas voir depuis le jour de l'Ascension.

Est Jésus-Christ. Il est le chef réel de l'Eglise qu'il gouverne et gouvernera jusqu'à la fin du monde, en lui communiquant les grâces spirituelles qui la sanctifient, et en maintenant à sa tête un chef visible, choisi parmi les hommes, et qui est un autre lui-même.

132. C'est Notre Saint-Père le pape, l'évêque de Rome, qui est le vicaire de Jésus-Christ et le chef visible de l'Eglise.

C'est Notre Saint-Père le pape. Le mot Pape signifie Père par excellence.

L'évêque de Rome, c.-à-d. dont Rome est le siège.

Qui est le vicaire de Jésus-Christ. Vicaire signifie représentant.

Et le chef visible de l'Eglise, c.-à-d. que l'on peut voir.

133. Le Pape, l'évêque de Rome, est le chef visible de l'Eglise, parce qu'il est le successeur de saint Pierre, que Jésus-Christ a établi chef des Apôtres et chef visible de l'Eglise.

Parce qu'il est le successeur de Saint-Pierre. Preuve : il occupe le propre siège de saint Pierre.

Que Jésus-Christ a établi Chef des Apôtres. Preuve : " Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai

131. Quel est le chef invisible de l'Eglise ? 132. Quel est le chef visible de l'Eglise ? 133. Pourquoi le Pape, l'évêque de Rome, est-il le chef visible de l'Eglise ?

mon Eglise. " " Pais mes agneaux, pais mes brebis," a dit Notre-Seigneur à Pierre.

134. Les successeurs des autres apôtres sont les évêques de la sainte Eglise catholique.

Les successeurs des autres apôtres, c.-à-d. ceux qui ont les pouvoirs d'ordre épiscopal, qu'avaient les onze apôtres.

Sont les évêques. Le mot évêque signifie surveillant. Chaque évêque gouverne une partie de l'Eglise catholique nommée diocèse. C'est par le Pape que les évêques sont chargés d'un diocèse.

135. Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Eglise, à laquelle il a donné pour chefs Saint Pierre et ses successeurs.

Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Eglise. Preuve : il a dit : " Je bâtirai mon Eglise," et non pas mes Eglises.

A laquelle il a donné pour chefs saint Pierre et ses successeurs. La primauté de Pierre doit durer autant que l'Eglise, et passer successivement à chacun de ses successeurs.

136. Jésus-Christ a fondé son Eglise pour enseigner, gouverner, sanctifier et sauver tous les hommes.

Pour enseigner, c.-à-d. prêcher ce que nous devons croire et pratiquer.

Gouverner, c.-à-d. diriger la vie des hommes tout entière, l'ordonner à une fin surnaturelle.

Sanctifier, c.-à-d. nous rendre saints.

Et sauver tous les hommes, c.-à-d. conduire au ciel tous les hommes sans exception.

134. Quels sont les successeurs des autres apôtres ? 135. Jésus-Christ a-t-il établi plusieurs Eglises ? 136. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il fondé son Eglise ?

137. Oui, tous les hommes sont obligés d'appartenir à cette Eglise unique fondée par Jésus-Christ, et quiconque sait que l'Eglise catholique est la vraie Eglise et refuse d'y appartenir, ne peut être sauvé.

Tous les hommes sont obligés. Ce n'est pas seulement un conseil, mais une obligation absolue.

D'appartenir, c-à-d. d'être membres.

Quiconque sait que l'Eglise catholique est la vraie Eglise et refuse d'y appartenir ne peut être sauvé. Par conséquent, pas de salut possible pour quiconque est dans ces conditions.

Quant à ceux qui ne savent pas que l'Eglise catholique est la vraie Eglise de Jésus-Christ, qui croient sincèrement appartenir à la vraie Eglise en professant une autre religion, ils peuvent se sauver, car ils font partie de l'âme de l'Eglise.

Questionnaire du commentaire

129. Sens du mot *participer* ? *Dépositaire du trésor des grâces—canaux qui nous les communiquent* ? 130. Sens des mots : *Eglise—société—qui professent foi de J.-C.—qui participent aux mêmes sacrements—pasteurs légitimes—chef visible* ? 131. Sens de : *chef invisible* ? J.-C. est-il le *chef réel de l'Eglise* ? 132. Sens des mots : *Pape—évêque de Rome—chef visible* ? 133. Preuve que le Pape est le *successeur de Saint Pierre—chef des Apôtres* ? 134. Sens de : *successeurs des autres apôtres—évêque—diocèse* ? Par qui les évêques sont chargés d'un diocèse ? 135. Preuve que J.-C. n'a établi qu'une seule Eglise ? *Durée de la primauté de Pierre—sa transmission à ses successeurs* ? 136. Sens des mots : *enseigner—gouverner—sanctifier—sauver tous les hommes* ? 137. Sens des mots : *sont obligés—d'appartenir* ? Quels sont ceux qui ne peuvent être sauvés ? Ceux qui peuvent se sauver sans appartenir à l'Eglise ?

137. Tous les hommes sont-ils obligés d'appartenir à cette Eglise de Jésus-Christ ?

CHAPITRE DOUZIÈME

Des attributs et des notes de l'Eglise.

138. Les attributs de l'Eglise sont l'autorité, l'infailibilité et l'indéfectibilité.

Les attributs de l'Eglise, c.-à-d. les privilèges qui forment comme l'organisme intime de la constitution de l'Eglise.

Sont l'autorité, c.-à-d. le droit de commander.

L'infailibilité, c.-à-d. le privilège de ne pouvoir se tromper.

L'indéfectibilité, c.-à-d. le privilège de subsister toujours la même jusqu'à la fin des temps.

139. Par l'autorité de l'Eglise, j'entends la mission, le droit et le pouvoir qu'ont reçus de Jésus-Christ le Pape et les évêques, successeurs des Apôtres, de prêcher l'Evangile et de gouverner les fidèles.

J'entends la mission. Preuve de cette mission : "Comme mon Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie," a dit Jésus-Christ à ses Apôtres.

Le droit. Preuve : "Toute puissance, a dit Jésus-Christ, m'a été donnée au ciel et sur la terre, allez donc enseigner toutes les nations."

Le pouvoir. Preuve : "Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel," a dit Jésus-Christ.

Qu'ont reçus de Jésus-Christ le Pape et les évêques. Preuve : les paroles de Jésus-Christ à ses apôtres s'adressaient à tous ceux qui devaient être leurs successeurs légitimes.

138. Quels sont les attributs de l'Eglise ? 139. Qu'entendez-vous par l'autorité de l'Eglise ?

140. Par l'infailibilité de l'Eglise, j'entends le privilège que Jésus-Christ a donné à son Eglise de ne pas se tromper quand elle enseigne une vérité de foi ou de morale.

J'entends le privilège que Jésus-Christ a donné à son Eglise de ne pas se tromper. Preuve : " Enseignez toutes les nations... et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles," a dit J.-C. à ses Apôtres.

Quand elle enseigne une vérité de foi ou de morale. Les vérités de foi sont celles que l'on est obligé de croire ; les vérités de morale sont celles qui regardent ce que nous devons faire pour être sauvé.

141. L'enseignement de l'Eglise est infailible quand le Pape avec les évêques, ou le Pape seul s'adressant à tous les fidèles, définit et proclame une doctrine de foi ou de morale.

Quand le Pape avec les évêques, c.-à-d. uni aux évêques.

Ou le Pape seul, puisqu'il possède *personnellement* le privilège de l'infailibilité donnée à l'Eglise en général.

Preuve du privilège de l'infailibilité personnelle du Pape : " Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle." Si Pierre venait à enseigner l'erreur, c'est l'Enfer qui prévaudrait contre l'Eglise, ce qui est contraire à la promesse divine.

Tel est l'un des témoignages sur lesquels s'appuya le concile du *Vatican*, quand, le 18 juillet 1870, il a fait de l'*infailibilité pontificale* un article de foi, que les chrétiens doivent admettre, sous peine de tomber dans l'hérésie.

140. Qu'entendez-vous par l'infailibilité de l'Eglise ? 141. Quand l'enseignement de l'Eglise est-il infailible ?

Quant aux évêques, ils ne sont pas infaillibles *personnellement*, comme le Pape ; mais seulement lorsqu'ils sont unis au Pape, qui est le centre de l'infailibilité.

S'adressant à tous les fidèles, c.-à-d. parlant comme Pasteur et Docteur pour toute l'Eglise.

Définit et proclame une doctrine de foi ou de morale, c.-à-d. déclare à tous les fidèles qu'ils sont tenus de croire telle vérité et de faire ou d'éviter telle chose.

142. L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise, telle que fondée par Jésus-Christ, durera jusqu'à la fin du monde.

L'indéfectibilité de l'Eglise. Cet attribut signifie deux choses :

1. Que l'Eglise restera la même dans sa doctrine jusqu'à la fin du monde. Preuve : " La vérité du Seigneur demeure éternellement, " dit la S. Ecriture.

2. Que l'Eglise subsistera jusqu'à la fin du monde. Preuve : " Son règne n'aura pas de fin ", dit S. Luc.

143. Les trois attributs de l'Eglise se trouvent réunis dans leur plénitude, en la personne du Pape, dont l'autorité et l'infailibilité dureront jusqu'à la fin des temps.

Dans leur plénitude, c.-à-d. d'une manière complète.

En la personne du Pape. Preuve : " Là où est Pierre, là est l'Eglise, " a dit S. Ambroise.

Dont l'autorité et l'infailibilité dureront jusqu'à la fin des temps, c.-à-d. que si les Papes meurent, leurs privilèges ne meurent point, mais se

142. Qu'est-ce que l'indéfectibilité de l'Eglise ? 143. En quelle personne les trois attributs de l'Eglise sont-ils réunis ?

transmettent et se transmettront à leurs successeurs jusqu'à la fin du monde.

144. L'Eglise a quatre marques ou notes par lesquelles elle peut être reconnue : elle est une, sainte, catholique et apostolique.

L'Eglise a quatre marques ou notes, c.-à-d. quatre signes extérieurs.

Par lesquelles elle peut être reconnue, c.-à-d. reconnue comme la seule vraie.

145. L'Eglise est une, parce que tous ses membres ont la même foi, sont tous dans une même communion et soumis au même chef.

L'Eglise est une, c.-à-d. qu'il ne peut y avoir plusieurs Eglises vraies.

Parce que tous ses membres ont la même foi, c.-à-d. croient les mêmes vérités, sans distinction d'âge, de condition et de nation.

Sont tous dans une même communion, c.-à-d. reçoivent les mêmes sacrements, ont part aux mêmes mérites de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des saints, aux bonnes œuvres de tous les membres de l'Eglise et à tous les biens spirituels de l'Eglise, comme dans une famille tous les enfants participent aux biens de leurs parents.

Soumis au même chef, c.-à-d. que tous les membres de l'Eglise de Jésus-Christ, répandus dans le monde entier, doivent obéir au même chef, qui est le Pape.

146. Je dis que l'Eglise est sainte, parce que Jésus-

144. Quelles sont les marques ou notes par lesquelles on peut reconnaître l'Eglise ? 145. Comment l'Eglise est-elle une ? 146. Pourquoi dites-vous que l'Eglise est sainte ?

Christ, son fondateur, est saint, et qu'elle peut nous sanctifier par sa doctrine et ses sacrements.

Je dis que l'Eglise est sainte. Preuve : " Jésus-Christ s'est livré pour l'Eglise, afin qu'elle soit sainte et immaculée."

Parce que Jésus-Christ, son fondateur, est saint. Preuve : J.-C. étant Fils de Dieu, est la sainteté même.

Et qu'elle peut nous sanctifier, c.-à-d. qu'elle possède les moyens capables de nous sanctifier, si nous voulons en profiter.

Par sa doctrine, c.-à-d. par ses enseignements.

Et ses sacrements. Preuve : ils ont été institués pour donner ou augmenter en nous la grâce sanctifiante.

Quand on dit que l'Eglise est sainte, on ne prétend pas que tous ses membres sont des saints, mais qu'ils pourraient réellement être des saints si leur conduite était conforme à sa doctrine, et s'ils recevaient ses sacrements avec les dispositions voulues. La conduite scandaleuse d'un trop grand nombre de membres de l'Eglise ne l'empêche donc pas d'être sainte.

147. L'Eglise est universelle ou catholique, parce qu'elle ne doit cesser d'exister qu'à la fin du monde, qu'elle enseigne toutes les nations, et maintient toutes les vérités nécessaires au salut.

L'Eglise est universelle ou catholique. Les deux mots signifient que l'Eglise embrasse tous les temps, toutes les nations et toutes les vérités nécessaires au salut.

Parce qu'elle ne doit cesser d'exister qu'à la fin du monde. Preuve : voir Réponse 142.

147. Comment l'Eglise est-elle universelle ou catholique ?

On peut même dire dans un certain sens, que l'Eglise existe depuis le commencement du monde, puisque les hommes, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, ne pouvaient se sauver que par la foi en Jésus-Christ.

Qu'elle enseigne toutes les nations, c.-à-d. qu'elle est répandue en même temps, plus ou moins, parmi tous les peuples de la terre.

Et maintient toutes les vérités nécessaires au salut, c.-à-d. conserve intact le dépôt des vérités nécessaires au salut, qui lui a été confié par Jésus-Christ.

148. L'Eglise est apostolique parce qu'elle a été fondée par Jésus-Christ sur les Apôtres, qu'elle est gouvernée par leurs successeurs légitimes et a enseigné et enseignera toujours leur doctrine.

L'Eglise est apostolique, c.-à-d. vient des Apôtres.

Parce qu'elle a été fondée par Jésus-Christ sur les Apôtres. Preuves : Notre-Seigneur a dit à Pierre, leur chef : " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. " De plus, il a dit à tous les Apôtres sans exception : " Allez, enseignez toutes les nations. "

Qu'elle est gouvernée par leurs successeurs légitimes. Voir réponse 134.

A enseigné et enseignera toujours leur doctrine, c.-à-d. que la doctrine enseignée aujourd'hui par l'Eglise est absolument la même, et sera toujours la même que celle des Apôtres.

149. Ces notes et attributs ne se trouvent que dans la sainte Eglise catholique romaine.

148 Comment l'Eglise est-elle apostolique ? 149 Ces notes et attributs se trouvent-ils ailleurs que dans l'Eglise catholique romaine ?

Ces notes et attributs, c.-à-d. l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité, l'autorité, l'infaillibilité et l'indéfectibilité.

Ne se trouvent que dans la sainte Eglise romaine. L'Eglise romaine est celle dont le siège principal est à Rome, et c'est pour cela que l'Eglise catholique est appelée romaine.

L'Eglise romaine, comme nous allons le voir, possède réellement les quatre notes de l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

1. Elle est une, parce que tous les fidèles qui la composent croient les mêmes vérités, participent aux mêmes sacrements, et sont soumis au même chef.

2. Elle est sainte, parceque son fondateur est la sainteté même, et parce que sa doctrine et ses sacrements sont de nature à produire en nous la sainteté, si nous le voulons.

3. Elle est catholique, parcequ'elle ne cessera d'exister qu'à la fin du monde, parcequ'elle est répandue chez tous les peuples de la terre, et parce qu'elle conserve intact le dépôt des vérités nécessaires au salut que Jésus-Christ lui a confié.

4. Elle est apostolique, parce qu'elle a été fondée sur les Apôtres, parce qu'elle est gouvernée par les successeurs légitimes des Apôtres, dont la succession n'a jamais été interrompue jusqu'à nos jours, et parce que son Symbole de foi est encore celui des Apôtres.

De plus, l'Eglise romaine possède les trois attributs de l'Eglise fondée par Jésus-Christ : l'autorité, l'infaillibilité et l'indéfectibilité.

La sainte Eglise romaine possède donc les notes et les attributs de l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

Or, comme Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Eglise, il est évident que l'Eglise catholique romaine est la seule véritable Eglise de Jésus-Christ.

D'ailleurs, si l'on examine les autres Eglises, on constate que pas une seule ne possède les notes et attributs de l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

Questionnaire du Commentaire

138. Sens des mots : attributs—autorité—infailibilité—indéfectibilité ? Preuve de la mission de l'Eglise—de son droit—de son pouvoir ? à qui s'adressaient les paroles de J.-C. à ses apôtres ? 140. Preuve que l'Eglise est infailible ? Quelles sont les vérités de foi—de morale ? 141. Sens de : le Pape avec les évêques ? Le Pape est infailible personnellement ? Preuve ? Depuis quand l'infailibilité pontificale est un article de foi ? Quand les évêques sont-ils infailibles ? Sens de : s'adressant à tous les fidèles—définir et proclame une doctrine de foi ou de morale ? 142. Signification du mot indéfectibilité ? Preuve que la doctrine de l'Eglise restera toujours la même—que l'Eglise durera jusqu'à la fin du monde ? 143. Sens de : plénitude ? Preuve que le Pape possède les trois attributs de l'Eglise ? Puisque les papes meurent, comment leurs privilèges dureront-ils jusqu'à la fin du monde ? Sens des mots : notes—peut-être reconnue ? 145. Sens de : l'Eglise est une—ont la même foi—sont dans une même communion—soumis au même chef ? 146. Preuve que l'Eglise est sainte ? Preuve que son fondateur est saint ? Sens de : peut nous sanctifier—par sa doctrine—par ses sacrements ? 147. Sens de : catholique ou universelle ? Preuve que l'Eglise durera jusqu'à la fin du monde ? Sens de : elle enseigne toutes les nations—maintient toutes les vérités ? 148. Sens de : apostolique ? Preuve qu'elle est fondée sur les Apôtres ? Sens de : gouvernée par leurs successeurs légitimes—à enseigné et enseignera toujours leur doctrine ? 149. Sens de : Eglise romaine ?

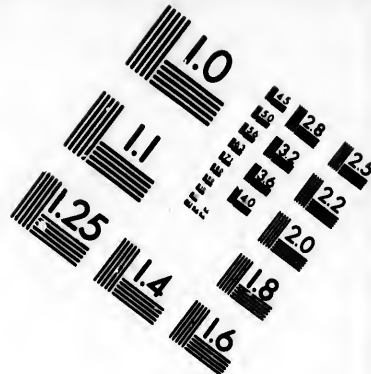
CHAPITRE TREIZIÈME

Des sacrements en général.

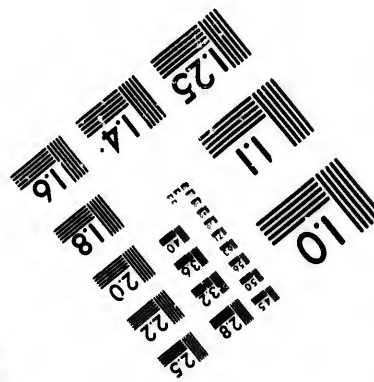
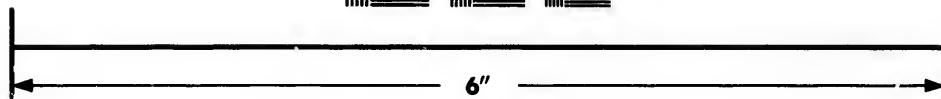
150. Un sacrement est un signe sensible institué par Jésus-Christ pour nous donner la grâce.

150. Qu'est-ce qu'un sacrement ?





A resolution test chart featuring various patterns of horizontal and vertical lines of increasing frequency. Each pattern is accompanied by a numerical value representing its resolution. The values include 1.0, 1.1, 1.25, 1.4, 1.6, 1.8, 2.0, 2.2, 2.5, 2.8, 3.0, 3.2, 3.6, 4.0, 4.5, 5.0, 5.6, 6.3, 7.1, 8.0, 9.0, 10, 11.2, 12.5, 14, 16, 18, 20, 22.5, 25, 28, 31.5, 36, 40, 45, 50, 56, 63, 71, 80, 90, 100, 112, 125, 140, 160, 180, 200, 224, 250, 280, 315, 360, 400, 450, 500, 560, 630, 710, 800, 900, 1000, 1120, 1250, 1400, 1600, 1800, 2000, 2240, 2500, 2800, 3150, 3600, 4000, 4500, 5000, 5600, 6300, 7100, 8000, 9000, 10000.



**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0
4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0
9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5
2.8 3.2 3.6 4.0
4.5 5.0 5.6 6.3 7.1 8.0
9.0 10.0 11.2 12.5 14.0 16.0 18.0 20.0 22.5 25.0 28.0 31.5 36.0 40.0 45.0 50.0 56.0 63.0 71.0 80.0 90.0 100.0

Un sacrement. Ce mot signifie : chose sacrée et cachée.

Sacrée, parce que l'effet des sacrements est la grâce.

Cachée, parce que leur effet dans les âmes est invisible.

Est un signe, c.-à-d. une chose qui en fait connaître une autre. Ainsi la fumée est signe du feu.

Sensible, c.-à-d. qui tombe sous nos sens, que l'on peut voir, toucher, etc. Le signe sensible de chaque sacrement se compose de ce qu'on appelle la matière et la forme.

Institué, c.-à-d. établi.

Par Jésus-Christ. Preuve : " Si quelqu'un dit que les sacrements n'ont pas tous été institués par N. S. Jésus-Christ, qu'il soit anathème, " dit le concile de Trente.

Pour nous donner la grâce, c.-à-d. la grâce sanctifiante, et une autre grâce appelée sacramentelle.

151. Il y a sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction l'Ordre et le Mariage.

Il y a sept sacrements. Preuve : " Si quelqu'un dit que les sacrements de la Loi nouvelle sont plus ou moins nombreux que sept, ou que l'un de ces sept n'est pas vraiment un sacrement, qu'il soit anathème, " dit le concile de Trente.

152. La vertu qu'ont les sacrements de donner la grâce leur vient des mérites de Jésus-Christ.

La vertu qu'ont les sacrements. Le mot vertu, a ici le sens de pouvoir, puissance.

151. Combien y a-t-il de sacrements ? 152. D'où vient aux sacrements la vertu de donner la grâce ?

Leur vient des mérites de Jésus-Christ, c.-à-d. de sa Passion, dont ils nous font l'application.

153. Certains sacrements donnent aux pécheurs la grâce sanctifiante qui les justifie et les fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce ; et d'autres augmentent la grâce sanctifiante dans les âmes qui possèdent déjà la vie surnaturelle.

Qui les justifie, c.-à-d. qui remet dans l'amitié de Dieu ceux qui sont dans l'état de péché mortel.

Qui possèdent déjà la vie surnaturelle, c.-à-d. l'état de grâce.

En d'autres termes, il y a des sacrements qui rendent la grâce sanctifiante à ceux qui l'ont perdue, et il en est d'autres qui l'augmentent dans les âmes qui l'ont déjà.

154. Les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de la justification, sont le Baptême et la Pénitence.

La grâce de justification, c.-à-d. la grâce sanctifiante.

155. Le Baptême et la Pénitence sont appelés sacrements des morts, parce qu'ils effacent le péché qui est la mort de l'âme, et donnent la grâce qui en est la vie.

Sont appelés sacrements des morts, parce qu'ils ont été institués, non pas pour les défunts, mais pour ceux dont l'âme est morte par le péché originel ou par le péché mortel, afin de les remettre en état de grâce.

156. Les sacrements qui augmentent la grâce sanc-

153. Quelle grâce les sacrements donnent-ils ? 154. Quels sont les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de la justification ? 155. Pourquoi le Baptême et la Pénitence sont-ils appelés sacrements des morts ? 156. Quels sont les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante dans nos âmes ?

tifiante, sont au nombre de cinq : la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage ; ils sont appelés sacrements des vivants.

Sont appelés sacrements des vivants, parce qu'ils ont été institués pour ceux qui ont la vie de la grâce sanctifiante.

157. Ces cinq sacrements sont appelés sacrements des vivants, parce que pour les recevoir dignement, il faut être dans l'état de grâce.

Pour les recevoir dignement, c.-à-d. avec les dispositions nécessaires pour qu'ils produisent en nous la grâce.

Il faut être dans l'état de grâce, c.-à-d. sans péché mortel.

158. Celui qui reçoit volontairement un sacrement des vivants en état de péché mortel, commet un sacrilège, qui est un péché très grand, parce que c'est la profanation d'une chose sainte.

Celui qui reçoit volontairement, c.-à-d. avec connaissance et réflexion suffisantes.

Qui est un péché très grand, c.-à-d. mortel.

On ne commet pas de sacrilège en recevant les sacrements des vivants en état de péché véniel, mais alors ils produisent moins de grâces que si on les recevait avec une conscience parfaitement pure.

159. Oui, les sacrements donnent, outre la grâce sanctifiante, une autre grâce qu'on appelle sacramentelle.

Sacramentelle, c.-à-d. propre à chaque sacrement.

*157. Pourquoi ces cinq sacrements sont-ils appelés sacrements des vivants ?
158. Quel péché commet celui qui reçoit volontairement un sacrement des vivants en état de péché mortel ? 159. Les sacrements donnent-ils une autre grâce que la grâce sanctifiante ?*

160. La grâce sacramentelle est un secours spécial que Dieu donne afin d'atteindre le but pour lequel il a institué chaque sacrement.

La grâce sacramentelle est un secours spécial, c.-à-d. non pas une troisième sorte de grâce, mais une grâce actuelle.

Que Dieu donne, c.-à-d. que Dieu ajoute à la grâce sanctifiante.

Afin d'atteindre le but, c.-à-d. la fin pour laquelle chaque sacrement a été institué.

La grâce sacramentelle est différente pour chaque sacrement, et correspond à la nature de chaque sacrement.

Dans le Baptême, la grâce sacramentelle est donnée pour sauvegarder l'innocence baptismale.

Dans la Confirmation, pour professer notre foi comme de parfaits chrétiens.

Dans la Pénitence, pour faire éviter désormais le péché.

Dans l'Eucharistie, pour faire croître en sainteté.

Dans l'Extrême-Onction, pour sanctifier la maladie et aider à bien mourir.

Dans l'Ordre, pour faire remplir saintement les fonctions ecclésiastiques.

Dans le Mariage, pour aider les époux à bien remplir leurs obligations.

161. Oui, les sacrements donnent toujours la grâce, pourvu que nous les recevions avec de bonnes dispositions.

Les sacrements donnent toujours la grâce.
Preuve : " Pour ce qui concerne Dieu, la grâce des sacrements est donnée toujours et à tous," dit le concile de Trente.

160. Qu'est-ce que la grâce sacramentelle ? 161. Les sacrements donnent-ils toujours la grâce ?

Pourvu que nous les recevions avec de bonnes dispositions, c.-à-d. avec la préparation requise, et qui n'est pas la même pour les sacrements des morts que pour les sacrements des vivants.

162. Les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une fois sont le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

163. Le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent être reçus qu'une fois, parce qu'ils impriment dans l'âme une marque spirituelle ineffaçable qu'on appelle un caractère.

Parce qu'ils impriment dans l'âme une marque, c.-à-d. un signe imprimé dans l'âme, comme un sceau s'imprime sur un objet corporel.

Spirituelle, par conséquent, invisible aux yeux du corps comme l'âme elle-même.

Ineffaçable, c.-à-d. qui restera dans notre âme pendant la vie et pendant l'éternité.

Qu'on appelle un caractère, parce qu'elle consacre à Dieu d'une manière spéciale les baptisés, les confirmés et les ordonnés.

164. Ce caractère reste dans l'âme, même après la mort, pour l'honneur et la gloire de ceux qui sont sauvés, et pour la honte et la punition de ceux qui sont damnés.

Pour l'honneur . . . , c.-à-d. que dans le ciel il sera un sujet continuel de gloire pour les élus qui ont fidèlement rempli les obligations que leur avaient imposées ces sacrements.

Pour la honte . . . , c.-à.d. que dans l'enfer il sera un sujet éternel d'ignominie pour les damnés qui ont violé ces obligations.

162. Quels sont les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une fois ? 163. Pourquoi le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent-ils être reçus qu'une fois ? 164. Pourquoi ce caractère reste-t-il dans l'âme même après la mort ?

Questionnaire du Commentaire

150. Sens des mots : sacrement-chose, sacrée-cachée-signé-sensible ? De quoi se compose le signe sensible ? Sens de : institué ? Preuve que les sacrements ont été institués par J.-C. ? Sens de : pour nous donner la grâce ? 151. Preuve qu'il y a sept sacrements ? 152. Sens de : vertu qui lui vient des mérites de J.-C. ? 153. Sens de : qui les justifie-vie surnaturelle ? 154. Sens de : grâce de justification ? 155. Pourquoi les sacrements des morts sont-ils ainsi appelés ? 156. Pourquoi les sacrements des vivants sont-ils ainsi appelés ? 157. Sens des mots : recevoir dignement-être dans l'état de grâce ? 158. Sens de : recevoir volontairement-un péché très grand ? Ce qui arrive si on reçoit un sacrement des vivants en état de péché véniel ? 159. Sens de : grâce sacramentelle ? 160. Sens de : secours spécial-que Dieu donne-afin d'atteindre le but ? La grâce sacramentelle est-elle la même pour chaque sacrement ? Pourquoi elle est donnée dans le Baptême-la Confirmation-la Pénitence-l'Eucharistie-l'Extrême-Onction-l'Ordre-le Mariage ? 161. Preuve que les sacrements donnent toujours la grâce ? Sens de : avec, de bonnes dispositions ? 163. Sens de : impriment dans l'âme une marque ineffaçable-caractère ? 164. Sens de : pour l'honneur-pour la honte ?

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Du Baptême.

165. Le Baptême est un sacrement qui efface le péché originel, nous fait chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise, et héritiers du Ciel.

Le Baptême. Ce mot signifie laver.

Est un sacrement. Preuve : il réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

165. Qu'est-ce que le Baptême ?

Qui efface le péché originel, c.-à-d. nous rend l'innocence et la sainteté.

Nous fait chrétiens, c.-à-d. disciples de Jésus-Christ.

Enfants de Dieu, c.-à-d. nous donne Dieu pour père.

Enfants de l'Eglise, c.-à-d. membres de l'Eglise. Sans le baptême, on ne peut faire partie de l'Eglise.

Héritiers du Ciel, c.-à-d. destinés à participer au bonheur de Dieu, si nous vivons et mourons en bons chrétiens.

166. Le Baptême efface aussi les péchés actuels et les peines qui leur sont dues, pourvu que l'on en ait un sincère repentir.

Le baptême efface aussi les péchés actuels, lorsqu'on le reçoit à l'âge de raison et après avoir commis le péché soi-même, de sa propre volonté.

Les peines qui leur sont dues, c.-à-d. la peine éternelle de l'enfer, et les peines temporelles.

Pourvu que l'on en ait un sincère repentir, c.-à-d. à la condition que l'on ait la contrition et le ferme propos de ne plus pécher.

Par conséquent, une personne de cinquante ans, qui mourrait immédiatement après avoir reçu le Baptême dans ces conditions, irait droit au ciel.

167. Oui, le Baptême est nécessaire au salut.

Nécessaire au salut. Ceci signifie qu'on ne peut aller au ciel sans avoir été baptisé.

Preuve : " Si quelqu'un n'est pas régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu, " dit la S. Ecriture.

166. Le Baptême efface-t-il aussi les péchés actuels ? 167. Le Baptême est-il nécessaire au salut ?

Les enfants morts sans le Baptême ne vont donc pas au ciel, mais dans un lieu que l'on nomme les limbes. Ils ne souffrent pas, mais ils ne jouissent point du bonheur de voir Dieu.

168. Le prêtre est le ministre ordinaire du Baptême, mais dans le cas de nécessité, toute personne qui a l'usage de la raison peut et doit baptiser.

Ministre ordinaire. On appelle ainsi celui qui a reçu par le sacrement de l'Ordre le pouvoir de baptiser.

Mais dans le cas de nécessité, c.-à-d. quand l'enfant est en péril immédiat de mort.

Peut et doit baptiser. Celui qui refuserait de baptiser en pareil cas, commettrait un très grand péché. Cependant on ne peut se baptiser soi-même.

169. La personne qui baptise verse de l'eau naturelle sur la tête de la personne qu'elle baptise, et dit en même temps : " Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."

La personne qui baptise. Il s'agit ici du baptême donné dans le cas de nécessité.

Verse de l'eau naturelle. On appelle eau naturelle celle qui est telle que Dieu l'a créée, comme l'eau de pluie, de source, de rivière, de mer, de neige fondue, chaude ou froide, bonne ou mauvaise à boire.

Sur la tête, c.-à-d. sur le haut du front et non sur les cheveux, de manière à ce que l'eau mouille la peau.

Si, par impossibilité, on ne pouvait verser l'eau sur la tête, il faudrait le faire sur une autre partie du corps ; mais alors le Baptême étant douteux, on serait

168. Qui peut administrer le Baptême ? 169. Comment se donne le Baptême ?

tenu de le réitérer conditionnellement, si plus tard on pouvait atteindre la tête.

Et dit en même temps, c.-à-d. qu'il faut prononcer les paroles en versant l'eau, et non pas avant ou après.

Il est également nécessaire que ce soit la même personne qui verse l'eau et qui prononce les paroles, et qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

170. Il y a trois sortes de baptêmes : le baptême d'eau, le baptême de désir et le baptême de sang.

Il y a trois sortes de baptêmes. Ceci ne veut pas dire qu'il y a trois sacrements de Baptême, car le baptême d'eau seul est un sacrement, que le baptême de désir et le baptême de sang peuvent seulement remplacer lorsqu'il ne peut être reçu.

171. Le baptême d'eau est celui qui se donne en versant de l'eau naturelle sur la tête de la personne à baptiser, et en disant en même temps : " Je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. "

172. Oui, quand on ne peut pas recevoir le baptême d'eau, on peut y suppléer par le désir de le recevoir quand on pourra, avec le regret sincère des fautes qu'on a commises et la résolution d'observer la loi de Dieu.

On peut y suppléer, c.-à-d. le remplacer.

Par le désir de le recevoir. Ce désir doit être au moins implicite.

Avec le regret..., c.-à-d. avec la contrition parfaite.

170. Combien y a-t-il de sortes de baptêmes ? 171. Qu'est-ce que le baptême d'eau ? 172. Quand on ne peut pas recevoir le baptême d'eau, peut-on y suppléer par le baptême de désir ?

Le baptême de désir n'est en réalité que la contrition parfaite avec le désir de recevoir le baptême d'eau.

173. Le baptême de sang est le martyre enduré pour la foi de Jésus-Christ, ou pour quelque vertu chrétienne, avec un sincère regret de ses péchés.

Est le martyre, c.-à-d. la mort.

Enduré pour la foi de Jésus-Christ, c.-à-d. pour attester la divinité de J.-C.

Ou pour quelque vertu chrétienne, c.-à-d. plutôt que de commettre quelque péché.

Avec un sincère regret, c.-à-d. avec la contrition parfaite.

174. Les baptêmes de désir et de sang rendent capable d'entrer dans le ciel, mais ils n'impriment pas de caractère.

Rendent capable d'entrer dans le ciel, c.-à-d. procurent à l'âme l'état de grâce.

Cependant ils ne dispensent pas de recevoir le baptême d'eau, si la chose redevient possible plus tard.

Mais ils n'impriment pas de caractère, parce qu'ils ne sont pas des sacrements.

175. Avant d'être baptisés nous avons renoncé pour toujours au démon, à ses œuvres et à ses pompes, c'est-à-dire à toutes sortes de péchés et de fausses maximes.

Au démon, c.-à-d. à ses suggestions.

A ses œuvres, c.-à-d. à tout ce qui est péché.

173. Qu'est-ce que le baptême de sang ? 174. Les baptêmes de désir et de sang produisent-ils les mêmes effets que le baptême d'eau ? 175. A quoi avons-nous renoncé avant de recevoir le baptême ?

A ses pompes, c.-à-d. aux vanités du monde, comme l'attachement aux plaisirs, aux honneurs et aux richesses.

Fausse maxime, c.-à-d. contraires à celles de l'Evangile.

Une maxime est un principe qui sert de ligne de conduite.

176. Dans le baptême on donne le nom d'un Saint, afin que celui qui est baptisé puisse imiter ses vertus et l'avoir pour protecteur.

On donne le nom d'un Saint, c.-à-d. de quelqu'un qui a été canonisé par l'Eglise et qui, par conséquent, est au ciel.

On n'observe pas cette loi de l'Eglise, lorsqu'on donne un nom païen ou ridicule.

Puisse imiter ses vertus, c.-à-d. faire comme lui.

L'avoir pour protecteur, c.-à-d. pour patron.

177. On donne un parrain et une marraine à celui que l'on baptise, afin qu'ils promettent en son nom ce qu'il promettrait lui-même s'il avait l'usage de raison.

On donne un parrain et une marraine. Les mots parrain et marraine signifient père et mère spirituels du nouveau baptisé.

Un seul parrain ou une seule marraine peut suffire. Un parrain ou une marraine n'est obligatoire que pour le baptême solennel.

Pour être parrain ou marraine, il faut être catholique, instruit de sa religion, et n'être ni le père ni la mère du nouveau baptisé.

176. Pourquoi donne-t-on le nom d'un Saint à celui qui reçoit le Baptême ? 177. Pourquoi donne-t-on un parrain ou une marraine à celui que l'on baptise ?

178. Les obligations du parrain et de la marraine sont : 1. d'instruire l'enfant de ses devoirs religieux, si les parents le négligent ou viennent à mourir ; 2. de veiller, s'il est nécessaire, à ce qu'il accomplisse les promesses de son baptême.

Ces obligations retombent sur le parrain et la marraine lorsque les parents négligent de les remplir ou viennent à mourir, et cessent lorsque le filleul est en état de se conduire par lui-même.

Questionnaire du Commentaire

165. *Sens du mot Baptême ? Preuve qu'il est un sacrement ? Sens des mots : efface le péché originel—fait chrétiens—enfants de Dieu—enfants de l'Eglise—héritiers ?* 166. *Quand le Baptême efface aussi les péchés actuels ? Sens de : les peines qui leur sont dues—pourvu que l'on ait un sincère repentir ? Conséquence ?* 167. *Sens de : le Baptême est nécessaire au salut ? Preuve ? Sort des enfants morts sans le baptême ?* 168. *Sens de : ministre ordinaire—cas de nécessité ? Péché de celui qui refuserait de baptiser dans le cas de nécessité ? Peut-on se baptiser soi-même ?* 169. *Sens de : la personne qui baptise—eau naturelle—sur la tête ? Que faire s'il est impossible de verser l'eau sur la tête ? Sens de : dit en même temps ? La même personne doit-elle verser l'eau et prononcer les paroles ? Doit-elle avoir l'intention de faire ce que fait l'Eglise ?* 170. *Sens de : il y a trois sortes de baptêmes ?* 172. *Sens de : suppléer—désir de le recevoir—avec le regret ? Ce qu'est en réalité le baptême de désir ?* 173. *Sens de : martyr—enduré pour la foi de J.-C.—pour quelque vertu chrétienne—avec un sincère regret ?* 174. *Sens de : rendent capable d'entrer dans le ciel ? Dispensent-ils de recevoir le baptême d'eau, advenant la possibilité ? Pourquoi ils n'impriment pas de caractère ?* 175. *Sens de : renoncer au démon—à ses œuvres—pompes—fausses-maximes—maxime ?* 176. *Sens du mot Saint—imiter*

178. *Quelles sont les obligations du parrain et de la marraine ?*

ses vertus—l'avoir pour protecteur ? 177. Sens des mots parrain et marraine ? Un seul parrain ou marraine suffit-il ? Quand un parrain ou marraine est-il obligatoire ? Conditions pour être parrain ou marraine ? 178. Quand ces obligations retombent sur le parrain et la marraine ? Quand cessent-elles ?

CHAPITRE QUINZIÈME

De la Confirmation.

179. La Confirmation est un sacrement par lequel nous recevons le Saint-Esprit, qui nous donne la force de confesser notre foi sans crainte, et de mener une vie sainte malgré les obstacles que suscite le démon.

La Confirmation. Ce mot signifie affermissement.

Est un sacrement. Preuve : elle réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

Par lequel nous recevons le Saint-Esprit, c.-à-d. Dieu lui-même aussi véritablement que dans l'Eucharistie, puisque le Saint-Esprit est Dieu ; mais invisiblement.

Qui nous donne la force, c.-à-d. la fermeté et le courage, car il s'agit de la force de l'âme et non de celle du corps.

De confesser notre foi sans crainte, c.-à-d. de ne pas avoir peur de paraître catholique.

De mener une vie sainte, c.-à-d. conforme à la volonté de Dieu.

180. La Confirmation est donnée par l'Evêque, ou par un prêtre à qui le Pape a accordé un pouvoir spécial.

179. Qu'est-ce que la Confirmation ? 180. Par qui la Confirmation est-elle donnée ?

Ou par un prêtre à qui le Pape a accordé un pouvoir spécial, c.-à-d. une délégation spéciale.

Par conséquent, sans cette délégation, un prêtre ne peut administrer valablement la Confirmation.

181. L'Evêque étend les mains sur les confirmands, prie le Saint-Esprit de descendre sur eux, fait sur leur front une onction en forme de croix avec le Saint-Chrême, et leur donne sur la joue un petit soufflet, en disant : que la paix soit avec vous.

Fait sur leur front une onction, c.-à-d. met un peu d'huile consacrée sur leur front.

Que la paix soit avec vous. Ce mot désigne la tranquillité de l'âme.

182. Le Saint-Chrême est un mélange d'huile d'olive et de baume, que l'Evêque consacre chaque année, le Jeudi-Saint.

Le Saint-Chrême. Le mot Chrême signifie onction.

Est un mélange d'huile d'olive, c.-à-d. d'une huile extraite des olives.

Cette huile représente la douceur et la force du Saint-Esprit.

Et de baume. Le baume est une sorte de résine liquide et odoriférante.

Le baume signifie l'impression agréable que produisent les vertus chrétiennes sur ceux qui en sont témoins.

Que l'évêque consacre, c.-à-d. bénit solennellement.

181. Comment se donne la Confirmation ? 182. Qu'est-ce que le Saint-Chrême ?

183. En faisant l'onction sur le front de celui qu'il confirme, l'Evêque dit : " Je te marque du signe de la croix et je te confirme avec le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."

Pendant l'application du Saint-Chrême, le confirmand se tient à genoux devant l'évêque.

De plus, dans les pays où c'est encore l'usage, le confirmand est assisté d'un parrain ou d'une marraine qui met sa main droite sur l'épaule de l'enfant.

184. L'onction faite en forme de croix sur le front avec le Saint-Chrême, signifie que le chrétien confirmé doit professer et pratiquer ouvertement sa foi, ne jamais en rougir, et plutôt mourir que de la renier.

L'onction faite sur le front. Il est requis que l'onction soit faite sur le front, parce que c'est au front que monte la rougeur quand on a honte.

Doit professer et pratiquer ouvertement sa foi, c.-à-d. montrer par ses paroles et par ses actes qu'il est chrétien.

Ne jamais en rougir, c.-à-d. ne jamais avoir honte de sa foi.

Plutôt mourir que de la renier, c.-à-d. plutôt consentir à se laisser mettre à mort que d'abandonner la religion catholique.

185. L'Evêque donne un petit soufflet à celui qu'il confirme, pour lui rappeler qu'il doit être prêt à souffrir les affronts et même la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

Pour lui rappeler qu'il doit être prêt à souffrir les affronts, c.-à-d. à endurer patiemment les

183. Que dit l'évêque en faisant l'onction sur le front de la personne qu'il confirme ? 184. Que signifie l'onction faite en forme de croix sur le front avec le Saint-Chrême ? 185. Pourquoi l'Evêque donne-t-il un petit soufflet à celui qu'il confirme ?

injures, les injustices, les outrages, en un mot, tout ce qui peut humilier.

186. Oui, il est nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir dignement la Confirmation.

Il est nécessaire d'être en état de grâce, parce que la Confirmation est un sacrement des vivants.

Pour recevoir dignement la Confirmation, c.-à-d. que sans cette disposition absolument nécessaire, on commet un sacrilège, et on ne reçoit pas les grâces de la Confirmation, bien que l'on soit véritablement confirmé.

187. Pour recevoir la Confirmation, il faut connaître autant que possible, les principaux mystères de la foi, les devoirs du chrétien, et spécialement ce qui concerne la nature et les effets du sacrement de Confirmation.

Les principaux mystères de la foi. Ce sont ceux de la Trinité, de l'Incarnation, de la Rédemption et autres vérités contenues dans le Symbole.

Les devoirs du chrétien. En d'autres termes, le confirmand doit savoir au moins les commandements de Dieu et de l'Eglise, l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, les actes des vertus théologiques, les choses essentielles sur les sacrements.

La nature et les effets du sacrement de Confirmation, c.-à-d. ce qu'il est et ce qu'il produit dans nos âmes.

188. Oui, c'est un péché que de négliger de recevoir la Confirmation, surtout à une époque comme la

186. Est-il nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir dignement la Confirmation ? 187. Quelle préparation spéciale faut-il apporter à la Confirmation ? 188. Est-ce un péché que de négliger de recevoir la Confirmation ?

nôtre, où la foi et la morale courent de si grands dangers.

C'est un péché que de négliger de recevoir la Confirmation. Ce péché est même mortel en soi.

Bien que la confirmation ne soit pas absolument nécessaire au salut, il y a cependant obligation de la recevoir.

Questionnaire du commentaire

179. Sens du mot Confirmation ? Preuve qu'elle est un sacrement ? Ce que nous recevons en recevant le Saint-Esprit ? Sens de : force-confesser notre foi sans craindre-mener une vie sainte ? 180. Sens de pouvoir spécial ? 181. Sens de : fait sur leur front une onction ? Que la paix soit avec vous ? 182. Signification du mot Chrême ? Qu'est-ce que l'huile d'olive ? Ce qu'elle représente ? Qu'est-ce que le baume ? Signification du baume ? 183. Position du confirmant pendant l'application du Saint-Chrême ? 184. Pourquoi l'onction sur le front ? Sens de professer et pratiquer ouvertement sa foi ? Plutôt mourir que de la renier ? 185. Sens de : souffrir les affronts ? 186. Pourquoi il est nécessaire d'être en état de grâce ? Sens de : recevoir dignement la Confirmation ? 187. Quels sont les principaux mystères ? Énumération des devoirs du chrétien ? Sens de : nature et effets de la Confirmation. 188. Nature du péché commis si on néglige de recevoir la Confirmation ? Obligation de la recevoir ? Sens de : à une époque comme la nôtre ? Dangers de notre époque ?

CHAPITRE SEIZIÈME

Des effets de la Confirmation.

189. Les effets de la Confirmation sont : une augmentation de la grâce sanctifiante, un affermissement dans la foi, et les dons du Saint-Esprit.

189. Quels sont les effets de la Confirmation ?

Une augmentation de la grâce sanctifiante,
c.-à-d. une union plus intime avec Dieu.

Un affermissement dans la foi, c.-à-d. une foi plus ferme.

Les dons du Saint-Esprit, c.-à-d. certaines grâces spéciales.

190. Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de sept : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété, la crainte de Dieu.

191. Le don de sagesse nous est donné afin que nous goûtions davantage les choses de Dieu, et que nous ne cherchions dans toutes nos actions que son honneur et sa gloire.

Le don de sagesse. Le mot sagesse signifie ici appréciation juste.

Afin que nous goûtions davantage. Le mot goûter signifie aimer, rechercher.

Les choses de Dieu, c.-à-d. les vérités de la foi, la prière, les offices religieux, les sacrements, la prédication, les lectures pieuses, en un mot, toutes les œuvres de religion.

Que nous ne cherchions que son honneur et sa gloire, c.-à-d. à plaire à Dieu, et à le faire connaître, aimer et servir.

192. Le don d'intelligence nous fait connaître plus clairement les vérités que nous devons croire et pratiquer.

Nous fait connaître plus clairement, c.-à-d. mieux comprendre.

190. Quels sont les dons du Saint-Esprit ? 191. Pourquoi le don de sagesse nous est-il donné ? 192. Qu'est-ce que le don d'intelligence ?

Les vérités que nous devons croire et pratiquer, c.-à-d. les vérités de la religion que l'Eglise nous enseigne.

193. Le don de conseil nous est conféré afin que nous soyons prémunis contre les ruses du démon et les dangers du salut.

Le don de conseil. Un conseil est un avis sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire.

Nous est conféré, c.-à-d. donné.

Afin que nous soyons prémunis, c.-à-d. mis en garde.

Contre les ruses du démon, c.-à-d. contre ses tromperies.

Les dangers du salut, c.-à-d. tout ce qui peut mettre notre salut en péril.

194. Nous recevons le don de force, afin que nous ayons le courage de faire la volonté de Dieu en toutes choses.

Nous recevons le don de force, c.-à-d. non pas la force du corps, mais la force de l'âme.

195. Le don de science nous fait découvrir la volonté de Dieu en toutes choses.

Le don de science, c.-à-d. la science, non pas humaine, mais surnaturelle.

196. Par le don de piété, j'entends celui qui nous aide à aimer Dieu comme un père, et à lui obéir par amour pour lui.

197. Le don de crainte de Dieu sert à nous inspirer une grande horreur du péché.

193. Pourquoi le don de conseil nous est-il conféré ? 194. Pourquoi recevons-nous le don de force ? 195. Qu'est-ce que le don de science ? 196. Qu'entendez-vous par le don de piété ? 197. A quoi sert le don de crainte de Dieu ?

Le don de crainte de Dieu, c.-à-d. non pas la peur de Dieu, mais cette crainte filiale qui nous fait redouter d'offenser Dieu, surtout parce qu'il est bon et qu'il nous aime.

Sert à nous inspirer une grande horreur du péché, c.-à-d. une grande crainte de commettre le péché.

Questionnaire du Commentaire

189. Sens de : augmentation de la grâce sanctifiante-affermissement dans la foi-dons du S. Esprit ? 190. Sens des mots : sagesse-goûter-choses de Dieu-honneur et gloire de Dieu ? 192. Sens de : connaître plus clairement-vérités à croire et pratiquer ? 193. Sens de : conseil-confère-prémunis-ruses du démon-dangers du salut ? 194. Sens de : don de force ? Sens de : don de science ? 197. Sens de : crainte de Dieu-horreur du péché ?

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

Du sacrement de Pénitence.

198. Le sacrement de Pénitence est un sacrement qui remet les péchés commis après le baptême.

Est un sacrement. Preuve : il réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

Qui remet. Ce mot signifie effacer ou pardonner.

Les péchés commis après le baptême, c.-à-d. tous les péchés actuels, quelque énormes qu'ils soient.

199. Oui, le sacrement de Pénitence rend à l'âme l'amitié de Dieu, en même temps qu'il la purifie de ses péchés.

198. Qu'est-ce que le sacrement de Pénitence ? 199. Le sacrement de Pénitence rend-il à l'âme l'amitié de Dieu, en même temps qu'il la purifie de ses péchés ?

Rend à l'âme l'amitié de Dieu, c.-à-d. la grâce sanctifiante perdue par le péché mortel, est rendue à l'âme par le sacrement de Pénitence.

200. On reçoit le sacrement de Pénitence quand le prêtre donne l'absolution :

Quand le prêtre donne l'absolution, c.-à-d. remet les péchés.

Si le prêtre ne donne pas l'absolution, on ne reçoit pas le sacrement de Pénitence.

Le mot absolution signifie délier quelqu'un.

201. Oui, les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le Baptême, parce que Jésus-Christ le leur a donné, lorsqu'il a dit à ses Apôtres : **"Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez."**

Lorsqu'il a dit à ses apôtres. Ses paroles s'adressaient en même temps à leurs successeurs :

Ils seront retenus, c.-à-d. ils ne seront pas pardonnés.

202. Les prêtres exercent le pouvoir de pardonner les péchés, en entendant la confession des péchés et en donnant l'absolution, en qualité de ministres de Dieu et en son nom.

En qualité de ministres de Dieu et en son nom. Preuve : la formule d'absolution dans laquelle il est spécifié que le prêtre agit en vertu de l'autorité reçue de Jésus-Christ.

203. Pour se bien préparer à recevoir le sacrement de Pénitence, il faut faire cinq choses :

200. Quand reçoit-on le sacrement de Pénitence ? 201. Est-ce que les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le Baptême ? 202. Comment les prêtres exercent-ils le pouvoir de remettre les péchés ? 203. Que faut-il faire pour se bien préparer à recevoir le sacrement de Pénitence ?

1. Examiner notre conscience ;
2. Avoir le regret de nos péchés ;
3. Prendre la ferme résolution de ne plus offenser Dieu ;
4. Confesser nos péchés au prêtre ;
5. Accepter la pénitence que le prêtre nous impose.

Pour se bien préparer, c.-à-d. pour se mettre dans les dispositions nécessaires pour recevoir le sacrement de Pénitence.

204. L'examen de conscience consiste à nous rappeler tous les péchés commis depuis la dernière confession.

L'examen de conscience. Ces deux mots signifient la recherche de ce qui se passe en nous.

Cette recherche doit être faite avec soin, sous peine de rendre la confession nulle et sacrilège.

Consiste à nous rappeler tous les péchés, surtout les péchés mortels.

Quant aux péchés véniels, on n'est pas obligé de s'en accuser.

Commis depuis la dernière confession, c.-à-d. depuis la dernière bonne confession.

205. Pour bien examiner sa conscience il faut passer en revue, l'un après l'autre, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les sept péchés capitaux, et les *devoirs particuliers de son état*, afin de découvrir ainsi les péchés qu'on a commis.

Et les devoirs particuliers de son état. Voir Réponse 68.

206. Avant de commencer son examen de cons-

204. En quoi consiste l'examen de conscience ? 205. Quel moyen faut-il prendre pour bien examiner sa conscience ? 206. Que doit-on faire avant de commencer son examen de conscience ?

science, on doit demander à Dieu qu'il nous aide à connaître nos péchés et à les détester.

On doit demander à Dieu qu'il nous aide à connaître nos péchés et à les détester, parce que cette connaissance et cette détestation sont une grâce.

Questionnaire du Commentaire

198. *Preuve que la Pénitence est un sacrement ? Sens de : remet-péchés commis après le Baptême ?* 199. *Sens de : rend à l'âme l'amitié de Dieu ?* 200. *Sens de : quand le prêtre donne l'absolution ? Reçoit-on le sacrement de Pénitence si le prêtre ne donne pas l'absolution ? Sens du mot absolution ?* 201. *Les paroles de J.-C., recevez le S. Esprit, s'adressaient-elles seulement aux Apôtres ? Sens de : seront retenus ?* 202. *Preuve que les prêtres au confessionnal agissent au nom de Dieu ?* 203. *Sens de : pour bien se préparer ?* 204. *Sens des mots : examen de conscience ? Comment doit être faite la recherche de ses péchés ? Quels péchés faut-il surtout se rappeler ? Est-on obligé d'accuser les péchés véniels ? Sens de : commis depuis la dernière confession ?* 206. *Pourquoi doit-on demander à Dieu de nous aider à connaître et à détester nos péchés ?*

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

De la contrition.

207. La contrition est une douleur et une détestation du péché qu'on a commis et la résolution de ne plus le commettre.

La contrition. Ce mot signifie brisement de cœur.

Est une douleur, c.-à-d., un sentiment pénible.

207. *Qu'est-ce que la contrition ?*

Une détestation du péché, c.-à-d. une haine du péché.

Et la résolution de ne plus le commettre, c.-à-d. la ferme volonté ou le ferme propos.

La contrition a, pour ainsi dire, deux visages : l'un en arrière, tourné vers le passé ; l'autre en avant, tourné vers l'avenir.

208. Acte de contrition : " Mon Dieu, j'ai un extrême regret de vous avoir offensé, parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable et que le péché vous déplaît ; pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur : je me propose, maintenant votre sainte grâce, de ne plus vous offenser et de faire pénitence. "

J'ai un extrême regret, c.-à-d. un regret profond.

Parce que vous êtes infiniment bon, C'est ce motif qui fait que cette prière est un acte de contrition parfaite.

Je me propose, c.-à-d. je suis bien déterminé à ne plus pécher.

Et de faire pénitence, c.-à-d. de me punir de mes péchés.

209. Oni, la contrition est absolument nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés.

Absolument nécessaire, c.-à-d. qu'on ne peut jamais obtenir de Dieu le pardon de ses péchés, même véniels, sans en avoir la contrition.

210. La douleur que nous devons avoir de nos péchés

208. Faites un acte de contrition ? 209. La contrition est-elle absolument nécessaire pour obtenir le pardon de ses péchés ? 210. Quelles qualités doit avoir la douleur que nous devons avoir de nos péchés ?

doit avoir quatre qualités : elle doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine.

Doit avoir quatre qualités. Ces quatre qualités sont également nécessaires à la contrition parfaite et à la contrition imparfaite.

211. En disant que notre douleur doit être intérieure, j'entends qu'elle doit venir du cœur et non pas des lèvres seulement.

Notre douleur doit être intérieure, c.-à-d. au-dedans de nous.

Doit venir du cœur, c.-à-d. être véritable, réelle.

Non pas des lèvres seulement, c.-à-d. non pas seulement dans les paroles, mais dans la volonté.

212. En disant que notre douleur doit être surnaturelle, j'entends qu'elle doit être inspirée par la^{re} grâce de Dieu, et produite par des motifs venant de^{la} foi et non pas par des motifs purement naturels.

Notre douleur doit être surnaturelle, c.-à-d. au-dessus de notre nature.

Inspirée par la grâce de Dieu, c.-à-d. ne pas venir seulement de nous-mêmes.

Produit par des motifs venant de la foi, comme, par exemple, la laideur du péché, la crainte de l'enfer, la bonté de Dieu.

Et non pas par des motifs purement naturels, comme, par exemple, les dommages causés par le péché à la santé, à la fortune, à la réputation.

213. En disant que notre douleur doit être universelle, j'entends que nous devons avoir regret de tous

211. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être intérieure ?

212. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être surnaturelle ?

213. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être universelle ?

nos péchés, au moins mortels, sans en excepter un seul.

Notre douleur doit être universelle, c.-à-d. embrasser tous les péchés mortels sans exception.

Celui qui se repent de certains péchés mortels, mais non pas de tous, n'obtient le pardon d'aucun péché, pas même de ceux dont il se repent.

214. En disant que notre douleur doit être souveraine, j'entends que nous devons être plus affligés d'avoir offensé Dieu que de tous les maux qui peuvent nous arriver.

Notre douleur doit être souveraine, c.-à-d. au-dessus de toute autre douleur.

Plus affligés d'avoir offensé Dieu, c.-à-d. plus attristés.

Cependant, il n'est pas nécessaire d'être aussi sensiblement ému que lorsqu'on a le malheur de perdre ses parents.

Que de tous les maux qui peuvent nous arriver, comme la perte de nos biens, de la santé, de la réputation et même de la vie.

215. Nous devons avoir regret de nos péchés pour trois raisons : 1^o parce que le péché est le plus grand de tous les maux et qu'il offense Dieu, notre Créateur, notre Père, notre Rédempteur ; 2^o parce qu'il a causé la mort de Jésus-Christ ; 3^o parce qu'il nous prive du bonheur du ciel et nous rend dignes des tourments éternels de l'enfer.

Pour trois raisons. Ces raisons sont des motifs surnaturels, parce qu'il sont fournis par la foi.

214. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être souveraine ?

215. Pourquoi devons-nous avoir regret de nos péchés ?

est intérieure ?
souveraine ?
universelle ?

216. Il y a deux sortes de contrition : la contrition parfaite et la contrition imparfaite.

217. La contrition parfaite est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il offense un Dieu infiniment bon en lui-même et infiniment digne de notre amour.

La contrition parfaite. On l'appelle ainsi, parce que le motif qui la fait naître en nous est parfait.

Ce motif est l'amour de Dieu, à cause de ses perfections infinies.

Pour que la contrition soit parfaite, nous ne sommes pas tenus d'exclure les motifs moins parfaits que celui de l'amour de Dieu.

L'effet principal de la contrition parfaite est de remettre instantanément les péchés que l'on a commis, pourvu qu'on ait le désir de se confesser aussitôt que possible.

218. La contrition imparfaite est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il nous fait perdre le ciel et nous mérite l'enfer, ou encore parce qu'il est en lui-même détestable et que nous devons rougir de l'avoir commis.

La contrition imparfaite. On l'appelle ainsi, non pas pour signifier qu'elle est mauvaise, mais parce que les motifs qui la font naître en nous, sont moins parfaits que le motif qui produit la contrition parfaite.

Ces motifs ne sont qu'un commencement d'amour de Dieu.

Celui qui n'aurait que la honte d'avoir péché et la crainte d'aller en enfer, sans avoir en même temps un commencement d'amour de Dieu et la volonté de ne plus pécher, n'aurait même pas la contrition imparfaite.

216. Combien y a-t-il de sortes de contrition ? 217. Qu'est-ce que la contrition parfaite ? 218. Qu'est-ce que la contrition imparfaite ?

219. Oui, la contrition imparfaite suffit pour une bonne confession, mais nous devons tâcher d'avoir, autant que possible, la contrition parfaite.

La contrition imparfaite suffit pour une bonne confession, ç.-à-d. pour obtenir le pardon de ses péchés, mais à la condition de recevoir l'absolution.

Sans l'absolution, la contrition imparfaite ne suffit pas, parce qu'elle ne remet pas les péchés par elle-même, comme la contrition parfaite.

Mais nous devons tâcher d'avoir la contrition parfaite, parce que les grâces du sacrement de Pénitence reçu avec la contrition parfaite, seront plus abondantes.

220. Celui qui, étant en danger de mort, se sent coupable de péché mortel, et ne peut avoir un prêtre pour se confesser, doit faire un acte de contrition parfaite avec le ferme propos de se confesser quand il le pourra.

Doit faire un acte de contrition parfaite, parce que la contrition parfaite seule peut remettre instantanément les péchés mortels dont on est coupable, lorsqu'on ne peut pas se confesser.

Avec le ferme propos de se confesser quand il le pourra, parce que, sans ce ferme propos, la contrition ne serait pas parfaite.

Comme on est toujours en danger de mort, plus ou moins, on ne devrait jamais manquer de faire un acte de contrition parfaite, lorsqu'on se sent coupable de péché mortel.

221. Par le ferme propos de ne plus pécher, j'en-

219. La contrition imparfaite suffit-elle pour une bonne confession ? 220. Que doit faire celui qui, étant en danger de mort, se sent coupable de péché mortel, et ne peut avoir de prêtre pour se confesser ? 221. Qu'entendez-vous par le ferme propos de ne plus pécher ?

tends une résolution bien arrêtée d'éviter non seulement tout péché mortel, mais aussi les occasions prochaines du péché.

J'entends une résolution bien arrêtée, c.-à-d. non pas un simple désir, une velléité, mais la volonté bien déterminée de tout faire pour ne pas retomber dans le péché mortel.

La crainte de retomber n'empêche pas le ferme propos d'être sincère.

222. Par occasions prochaines du péché, j'entends les personnes, les lieux et les choses qui peuvent aisément nous entraîner au péché.

J'entends les personnes, c.-à-d. surtout les mauvaises compagnies.

Les lieux, c.-à-d. les théâtres, cabarets, endroits solitaires, etc.

Les choses, c.-à-d. les danses, livres, journaux, tableaux, etc.

Qui peuvent aisément nous entraîner au péché, c.-à-d. qui nous font presque toujours tomber dans le péché.

Il y a obligation grave de fuir les occasions prochaines.

Si l'on ne peut éviter une occasion prochaine à cause de certains inconvénients graves, il faut prendre les moyens de la rendre éloignée. Une occasion éloignée pour l'un, peut-être prochaine pour un autre. Quiconque ne voudrait pas fuir les occasions prochaines, pouvant s'en éloigner, ou qui ne s'efforcerait pas de les rendre éloignées, s'il ne peut s'y soustraire, montrerait qu'il n'a pas de ferme propos ni de vraie contrition, et serait indigne d'absolution.

222. *Qu'entendez-vous par occasions prochaines du péché ?*

Questionnaire du Commentaire

207. Sens de : douleur-détestation du péché-résolution de ne plus le commettre ? Visages de la contrition ? 208. Sens de : extrême regret ? Motif qui fait de cette prière un acte de contrition parfaite ? Sens de : je me propose de faire pénitence ? 209. Sens de : contrition est absolument nécessaire ? 210. Ces quatre qualités sont-elles nécessaires aux deux sortes de contrition ? 211. Sens de : douleur intérieure-doit venir du cœur ? 212. Sens de : douleur surnaturelle-inspirée par la grâce de Dieu-motifs purement naturels ? 213. Sens de : douleur universelle ? Ce qui arrive quand on ne se repent pas de tous ses péchés mortels ? 214. Sens de : douleur souveraine-plus affligés ? Faut-il être sensiblement ému ? Ce qu'on entend par : tous les maux qui peuvent nous arriver ? 215. Pourquoi ces trois raisons sont des motifs surnaturels ? 217. Pourquoi la contrition parfaite est ainsi appelée ? Motif qui la fait naître ? Sommes-nous tenus d'exclure les motifs moins parfaits pour que la contrition soit parfaite ? Effet principal de la contrition parfaite ? 218. Pourquoi la contrition imparfaite est ainsi appelée ? Valeur de ces motifs ? Peut-on avoir la contrition imparfaite sans un commencement d'amour de Dieu ? 219. Sens de : la contrition imparfaite suffit ? Sans l'absolution la contrition imparfaite suffit-elle ? Pourquoi nous devons tâcher d'avoir la contrition parfaite ? 220. Pourquoi est-il recommandé de faire un acte de contrition parfaite en certaines circonstances ? Pourquoi faut-il en même temps le ferme propos de se confesser ? 221. Sens de : résolution bien arrêtée ? La crainte de retomber empêche-t-elle le ferme propos ? 222. Sens de : personnes-lieux-choses-qui peuvent nous entraîner au péché ? Obligation grave de fuir les occasions prochaines ? Ce qu'il faut faire si l'on ne peut éviter une occasion prochaine ? Preuve qu'on a ni ferme propos ni vraie contrition ?

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

De la confession et de la satisfaction.

223. La confession est l'aveu que l'on fait de ses péchés à un prêtre dûment approuvé, afin d'en obtenir le pardon.

La confession est l'aveu. Le mot aveu signifie ici accusation.

A un prêtre dûment approuvé, c.-à-d. qui a reçu de son Evêque la permission de confesser.

Sans cette permission, un prêtre ne peut administrer le sacrement de Pénitence, à moins qu'il ne se trouve en présence d'une personne en danger de mort, et qu'il n'y ait pas là d'autre prêtre.

Afin d'en obtenir le pardon. C'est là le but principal de la confession.

L'aveu de ses péchés à un prêtre dans un autre but que celui d'en obtenir le pardon, ne serait pas une confession.

224. Nous sommes obligés de confesser tous nos péchés mortels, mais il est bon de confesser aussi les péchés véniels.

Tous nos péchés mortels, c.-à-d. tous les péchés mortels commis depuis la dernière confession, mais non pas ceux dont on a déjà reçu l'absolution.

Il est bon de confesser aussi les péchés véniels, parce que ce moyen est plus sûr et plus efficace pour en obtenir le pardon, bien que les péchés véniels puissent être remis autrement que par l'absolution.

223. Qu'est-ce que la confession ? 224. Quels sont les péchés que nous sommes obligés de confesser ?

225. Les principales qualités d'une bonne confession sont au nombre de trois : elle doit être humble, sincère et entière.

226. Notre confession est humble quand nous nous accusons de nos péchés avec un profond sentiment de honte et de douleur d'avoir offensé Dieu.

Avec un profond sentiment de honte et de douleur, c.-à-d. de confusion et de chagrin, non pas d'être obligé d'avouer nos péchés au confesseur, mais de les avoir commis.

227. La sincérité de la confession consiste à accuser franchement nos péchés, sans les exagérer ni les excuser.

Franchement, c.-à-d. tels qu'on les connaît.

Sans les exagérer, c.-à-d. sans en grossir la gravité.

Ni les excuser, c.-à-d. sans chercher à se faire croire moins coupable qu'on ne l'est.

228. Notre confession est entière quand nous faisons connaître le nombre et l'espèce de nos péchés, et les circonstances qui en changent la nature.

Le nombre, c.-à-d. combien de fois on a commis le même péché.

L'espèce, c.-à-d. quelle sorte de péché on a commis. Il faut, autant que possible, désigner chaque péché par son nom particulier.

Les circonstances qui en changent la nature, c.-à-d. qui font qu'un péché n'est pas le même. Ainsi, par exemple, mentir après avoir fait serment de dire

* 225. Quelles sont les principales qualités d'une bonne confession ? 226. Quand notre confession est-elle humble ? 227. En quoi consiste la sincérité de la confession ? 228. Quand notre confession est-elle entière ?

la vérité, n'est plus un simple mensonge, mais un parjure ; voler un objet sacré, ou une chose assez importante dans une église, est un vol d'une autre nature qu'un vol ordinaire ou commis dans un endroit quelconque.

Il faut également faire connaître les circonstances qui aggravent notablement le péché. Ainsi, par exemple, voler cinq centins et voler cinq piastres n'est pas la même chose. Par conséquent, il faut spécifier le montant que l'on a volé.

Quant aux circonstances qui ne changent pas la nature du péché, ou qui ne l'aggravent pas notablement, on n'est pas obligé de les faire connaître, bien qu'il soit généralement mieux de le faire.

229. Quand on ne peut pas se souvenir du nombre de ses péchés, on doit déclarer aussi exactement que possible, combien de fois par jour, par semaine ou par mois, on a commis tel péché, et ajouter combien de temps a duré la mauvaise habitude.

On doit déclarer aussi exactement que possible, c.-à-d. au meilleur de sa connaissance, en ajoutant au chiffre qui semble le plus exact, le mot environ.

Combien de fois on a commis tel péché. Il s'agit, bien entendu, des péchés graves.

Combien de temps a duré la mauvaise habitude. Si elle a eu des interruptions, il faut aussi les mentionner.

De plus, si, plus tard, on reconnaît le nombre juste, et qu'il ne soit pas compris dans le nombre approximatif que l'on a donné, il faut compléter l'accusation.

229. Que doit-on faire quand on ne peut pas se souvenir du nombre de ses péchés ?

230. Si nous oublions de confesser un péché mortel sans qu'il y ait de notre faute, notre confession est bonne, et ce péché est pardonné ; mais, si plus tard il nous revient à la mémoire, nous sommes tenus de le confesser.

Sans qu'il y ait de notre faute, c.-à-d. par défaut de mémoire, par émotion, et malgré un sérieux examen de conscience.

Nous sommes tenus de le confesser, c.-à-d. absolument obligés, s'il revient à la mémoire.

231. Oui, c'est une faute grave que de cacher volontairement un péché mortel en confession, parce que c'est mentir au Saint-Esprit, et la confession est nulle et sacrilège.

Parce que c'est mentir au Saint-Esprit, c.-à-d. à Dieu lui-même, auquel on se confesse dans la personne du prêtre.

Cacher un péché mortel en confession, c'est nier en quelque sorte que Dieu connaît tout.

La confession est nulle, c.-à-d. aucun péché n'est remis.

Et sacrilège, c.-à-d. qu'on se rend coupable d'un nouveau péché mortel très grave.

Il n'y a pas de sacrilège, si le prêtre ne donne pas l'absolution à celui qui cache volontairement un péché mortel, parce qu'il n'y a pas de sacrement, mais il n'y en a pas moins un péché mortel.

232. Celui qui a caché volontairement un péché mortel en confession, doit accuser le péché qu'il a

230. Si nous oublions de confesser un péché mortel, sans qu'il y ait de notre faute, notre confession est-elle mauvaise ? 231. Est-ce une faute grave que de cacher volontairement un péché mortel en confession ? 232. Que doit faire celui qui a caché volontairement un péché mortel en confession ?

caché, puis le sacrilège qu'il a commis, et enfin accuser de nouveau tous les péchés qu'il a commis depuis sa dernière bonne confession.

Puis le sacrilège qu'il a commis. De plus, il doit dire combien de fois il a communie dans cet état.

Il est tenu à la même chose, si sa confession a été nulle par manque de contrition.

Si l'on retourne au même confesseur, il suffit pour réparer une confession mal faite, de lui dire avec repentir les fautes qu'on lui a cachées, ou celles dont on n'a pas eu la contrition.

Si l'on change de confesseur, il faut tout recommencer depuis la dernière bonne confession.

233. Le prêtre impose une pénitence après la confession, comme satisfaction pour la peine temporelle due au péché, et comme moyen de détourner le pénitent de la commettre de nouveau.

Le prêtre impose une pénitence après la confession. Cette pénitence fait partie du sacrement de Pénitence.

Par conséquent, on est obligé de l'accomplir exactement, et le plus tôt possible.

¶ Omettre une partie notable de la pénitence ou l'omettre en entier, quand elle a été imposée pour des péchés graves, est un péché mortel.

Si au moment de recevoir l'absolution, on est décidé de ne pas faire la pénitence imposée, le sacrement est nul et on commet un péché mortel.

Si on prévoit l'impossibilité d'accomplir la pénitence imposée, il faut immédiatement demander au confesseur de vouloir bien en donner une autre.

Lorsque l'on retombe dans le péché mortel avant d'avoir fait sa pénitence, on est toujours obligé de

233. Pourquoi le prêtre impose-t-il une pénitence après la confession ?

l'accomplir, mais elle ne sert de rien comme satisfaction.

Comme satisfaction de la peine temporelle due au péché, c.-à-d. comme réparation partielle ou totale de l'injure faite à Dieu par le péché, qui reste à faire, en cette vie ou en l'autre, après avoir reçu l'absolution.

Cette pénitence ne dispense jamais de réparer le tort fait au prochain par nos péchés.

234. Le sacrement de Pénitence remet toujours la peine éternelle due au péché, mais il ne remet pas toujours la peine temporelle que Dieu exige comme satisfaction pour nos péchés.

Remet toujours la peine éternelle, c.-à-d. la peine de l'enfer, pourvu qu'il soit reçu dans de bonnes dispositions.

Mais il ne remet pas toujours la peine temporelle. Il en remet ordinairement une partie, et la remet même en entier, lorsqu'on a la contrition parfaite à son plus haut degré.

235. Dieu exige une peine temporelle comme satisfaction pour le péché, afin de nous faire comprendre la grande malice du péché et nous empêcher d'y retomber.

Afin de nous faire comprendre la grande malice du péché. Voir Réponse 95.

236. Nous pouvons satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché, principalement par la prière, par le jeûne, par les aumônes, par les œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle, par la patience à

*234. Le sacrement de Pénitence remet-il toutes les peines dues au péché?
235. Pourquoi Dieu exige-t-il une peine temporelle comme satisfaction pour nos péchés ? 236. Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché ?*

supporter les maux de la vie, et par la pénitence que le confesseur impose.

Par la prière, c.-à-d. par tous les exercices de piété.

Par le jeûne, c.-à-d. par toutes les mortifications qu'on peut pratiquer.

Par les aumônes, c.-à-d. en donnant par charité, aux pauvres et en faveur des bonnes œuvres.

Par les œuvres de miséricorde, c.-à-d. par toute parole ou action propre à soulager le prochain.

Spirituelle, c.-à-d. propre à soulager l'âme du prochain.

Corporelle, c.-à-d. propre à soulager son corps.

237. Les principales œuvres de miséricorde spirituelle sont : exhorter les pécheurs au repentir ; instruire les ignorants ; donner de bons conseils ; consoler les affligés ; supporter patiemment les injures ; pardonner toutes les offenses ; prier pour les vivants et les morts.

238. Les principales œuvres de miséricorde corporelle sont au nombre de sept : donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif ; vêtir ceux qui sont nus ; racheter les captifs ; donner l'hospitalité aux étrangers ; visiter les malades ; ensevelir les morts.

Pour que toutes ces œuvres servent de satisfaction pour nos péchés, il faut les faire en état de grâce et les offrir à Dieu pour cela.

237. Quelles sont les principales œuvres de miséricorde spirituelle ? 238. Quelles sont les principales œuvres de miséricorde corporelle ?

Questionnaire du Commentaire

223. Sens de : *aveu-prêtre dûment approuvé-afin d'en obtenir le pardon ?* 224. Sens de : *tous nos péchés mortels ? Pourquoi est-il bon de confesser les péchés véniels ?* 226. Sens de : *profond sentiment de honte et de douleur ?* 227. Sens de : *franchement-sans les exagérer-ni les excuser ?* 228. Sens de : *le nombre-l'espèce-les circonstances qui changent la nature ? Exemples de circonstances qui changent la nature ? Faut-il faire connaître les circonstances qui aggravent notablement le péché ? Doit-on faire connaître les circonstances qui ne changent pas la nature du péché ou ne l'aggravent pas notablement ?* 229. Sens de : *aussi exactement que possible-combien de fois on a commis tel péché ? Faut-il mentionner les interruptions de la mauvaise habitude ? Ce qu'il faut faire si on vient à reconnaître le nombre juste de ses péchés ?* 230. Sens de : *sans qu'il y ait de notre faute-nous sommes tenus de le confesser ?* 231. Sens de : *mentir au S. Esprit-la confession est nulle-sacrilège ? Pas de sacrilège si le prêtre ne donne pas l'absolution, mais il y a péché mortel ?* 232. Ce qu'il doit accuser à part le péché caché et le sacrilège commis ? Est-il tenu à la même chose si la confession a été nulle par manque de contrition ? Ce qui suffit si on retourne au même confesseur ? Ce à quoi on est tenu si on change de confesseur ? 233. La pénitence fait-elle partie du sacrement ? Est-on obligé de l'accomplir ? De quelle manière ? Quand y a-t-il péché mortel à l'omettre en entier ou en partie notable ? Péché de celui qui reçoit l'absolution décidé de ne pas faire la pénitence imposée ? Ce qu'il faut faire si on prévoit l'impossibilité d'accomplir la pénitence imposée ? Si on retombe dans le péché avant d'avoir fait sa pénitence est-on obligé de l'accomplir quand même ? Sens de : *comme satisfaction de la peine temporelle due au péché ? Cette pénitence dispense-t-elle de réparer le tort fait au prochain ?* 234. Sens de : *remet toujours la peine éternelle ? à quelle condition-mais il ne remet pas toujours la peine temporelle ?*

236. Sens de : par la prière-le jeûne les aumônes-les œuvres de miséricorde-spirituelle-temporelle ? 238. Que faut-il pour que toutes ces œuvres servent de satisfaction ?

CHAPITRE VINGTIÈME

De la manière de faire une bonne confession.

239. En entrant au confessionnal nous devons nous mettre à genoux, faire le signe de la croix et réciter le Confiteor (Je confesse à Dieu . . .) en entier, ou bien seulement : " Je me confesse à Dieu tout-puissant, et à vous, mon père."

Faire le signe de la croix, pour montrer qu'on espère être pardonné par les mérites de J.-C.

Réciter le Confiteor, qui est une prière par laquelle on fait devant Dieu et les Saints l'aveu général de ses péchés.

En entier, c.-à-d. jusqu'aux mots : Par ma faute.

240. Après le Confiteor, 1. on doit dire combien il y a de temps qu'on a été à confesse, si l'on a reçu l'absolution la dernière fois, et si l'on a accompli la pénitence imposée ; 2. On accuse ensuite tous les péchés mortels commis depuis la dernière absolution, et les péchés véniels qu'on veut mentionner, en disant à chaque péché : Mon père, je m'accuse de

On accuse ensuite tous les péchés mortels . . ., simplement et sans détails inutiles.

En disant à chaque péché : Mon père, je m'accuse, parce que c'est à Dieu que nous parlons dans la personne du confesseur.

241. Quand on a fini d'accuser ses péchés, on dit : " Mon père, je m'accuse, de plus, de bien d'autres

239. Que devons-nous faire en entrant au confessionnal ? 240. Après le Confiteor que faut-il faire ? 241. Quand on a fini d'accuser ses péchés que faut-il dire ?

“péchés que je ne connais pas et de ceux de toute ma vie ; j'en demande pardon à Dieu, et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution.” Puis on écoute avec attention les avis que le confesseur juge à propos de donner.

Je m'accuse de plus, de bien d'autres péchés que je ne connais pas, c.-à-d. je m'accuse encore de bien d'autres péchés que je pense avoir commis et que je ne me rappelle pas.

J'en demande pardon à Dieu. C'est Dieu qui a été offensé, par conséquent, c'est à Dieu qu'il faut demander pardon.

Et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution, c.-à-d. que l'on demande au confesseur la pénitence et l'absolution.

Puis on écoute avec attention les avis que le confesseur juge à propos de donner, sans penser à autre chose pendant que le confesseur parle et remplit ses fonctions de père, de docteur, de médecin et de juge.

242. Quand le confesseur nous interroge, nous devons répondre sincèrement et distinctement.

Sincèrement, c.-à-d. selon la vérité.

Distinctement, c.-à-d. de manière à être bien compris.

243. Oui, il est permis et il est même quelquefois utile de renouveler l'accusation de certaines fautes, afin de s'exciter davantage à la contrition et d'assurer la validité du sacrement.

Il est même quelquefois utile de renouveler l'accusation de certaines fautes, surtout quand

242. Quand le confesseur nous interroge comment devons-nous répondre ?
243. Est-il permis d'accuser de nouveau un ou plusieurs péchés qu'on a déjà accusés dans les confessions précédentes ?

on n'a à accuser que des péchés véniels pour lesquels on est exposé à manquer de contrition.

Et d'assurer la validité du sacrement, c.-à-d. la présence de toutes les conditions requises pour que le sacrement existe.

Si on n'a que des péchés véniels à accuser, il faut avoir la contrition au moins de l'un d'entre eux, sans quoi il n'y aurait pas de matière, et par conséquent, pas de sacrement.

244. Pendant que le prêtre nous donne l'absolution, nous devons faire du fond du cœur un acte de contrition.

Nous devons faire..., c.-à-d. réciter lentement son acte de contrition, en [faisant bien attention aux paroles que l'on prononce.

245. Après avoir reçu l'absolution, il faut se retirer modestement à l'écart, remercier Dieu du pardon qu'il vient d'accorder, et faire sa pénitence aussitôt que possible.

Il faut se retirer modestement à l'écart, c.-à-d. avec une contenance recueillie.

Remercier Dieu, parce que nous venons de recevoir une grande grâce.

Faire sa pénitence aussitôt que possible, afin de ne pas l'oublier.

Questionnaire du Commentaire

239. Pourquoi le signe de la croix avant le Confiteor ?
Qu'est-ce que le Confiteor ? Sens de : réciter le Confiteor en entier ? 240. Manière d'accuser tous les péchés mortels ?

244. Que devons-nous faire quand le prêtre nous donne l'absolution ?
245. Que faut-il faire après avoir reçu l'absolution ?

Pourquoi dire à chaque péché : mon père, je m'accuse ?
 241. Sens de : je m'accuse de plus... ? Pourquoi dit-on :
 j'en demande pardon à Dieu ? Sens de : et à vous, mon
 père, la pénitence et l'absolution ? Sens de : puis on écoute
 les avis du confesseur ? 242. Sens de : répondre sincère-
 ment-distinctement ? 243. Quand est-il utile de renouveler
 l'accusation de certaines fautes ? Sens de : assurer la vali-
 dité du sacrement ? Ce qu'il faut faire pour qu'il y ait
 sacrement lorsqu'on n'a que des péchés véniels à accuser ?
 244. Sens de : nous devons faire un acte de contrition ?
 245. Sens de : il faut se retirer modestement à l'écart ?
*Pourquoi : remercier Dieu-faire sa pénitence aussitôt que
 possible ?*

CHAPITRE VINGT-UNIÈME

Des Indulgences.

246. Une indulgence est la rémission totale ou partielle de la peine temporelle due au péché dont on a reçu le pardon.

Une indulgence est la rémission. Ce mot signifie remise, dispense.

Le pouvoir d'accorder des indulgences a été donné à l'Eglise par Jésus-Christ. Preuve : " Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. " L'Eglise peut donc délier le pécheur, non seulement quant à la peine éternelle, mais aussi quant à la peine temporelle. De plus, ce pouvoir a été exercé par elle dès les premiers siècles.

247. L'indulgence n'est ni un pardon du péché, ni une permission de commettre le péché comme le prétendent les protestants ; bien plus, celui qui est en état de péché mortel ne peut gagner aucune indulgence.

248. Qu'est-ce qu'une indulgence ? 249. L'indulgence est-elle un pardon du péché ou une permission de commettre le péché ?

248. Il y a deux sortes d'indulgences : l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

249. L'indulgence plénière est la rémission totale de la peine temporelle due au péché,

L'indulgence plénière est la rémission totale, c.-à-d. la dispense de toute la peine temporelle due au péché.

Celui qui viendrait à mourir aussitôt après avoir gagné une indulgence plénière, irait donc droit au ciel.

On ne sait jamais quand une indulgence plénière a été gagnée.

250. Une indulgence partielle est la rémission d'une partie de la peine temporelle due au péché.

Une indulgence partielle est la rémission d'une partie, c.-à-d. la dispense d'une partie seulement de la peine temporelle.

Cette partie peut être plus ou moins grande, suivant l'espèce d'indulgence partielle que l'on gagne, car il y a des indulgences de quarante jours, de cent jours, d'un an, etc.

Une indulgence de quarante jours, cent jours, un an, ne signifie pas que celui qui la gagne sortira du purgatoire quarante jours, cent jours, ou un an plus tôt ; mais qu'il obtient une remise de la peine temporelle due au péché, égale à celle qu'il obtiendrait en faisant la pénitence publique de quarante jours, de cent jours, et d'un an, imposée autrefois dans l'Eglise.

251. L'Eglise, au moyen des indulgences, remet la peine temporelle due au péché, en nous appliquant

248. Combien y a-t-il de sortes d'indulgences ? 249. Qu'est-ce qu'une indulgence plénière ? 250. Qu'est-ce qu'une indulgence partielle ? 251. Comment l'Eglise, au moyen des indulgences, remet-elle la peine temporelle due au péché ?

les mérites de Jésus-Christ et les satisfactions surabondantes de la sainte Vierge et des saints. Ces satisfactions surabondantes forment le trésor spirituel de l'Eglise.

En nous appliquant, c.-à-d. en nous donnant une partie du trésor de l'Eglise, pourqu'il nous serve auprès de Dieu comme s'il nous appartenait en propre.

Les mérites de Jésus-Christ, c.-à-d. le prix de ses souffrances et de sa mort.

Ces mérites sont infinis et, par conséquent, inépuisables, parce que Jésus-Christ est Dieu.

Les satisfactions de la Sainte Vierge et des Saints, c.-à-d. leurs actes de pénitence, d'amour de Dieu, et en général toutes leurs bonnes œuvres.

Surabondantes, c.-à-d. dépassant la mesure des satisfactions qui leur étaient nécessaires à eux-mêmes.

Les satisfactions de la sainte Vierge et des Saints ne sont pas infinies, mais le trésor de leurs satisfactions n'en est pas moins inépuisable, parce qu'il est renouvelé sans cesse par de nouveaux saints.

Le pouvoir d'accorder des indulgences appartient au Pape et aux évêques.

Les évêques peuvent accorder des indulgences de quarante jours.

Le Pape peut accorder toutes sortes d'indulgences.

252. Pour gagner une indulgence, il faut être en état de grâce, et accomplir fidèlement les œuvres prescrites par celui qui l'accorde.

Il faut être en état de grâce. De plus, pour gagner une indulgence plénière, il faut même n'avoir aucune affection pour le péché véniel.

252. Que faut-il faire pour gagner une indulgence ?

Accomplir fidèlement les œuvres prescrites, c.-à-d. dans le temps, dans le lieu, et de la manière prescrite par celui qui accorde l'indulgence, sans pouvoir rien changer.

Une troisième condition nécessaire pour gagner une indulgence, c'est *l'intention*.

Cette intention doit être actuelle ou, du moins, persévérer au moment où l'on accomplit les œuvres prescrites, par suite d'une intention qui a été actuelle peu auparavant.

Enfin, les indulgences, tant plénières que partielles, peuvent être appliquées aux défunts, seulement lorsque cela est formellement exprimé dans l'acte de concession ; et une indulgence plénière, pour produire son effet, ne doit être appliquée qu'à un seul défunt déterminé.

Les indulgences qui ne sont pas applicables aux défunts, ne peuvent être gagnées que pour soi-même.

Questionnaire du Commentaire

246. *Sens du mot rémission ? Qui a donné à l'Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences ? Preuve ?* 249. *Sens de : rémission totale ?* Soit de celui qui mourrait après avoir gagné une indulgence plénière ? Sait-on quand une indulgence plénière a été gagnée ? 250. *Sens de : rémission d'une partie ? Cette partie peut-elle être plus ou moins grande ? Ce que signifie une indulgence de quarante, cent jours ?* 251. *Sens de : en nous appliquant-les mérites de J.-C. ? Les mérites de J.-C. sont-ils infinis et inépuisables ? Sens de : les satisfactions de la sainte Vierge et des Saints-surabondantes ? Satisfactions de la sainte Vierge et des Saints sont-elles infinies-inépuisables ? A qui appartient le pouvoir d'accorder des indulgences ? Quelles indulgences peuvent accorder les évêques-le Pape ?* 252. *A part l'état de grâce que faut-il pour gagner une indulgence plénière ? Sens de : accomplir fidèlement les œuvres prescrites ? Troi-*

sième condition pour gagner une indulgence ? Nature de cette intention ? Quand les indulgences peuvent être appliquées aux défunts ? Une indulgence plénière peut-elle être appliquée à plusieurs défunts ? Pour qui sont les indulgences non applicables aux défunts ?

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

De la Sainte Eucharistie.

253. La Sainte Eucharistie est un sacrement qui contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

La Sainte Eucharistie. Ce mot signifie action de grâces.

Est un sacrement. Preuve : elle réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

Qui contient réellement, c.-à-d. en réalité, et non pas seulement en figure.

En vérité, c.-à-d. corporellement et substantiellement, et non pas seulement en représentation.

Le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c.-à-d. l'Homme-Dieu tout entier, tel qu'il était sur la terre et tel qu'il est au ciel.

Sous les apparences du pain et du vin, c.-à-d. sous des dehors qui nous paraissent du pain et du vin.

254. Jésus-Christ a institué la Sainte Eucharistie à la dernière cène, le Jeudi-Saint, veille de sa mort.

A la dernière Cène. Cène signifie souper.

253. *Qu'est-ce que la sainte Eucharistie ?* 254. *Quand J.-C. a-t-il institué la sainte Eucharistie ?*

La salle où Notre-Seigneur prit son dernier souper avec les Apôtres a conservé le nom de cénacle.

255. Les douze apôtres étaient présents lorsque Jésus-Christ institua la Sainte Eucharistie.

256. Pour instituer la Sainte Eucharistie, Notre-Seigneur prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses Apôtres en disant : Prenez et mangez : Ceci est mon corps. Ensuite il prit la coupe de vin, la bénit, et la leur donna en disant. Buvez-en tous. Ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés : Faites ceci en mémoire de moi.

Le bénit, c.-à-d. rendit grâces à Dieu son Père.

Le rompit, c.-à-d. le partagea en morceaux.

Il prit la coupe de vin, c.-à-d. le calice qui avait servi pour la célébration de la Pâque.

257. Quand Notre Seigneur eût dit : Ceci est mon corps, la substance du pain fut changée en la substance de son corps ; et quand il eut dit : Ceci est mon sang, la substance du vin fut changée en la substance de son sang.

La substance du pain fut changée . . . , c.-à-d. ce qui naguère était du pain devint instantanément son corps.

Une substance est ce qui existe tout seul, sans le secours d'une autre chose.

La substance de n'importe quelle chose ne tombe pas sous les sens. Nous ne pouvons ni la voir ni la toucher.

La seule chose qui tombe sous les sens, ce sont les apparences ou propriétés de la substance, telles que la couleur, l'odeur, le goût, la forme.

255. Quelles étaient les personnes présentes lorsque J.-C. institua la Sainte Eucharistie ? 256. Que fit Notre-Seigneur pour instituer la Sainte Eucharistie ? 1°. Qu'arriva-t-il quand Notre Seigneur eut dit : Ceci est mon corps, ceci est mon sang ?

Ainsi, nous pouvons voir et constater la couleur, l'odeur, le goût du pain et du vin, mais nous ne pouvons pas voir la substance même du pain et du vin.

Par conséquent, comme la substance seule du pain et du vin est changée dans la sainte Eucharistie, et que nous ne pouvons ni voir, ni toucher la substance d'aucune chose, il est facile de comprendre que nos sens ne peuvent constater ce changement.

La substance du vin fut changée en la substance de son sang, c.-à-d. ce qui naguère était du vin, devint instantanément du sang.

258. Oui, Jésus-Christ est tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin ; il est même tout entier sous chaque partie de l'une ou de l'autre espèce.

J. C. est tout entier sous l'espèce du pain, c.-à-d. que l'hostie consacrée contient l'Homme-Dieu tout entier.

Tout entier sous l'espèce du vin. c.-à-d. que le calice après la consécration contient aussi l'Homme-Dieu tout entier.

Depuis sa résurrection, Jésus-Christ ne peut plus mourir. Par conséquent, son corps ne peut plus être séparé de son sang. Là où est son corps, là se trouvent aussi son sang, son âme et sa divinité.

Il est même tout entier sous chaque partie . . . , pourvu que cette partie de l'hostie consacrée ou cette goutte du précieux sang demeurent perceptibles. Ainsi, par exemple, chaque morceau d'un pain contient toute la substance du pain, et chaque goutte d'un verre de vin contient toute la substance du vin.

258. *Jésus-Christ est-il tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin ?*

259. Après que la substance du pain et du vin a été changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, il ne reste plus que les apparences du pain et du vin.

Il ne reste plus que les apparences du pain et du vin, c.-à-d. il n'y a plus ni pain ni vin sur l'autel, bien que rien ne soit changé à nos yeux ; mais il n'y a que le corps et le sang de Jésus-Christ, avec une apparence différente de la forme habituelle du corps humain.

260. Par les apparences du pain et du vin, j'entends tout ce qui tombe sous nos sens, comme la forme, la couleur, le goût.

Par les apparences. Ce mot signifie ce qui paraît extérieurement.

Ce qui tombe sous nos sens, c.-à-d. ce que l'on peut voir, entendre, sentir, goûter et toucher.

261. Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ s'appelle transsubstantiation.

Transsubstantiation. Ce mot signifie changement d'une substance en une autre substance.

262. La substance du pain et du vin fut changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ par sa toute-puissance.

Par sa toute-puissance, c.-à-d. par le pouvoir que Dieu a de faire tout ce qu'il veut.

263. Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ continue à se faire dans

259. Que reste-t-il du pain et du vin, après que leur substance a été changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ? 260. Qu'entendez-vous par les apparences du pain et du vin ? 261. Comment s'appelle ce changement au corps et au sang de Jésus-Christ ? 262. Comment la substance du pain et du vin fut-elle changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ? 263. Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ continue-t-il à se faire dans l'Eglise ?

l'Eglise, sur nos autels, par Jésus-Christ qui se sert du ministère de ses prêtres.

Dans l'Eglise, c.-à-d. dans la religion catholique.

Sur nos autels, c.-à-d. sur une pierre sacrée contenant des reliques de Saints, et enchâssée au milieu de ces longues tables en bois ou en marbre que l'on voit dans toutes les églises catholiques.

Par Jésus-Christ, c.-à-d. que c'est toujours J.-C. qui fait ce changement.

Qui se sert du ministère de ses prêtres, c.-à-d. que ses prêtres tiennent sa place et agissent en son nom.

264. Jésus-Christ donna à ses prêtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang, quand il a dit à ses Apôtres : Faites ceci en mémoire de moi.

Faites ceci, c.-à-d. ce que je viens de faire, il faudra que vous le fassiez à l'avenir.

En mémoire de moi, c.-à-d. en pensant à faire comme moi.

L'ordination élève les prêtres au rang de ceux à qui Jésus-Christ a dit : Faites ceci en mémoire de moi. Par conséquent, les prêtres ont le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang.

265. Les prêtres exercent ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, lorsque, durant la sainte messe, ils prononcent les paroles de la consécration, qui sont les paroles mêmes de Jésus-Christ : Ceci est mon corps ; ceci est mon sang.

264. Quand Jésus-Christ donna-t-il à ses prêtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son sang ? 265. Quand les prêtres exercent-ils ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ ?

Ils prononcent les paroles de la consécration, c.-à-d. les paroles qui font devenir corps et sang de Jésus-Christ ce qui auparavant n'était que du pain et du vin.

Qui sont les paroles mêmes de Jésus-Christ, c.-à-d. celles qu'il a prononcées le Jeudi-Saint à la dernière Cène.

Ceci est mon corps ; ceci est mon sang. Le prêtre parle alors comme s'il était lui-même Jésus-Christ, auquel il est intimement uni. C'est pourquoi il dit : ceci est mon corps, ceci est mon sang, bien que ce soit le corps et le sang de Jésus-Christ qui viennent sur l'autel, et non pas le corps et le sang du prêtre qui dit la sainte messe.

266. Oui, il faut adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, parceque ce corps et ce sang sont inséparablement unis à sa divinité.

Parce que ce corps et ce sang sont inséparablement unis à sa divinité, c.-à-d. parce que Jésus-Christ est Homme-Dieu, et qu'en lui Dieu et l'homme ne peuvent pas être désunis.

267. Non, Jésus-Christ ne quitte pas le ciel pour venir dans l'Eucharistie : il est tout à la fois dans le ciel et dans l'Eucharistie.

Jésus-Christ ne quitte pas le ciel pour venir dans l'Eucharistie. Sans quitter le ciel, Jésus-Christ se rend présent sous les saintes espèces.

Ce n'est pas le corps de Jésus-Christ qui se multiplie, mais sa présence, de même que le soleil, sans se multiplier, fait cependant pénétrer sa lumière et sa

266. Faut-il adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie ? 267. Jésus-Christ quitte-t-il le ciel pour venir dans l'Eucharistie ?

chaleur sur tous les points du globe, avec cette différence, que la présence de Jésus-Christ est réelle.

Questionnaire du Commentaire

253. *Signification du mot Eucharistie ? Preuve qu'elle est un sacrement ? Sens de : qui contient réellement—en vérité—le corps, le sang, l'âme et la divinité de N.-S. J.-C. ? Sous les apparences du pain et du vin ?* 254. *Sens du mot Cène ?* 255. *Sens de : le bénit—le rompit—prit la coupe du vin ?* 256. *Sens de : la substance du pain fut changée ? Qu'est-ce qu'une substance ? La substance tombe-t-elle sous les sens ? Quelle est la seule chose qui tombe sous les sens ? Exemple ? Comment est-il facile de comprendre le changement qui s'opère dans la Sainte Eucharistie ? Sens de : la substance du vin fut changée en la substance de son sang ?* 257. *Sens de : J.-C. est tout entier sous l'espèce du pain—sous l'espèce du vin ? Pourquoi le corps de J.-C. ne peut-il plus être séparé de son sang ? Condition pour que J.-C. soit tout entier sous chaque partie de l'une ou de l'autre espèce ? Comparaison qui le fait comprendre ?* 258. *Sens de : il ne reste plus que les apparences du pain et du vin ?* 259. *Sens des mots : apparences—ce qui tombe sous nos sens ?* 260. *Sens du mot transsubstantiation ?* 261. *Sens du mot toute-puissance ?* 262. *Sens de : dans l'Eglise—sur nos autels—par J.-C.—qui se sert du ministère de ses prêtres ?* 263. *Sens de : Faites ceci—en mémoire de moi ? Preuve que les prêtres ont le pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de J.-C. ?* 264. *Sens de : les paroles de la consécration—qui sont les paroles mêmes de J.-C. ? Le prêtre en prononçant les paroles de la consécration parle-t-il comme s'il était J.-C. lui-même ?* 265. *Sens de : le corps et le sang de J.-C. sont inséparablement unis à sa divinité ?* 266. *Est-ce le corps ou la présence de J.-C. qui se multiplie dans l'Eucharistie ? Exemple ?*

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

**Des flus pour lesquelles la Sainte Eucharistie
a été instituée.**

268. Jésus-Christ a institué la Sainte Eucharistie :

1. pour nous unir à lui et nous témoigner son amour;
2. pour augmenter en nous la grâce et nous fortifier contre le mal ; 3. pour nous donner un gage de la vie éternelle et d'une résurrection glorieuse.

Pour nous unir à lui, c.-à-d. ne faire qu'un avec lui.

Preuve : "Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et moi en lui," dit la S. Ecriture.

Pour augmenter en nous la grâce, c.-à-d. nous rendre plus saints et plus agréables à Dieu.

Nous fortifier contre le mal, c.-à-d. nous rendre plus forts contre le péché.

Pour nous donner un gage, c.-à-d. une garantie.

De la vie éternelle et d'une résurrection glorieuse. Preuve : "Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour," a dit Jésus-Christ.

269. Nous sommes unis à Jésus-Christ par le moyen de la Sainte Communion.

Par le moyen de la sainte communion. Communion signifie union avec Jésus-Christ.

270. Communier c'est recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ.

Communier, c'est recevoir l'Homme-Dieu tout entier tel qu'il est au Ciel.

268. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué la sainte Eucharistie ? 269. Comment sommes-nous unis à Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie ? 270. Qu'est-ce que communier ?

271. Pour faire une bonne communion il faut être en état de grâce, et à jeun depuis minuit.

Il faut être en état de grâce, c.-à-d. avoir obtenu le pardon des péchés mortels qu'on aurait eu le malheur de commettre.

272. Celui qui communie en état de péché mortel reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ, mais il ne reçoit pas la grâce, et de plus, il se rend coupable d'un grand sacrilège.

Mais il ne reçoit pas la grâce, c.-à-d. que la Sainte-Eucharistie ne produit pas en lui plus d'effet que la nourriture dans la bouche d'un cadavre.

Il se rend coupable d'un grand sacrilège, c.-à-d. d'une profanation monstrueuse.

273. Non, il ne suffit pas d'être exempt de péché mortel pour recevoir avec abondance les grâces de la sainte communion, il faut de plus n'avoir aucune affection au péché véniel, et faire des actes de foi vive, d'espérance ferme et de charité ardente.

Il faut de plus n'avoir aucune affection au péché véniel, c.-à-d. être disposé à ne commettre aucun péché véniel volontairement.

Faire des actes de foi vive, d'espérance ferme et de charité ardente, c.-à-d. dire à Jésus-Christ qu'on le croit réellement présent dans la sainte Eucharistie, qu'on espère ardemment qu'il nous comblera de ses grâces, qu'on l'aime et qu'on veut toujours l'aimer par-dessus toutes choses.

Sans ces dispositions, la communion est tiède et n'augmente que peu ou point en nous la vie de la grâce.

271. Que faut-il pour faire une bonne communion ? 272. Celui qui communie en état de péché mortel reçoit-il le corps et le sang de Jésus-Christ ? 273. Suffit-il d'être exempt de péché mortel, pour recevoir avec abondance les grâces de la sainte communion ?

274. Le jeûne requis pour la sainte communion consiste à n'avoir ni bu ni mangé depuis minuit.

Consiste à n'avoir ni bu ni mangé, c.-à-d. à n'avoir rien pris comme nourriture ou boisson, pas même une miette de pain ou une goutte d'eau.

Depuis minuit, c.-à-d. depuis le premier coup de l'horloge qui sonne minuit.

Celui qui communierait après avoir bu ou mangé, commettrait un péché mortel et ferait une communion sacrilège.

A part ces dispositions, il faut être proprement et modestement vêtu.

275. Oui, une personne en danger de mort peut communier sans être à jeun.

Une personne en danger de mort, c.-à-d. dangereusement malade.

Peut communier sans être à jeun. C'est la communion en viatique.

Le mot viatique signifie nourriture pour le grand voyage.

276. Nous sommes obligés, sous peine de péché mortel, de communier pendant le temps de Pâques et quand nous sommes en danger de mort.

Nous sommes obligés.... Preuve : " Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, vous n'aurez pas la vie en vous," a dit Jésus-Christ. De plus, l'Eglise nous en a fait un commandement.

En danger de mort, les enfants qui ont atteint l'âge de raison, sont tenus de communier quoiqu'ils n'aient pas encore fait leur première communion.

*274. En quoi consiste le jeûne requis pour la sainte communion ?
275. Est-il permis quelquefois de communier sans être à jeun ? 276.
Quand sommes-nous obligés de communier ?*

277. Oui, il est bon, et assez fréquemment, nécessaire de recevoir souvent la sainte communion, qui augmente en nous la grâce et nous fortifie contre le mal.

Il est bon, et assez fréquemment nécessaire de recevoir souvent la sainte communion, parce que c'est le désir de N.-S. Jésus-Christ et de l'Eglise, et que notre âme ne peut pas plus vivre sans cette nourriture que notre corps sans le pain matériel.

278. Après la communion il faut passer quelque temps à adorer et à remercier Notre-Seigneur, et à lui demander les grâces dont nous avons besoin.

Il faut passer quelque temps, c.-à-d. un quart d'heure au moins.

A adorer.... Les prières après la communion sont ce qu'on appelle l'action de grâces.

Questionnaire du Commentaire

268. *Sens de : pour nous unir à lui—preuve—pour augmenter en nous la grâce—nous fortifier contre le mal—nous donner un gage ? Preuve de la promesse de la vie éternelle et d'une résurrection glorieuse ?* 269. *Signification du mot Communion ?* 270. *Sens du mot communier ?* 271. *Sens de : être en état de grâce ?* 272. *Sens de : il ne reçoit pas la grâce et se rend coupable d'un grand sacrilège ?* 273. *Sens de : n'avoir aucune affection au péché véniel—faire des actes de foi, d'espérance et de charité—ce que vaut la communion sans ces dispositions ?* 274. *Sens de : n'avoir ni bu ni mangé—depuis minuit ? Péché de celui qui communierait après avoir bu ou mangé ? Quelles sont les autres dispositions ?* 275. *Sens de : en danger de mort ? Comment s'appelle la communion sans être à jeun ? Sens du*

277. *Est-il bon de recevoir souvent la sainte communion ?* 278. *Que faut-il faire après la communion ?*

mot viatique ? 276. Preuve que nous sommes obligés, sous peine de péché mortel, de communier à Pâques et en danger de mort ? Enfants qui ont atteint l'âge de raison sont-ils, en danger de mort, tenus de communier ? 277. Pourquoi est-il bon... de recevoir souvent la sainte communion ? 278. Sens de : passer quelque temps ? Comment appelle-t-on le temps passé à adorer Dieu après la communion ?

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

Du sacrifice de la Messe.

279. La messe est le sacrifice non sanglant fait à Dieu par le prêtre, du corps et du sang de Jésus-Christ consacré sur l'autel.

Le sacrifice, c.-à-d. un véritable sacrifice, et non pas une simple représentation du sacrifice de la croix.

Non sanglant, c.-à-d. sans effusion de sang.

Fait à Dieu, c.-à-d. offert à Dieu.

Par le prêtre. Le prêtre seul possède ce pouvoir.

Du corps et du sang de J.-C. consacré sur l'autel, c.-à-d. produit sur l'autel.

280. Un sacrifice est l'offrande extérieure d'un objet, faite à Dieu seul, par un prêtre, avec la destruction ou un changement de cet objet, pour reconnaître que Dieu est le créateur et le souverain maître de toutes choses.

Un sacrifice est l'offrande, c.-à-d. un don.

Extérieure, c.-à-d. en dehors de nous.

D'un objet, c.-à-d. d'une chose sensible.

Faite à Dieu seul, parce qu'il est l'Être suprême.

279. Qu'est-ce que la messe ? 280. Qu'est-ce qu'un sacrifice ?

Par un prêtre, parce qu'il est le seul ministre légitime.

Avec la destruction ou un changement de cet objet. Sans cela, il n'y aurait pas un véritable sacrifice.

Pour reconnaître que... C'est là la fin du sacrifice.

281. Oui, le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la croix.

L'autel n'est que le Calvaire continué à travers les âges.

282. Le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix, parce que c'est la même offrande, le même prêtre, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et aussi parce que les fins pour lesquelles le sacrifice de la messe est offert, sont les mêmes que celles du sacrifice de la croix.

Parce que c'est la même offrande, c.-à-d. le corps et le sang de Jésus-Christ.

Le même prêtre, c.-à-d. Jésus-Christ.

Parce que les fins sont les mêmes, c.-à-d. glorifier et remercier Dieu, satisfaire à la justice divine et obtenir des grâces.

283. Le sacrifice de la croix fut offert : 1. pour glorifier Dieu ; 2. pour le remercier de toutes les grâces accordées au monde entier ; 3. pour satisfaire à la justice divine pour les péchés des hommes ; 4. pour obtenir des grâces.

284. La seule différence entre les deux sacrifices consiste en ce que, sur la croix, Jésus-Christ s'est

281. Le sacrifice de la messe est-il le même que celui de la croix ?
282. Comment le sacrifice de la messe est-il le même que le sacrifice de la croix ? 283. Pour quelles fins le sacrifice de la croix fut-il offert ? 284. Quelle différence y a-t-il entre les deux sacrifices de la croix et de la messe ?

offre lui-même en répandant son sang ; au lieu qu'à la messe, il s'y offre par le ministère des prêtres, sans répandre son sang et sans mourir.

Sans répandre son sang et sans mourir, c.-à-d. qu'à la messe Jésus-Christ n'endure aucune souffrance, mais il offre à Dieu son Père le sang qu'il a répandu dans sa passion et la mort qu'il a souffert.

285. La mort de Jésus-Christ sur la croix est *représentée* dans la messe par la consécration séparée qui est faite du pain et du vin.

La mort de Jésus-Christ sur la croix est représentée dans la messe, c.-à-d. est rendue présente de nouveau.

Par la consécration séparée qui est faite du pain et du vin. L'Hostie est posée sur le corporal tandis que le vin consacré est dans le calice. Par conséquent, on voit les espèces séparées, comme à la mort de Jésus-Christ on voyait le sang du Sauveur répandu à terre et séparé de son corps.

Cependant dans la messe le corps de Jésus-Christ n'est pas réellement séparé de son sang, puisque J.-C. est tout entier sous chaque espèce.

286. Nous devons assister à la messe avec beaucoup de recueillement intérieur, avec une grande piété, et avec toutes les marques extérieures de respect et de dévotion.

Avec beaucoup de recueillement intérieur, c.-à-d. en faisant attention à ce qui se passe à l'autel.

Avec une grande piété, c.-à-d. en priant de tout son cœur.

Avec toutes les marques extérieures de respect et de dévotion, c.-à-d. garder le silence, se

285. Comment la mort de Jésus-Christ sur la croix était-elle représentée dans la messe ? 286. Comment devons-nous assister à la messe ?

tenir dans une posture convenable, ne pas tourner la tête, se tenir à genoux ou debout suivant les différentes parties de la messe, incliner la tête à certains moments, etc.

287. La meilleure manière d'entendre la messe est de l'offrir à Dieu en s'unissant aux intentions du prêtre, de méditer sur les souffrances et la mort de Jésus-Christ, et de recevoir la sainte communion.

En s'unissant aux intentions du prêtre, c.-à-d. adorant Dieu avec le prêtre, remerciant Dieu comme le fait le prêtre, demandant pardon à Dieu de nos péchés, ce que fait aussi le prêtre, enfin demandant à Dieu les grâces dont nous avons besoin en même temps que le prêtre.

Méditer sur les souffrances et la mort de Jésus-Christ, c.-à-d. repasser dans son esprit les scènes de la passion de Notre-Seigneur.

Recevoir la sainte communion. Communier, c'est la meilleure et la plus grande part que l'on puisse prendre au saint sacrifice de la messe.

288. On offre le sacrifice de la messe à Dieu seul, parce que le sacrifice est un acte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu seul.

Questionnaire du Commentaire

279. Sens de : sacrifice-non sanglant fait à Dieu-par le prêtre-du corps et du sang de J.-C. consacré sur l'autel ?

280. Sens de : offrande-extérieure-d'un objet-faite à Dieu seul-par un prêtre-avec destruction ou changement de cet objet-pour reconnaître que . . . ? 282. Sens de : parce que c'est la même offrande-le même prêtre-les mêmes fins ?

284. Sens de : sans répandre son sang et sans mourir ?

287. Quelle est la meilleure manière d'entendre la messe ? 288. A qui offre-t-on le sacrifice de la messe ?

Sens de : la mort de J.-C. sur la croix est représentée dans la messe ? De quelle manière ? Dans la messe le corps de J.-C. est-il réellement séparé de son sang ? 286. Sens de : recueillement intérieur—grande pitié—marques extérieures de respect et de dévotion ? 287. Sens de : en s'unissant aux intentions du prêtre—méditer sur les souffrances et la mort de J.-C.—communier ?

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

L'Extrême-Onction et l'Ordre.

289. L'Extrême-Onction est un sacrement qui, par l'onction sainte et les prières du prêtre, donne la vigueur et la force à l'âme, et quelquefois même au corps, lorsque par maladie on est en danger de mort.

L'Extrême-Onction. Ce mot signifie dernière onction.

Est un sacrement. Preuve : il réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

Qui, par l'onction sainte. Cette onction se fait avec l'huile d'olive bénite par l'évêque le jeudi-saint.

Et les prières du prêtre. Ces prières consistent surtout dans les paroles suivantes : " Par cette sainte onction et par sa très douce miséricorde, que le Seigneur vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût, par les paroles, par le toucher et par les démarches.

Donne la vigueur et la force à l'âme et quelque fois même au corps, c.-à-d. que ses effets sont spirituels et corporels.

Ce sacrement, l'apôtre S. Jacques l'a promulgué dans les termes suivants : " Si quelqu'un parmi vous

289. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

est malade, qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur, et la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera ; et s'il a des péchés, ils lui seront remis."

290. Nous devons recevoir l'Extrême-Onction, quand nous sommes en danger de mort par maladie, par blessure ou accident.

Nous devons recevoir l'Extrême-Onction.
C'est une obligation grave.

En danger de mort, c.-à-d. en danger probable de mort plus ou moins prochaine.

Par maladie, blessure ou accident. Le danger de mort autrement que par maladie, blessure ou accident, ne permet pas de recevoir l'Extrême-Onction.

291. Non, il ne faut pas attendre qu'on soit à l'extrémité pour recevoir l'Extrême-Onction ; mais il faut, autant que possible, y recourir pendant qu'on a encore l'usage de ses sens, afin de la recevoir avec plus de fruit et de ne pas s'exposer à en être privé.

A l'extrémité, c.-à-d. à l'agonie.

Pendant qu'on a encore l'usage de ses sens,
c.-à-d. sa pleine connaissance.

292. Les effets du sacrement de l'Extrême-Onction sont : 1. de nous consoler dans les souffrances de la maladie, et de nous fortifier contre les tentations ; 2. de remettre les péchés véniels, et de purifier notre âme des restes du péché ; 3. de nous rendre la santé si Dieu le juge à propos.

De nous consoler, c.-à-d. de procurer à l'âme le calme et la paix.

290. Quand devons-nous recevoir l'Extrême-Onction ? 291. Faut-il attendre qu'on soit à l'extrémité pour recevoir l'Extrême-Onction ? 292. Quels sont les effets du sacrement de l'Extrême-Onction ?

De nous fortifier contre les tentations, c.-à-d. de nous donner les grâces nécessaires pour y résister.

De remettre les péchés véniels. Il remet même les péchés mortels, si le malade n'a pu se confesser ou s'il n'a pas eu au moment de l'absolution la contrition suffisante, pourvu qu'il ait au moment où il reçoit l'Extrême-Onction, ou qu'il ait eu avant de perdre la parole et la connaissance, la contrition imparfaite.

De nous rendre la santé si Dieu le juge à propos, c.-à-d. utile pour le salut de l'âme.

Comme il connaît mieux que nous ce qui nous convient, nous devons en tout temps être prêts à accepter ce qu'il juge à propos de faire. D'ailleurs, il est facile de comprendre que l'Extrême-Onction ne peut pas guérir tous les malades.

293. Par restes du péché j'entends : 1. les peines dues au péché ; 2. les inclinations au mal et la faiblesse de la volonté, qui sont les suites du péché, et qui restent même après que nos péchés ont été pardonnés.

Les peines dues au péché. Il est certain que l'Extrême-Onction remet directement une partie au moins de la peine temporelle due au péché.

Les inclinations au mal, c.-à-d. une certaine pente au péché.

La faiblesse de la volonté, c.-à-d. une certaine langueur pour le bien et difficulté de se porter vers Dieu.

294. On doit recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction en état de grâce, avec une foi vive et une grande résignation à la volonté de Dieu.

293. Qu'entendez-vous par restes du péché ? 294. Comment doit-on recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction ?

En état de grâce, parce que l'Extrême-Onction est un sacrement des vivants.

Avec une foi vive, pour qu'elle produise tous ses effets.

Une grande résignation à la volonté de Dieu, c.-à-d. en acceptant sans murmurer ce qu'il nous envoie : la maladie et même la mort.

295. Les ministres de l'Extrême-Onction sont les évêques et les prêtres.

Les ministres, c.-à-d. ceux qui ont le pouvoir et le droit d'administrer ce sacrement.

Sont les évêques et les prêtres. Sauf le cas de nécessité, l'administration du viatique et de l'Extrême-Onction appartient de droit aux prêtres qui ont charge d'âmes, c.-à-d. aux curés.

Questionnaire du Commentaire

289. *Sens de : Extrême-Onction ? Preuve qu'elle est un sacrement ? Avec quoi est faite l'onction sainte ? En quoi consistent les paroles du prêtre ? Sens de : donne la vigueur et la force à l'âme et quelquefois au corps ? Promulgation de ce sacrement par S. Jacques ?* 290. *Quelle est l'obligation de recevoir l'Extrême-Onction ? Sens de : en danger de mort—par maladie, blessure ou accident ?* 291. *Sens de : à l'extrémité—usage de ses sens ?* 292. *Sens de : nous consolent—nous fortifier contre les tentations ? Quand remet-elle les péchés mortels ? Sens de : nous rendre la santé si Dieu le juge à propos ?* 293. *Sens de : les peines dues au péché—les inclinations au mal—la faiblesse de la volonté ?* 294. *Sens de : en état de grâce—avec une foi vive—une grande résignation ?* 295. *Sens de : les ministres ? Sauf le cas de nécessité, à qui appartient l'administration du viatique et de l'Extrême-Onction ?*

295. *Quels sont les ministres de l'Extrême-Onction ?*

296. L'Ordre est un sacrement qui donne aux évêques, aux prêtres et aux autres ministres sacrés, le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques et la grâce pour les exercer saintement.

L'Ordre est un sacrement. Preuve : il réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

Ce sacrement fut institué, après la Cène, lorsque Notre-Seigneur donna à ses Apôtres le pouvoir de consacrer l'Eucharistie, en disant : "Faites ceci en mémoire de moi."

Et aux autres ministres sacrés. Par ces mots on entend les diacres, les sous-diacres, les acolytes, les exorcistes, les lecteurs et les portiers.

Le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise s'appellent ordres majeurs ; les quatre derniers, ordres mineurs.

Le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques. Chaque Ordre confère à celui qui l'a reçu le pouvoir de remplir les fonctions particulières à cet Ordre.

Et la grâce pour les exercer saintement, c.-à-d. avec piété et avec fruit.

297. Pour recevoir dignement le sacrement de l'Ordre, il faut être appelé de Dieu, avoir la science nécessaire et être en état de grâce.

Il faut être appelé de Dieu, c.-à-d. avoir la vocation.

La vocation ecclésiastique se manifeste : 1. par un attrait intérieur et persévérant ; 2. par certaines aptitudes intellectuelles, morales ou physiques ; 3. par un véritable désir de procurer la gloire de Dieu.

296. Qu'est-ce que l'Ordre ? 297. Que faut-il pour recevoir dignement le sacrement de l'Ordre ?

298. Les chrétiens doivent considérer les prêtres de l'Eglise comme les envoyés de Dieu et les dispensateurs de sa doctrine et de ses grâces.

Comme les envoyés de Dieu, c.-à-d. chargés d'instruire et de sanctifier les peuples.

Les dispensateurs de sa doctrine, c.-à-d. chargés d'enseigner les vérités qu'il faut croire et pratiquer.

Et de ses grâces, c.-à-d. chargés d'administrer les sacrements, qui sont les canaux de la grâce.

299. Les évêques seuls ont le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre.

Cette vérité est de foi.

Questionnaire du Commentaire

296. *Preuve que l'Ordre est un sacrement ? Quand a-t-il été institué ? Sens de : aux autres ministres sacrés ? Quels sont les ordres majeurs—les ordres mineurs ? Sens de : pouvoir de faire les fonctions sacrées—la grâce de les faire saintement ?* 297. *Sens de : il faut être appelé de Dieu ? Comment se manifeste la vocation ecclésiastique ?* 298. *Sens de : les envoyés de Dieu—les dispensateurs de sa doctrine—de ses grâces ?* 299. *Cette vérité est-elle de foi ?*

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Du Mariage.

300. Le Mariage est un sacrement qui sanctifie l'alliance légitime de l'homme chrétien et de la femme chrétienne, en leur donnant la grâce de vivre ensemble chrétiennement.

Le Mariage est un sacrement. Preuve : il réunit les trois conditions nécessaires à un sacrement.

298. *Comment les chrétiens doivent-ils considérer les prêtres de l'Eglise ?* 299. *Qui a le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre ?* 300. *Qu'est-ce que le Mariage ?*

Qui sanctifie l'alliance, c.-à-d. l'union.

Légitime, c.-à-d. selon les lois divines et ecclésiastiques.

De l'homme chrétien et de la femme chrétienne, c.-à-d. qu'il n'est un sacrement que pour ceux qui sont baptisés.

301. Non, il ne peut y avoir alliance légitime entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage, parce que Jésus-Christ a élevé le Mariage entre chrétiens à la dignité de sacrement.

Il ne peut y avoir alliance légitime, c.-à-d. union licite et valide.

Entre chrétiens, c.-à-d. entre personnes baptisées.

Que par le sacrement de Mariage, c.-à-d. conformément aux lois de l'Eglise.

Parce que J.-C. a élevé le Mariage entre chrétiens à la dignité de sacrement, c.-à-d. que le Mariage entre chrétiens est un contrat-sacrement, et que les deux choses sont inséparables l'une de l'autre.

Conséquences : Toute union entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage est illégitime et concubinage coupable.

Toute union entre chrétiens non catholiques est légitime, s'ils observent les lois de l'Eglise prescrites sous peine de nullité, car alors ils reçoivent le sacrement de Mariage, qui consiste dans le consentement mutuel des époux. Cependant le sacrement ainsi reçu ne leur donne aucune grâce.

Toute union entre infidèles est légitime, bien qu'elle ne soit pas un sacrement, parce que n'étant pas baptisés, ils ne peuvent recevoir aucun sacrement.

301. *Peut-il y avoir alliance légitime entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage ?*

302. Les personnes qui ne sont mariées que civilement sont dans l'habitude du péché mortel, et leur union n'est pas légitime devant Dieu parce qu'elle n'est pas faite selon les lois de l'Eglise.

Les personnes qui ne sont mariées que civilement, c.-à-d. dont l'union a été contractée simplement devant un personnage civil.

Sont dans l'habitude du péché mortel, et leur union n'est pas légitime,... mais seulement dans les pays où la loi de la clandestinité a été publiée.

303. Non, aucun pouvoir humain ne peut dissoudre le lien du mariage chrétien ; la mort de l'un ou de l'autre époux peut seule rompre ce lien.

Aucun pouvoir humain ne peut dissoudre le lien du Mariage chrétien, c.-à-d. ne peut faire cesser l'alliance qui existe entre l'homme et la femme unis par le sacrement de mariage, leur permettre de se remarier, l'homme avec une autre femme, la femme avec un autre homme.

La mort de l'un ou de l'autre époux,... Par conséquent, aucun juge n'a le pouvoir de donner cette permission.

304: Les effets du sacrement de Mariage sont : 1. de sanctifier l'amour mutuel des époux ; 2. de leur donner la grâce de supporter leurs imperfections mutuelles ; 3. de les mettre en état d'élever leurs enfants dans la crainte et l'amour de Dieu.

De sanctifier l'amour mutuel des époux, c.-à-d. de rendre saint l'amour que l'homme doit avoir pour sa femme et la femme pour son mari.

302. *Que doit-on penser des personnes qui ne sont mariées que civilement ?*
 303. *Le lien du Mariage peut-il être dissous par quelque pouvoir humain ?*
 304. *Quels sont les effets du sacrement de Mariage ?*

De supporter leurs imperfections mutuelles, c.-à-d. que le mari doit supporter les défauts de sa femme, et la femme les défauts de son mari.

Ceci, bien entendu, ne dispense ni l'un ni l'autre des époux du devoir de travailler à se corriger.

305. Pour recevoir dignement le sacrement de mariage, il faut être en état de grâce et se conformer aux lois de l'Eglise.

Dignement, c.-à-d. avec les dispositions nécessaires.

Il faut être en état de grâce, parce que le Mariage est un sacrement des vivants.

Si l'on se marie en état de péché mortel, le mariage est valide, mais on commet un sacrilège.

Se conformer aux lois de l'Eglise, c.-à-d. aux empêchements de mariage établis par l'Eglise.

306. L'Eglise seule a le droit de faire des lois concernant le sacrement de Mariage ; cependant l'Etat peut aussi faire des lois concernant les effets civils du Mariage.

Cependant l'Etat, c.-à-d. le gouvernement civil de chaque pays.

Peut aussi faire des lois concernant les effets civils du Mariage, c.-à-d. des lois qui réglementent les biens des époux, la succession des enfants.

Quant au Mariage, l'Etat n'a aucun droit de le réglementer, parce qu'il est un sacrement.

307. L'Eglise défend les mariages des catholiques avec des personnes qui professent une autre religion ou qui n'en ont pas du tout, parce que ces mariages

305. Que faut-il faire pour recevoir dignement le sacrement de Mariage ?
306. Qui a le droit de faire des lois concernant le sacrement de Mariage ?
307. Pourquoi l'Eglise défend-elle les mariages des catholiques avec les personnes d'une autre religion ou qui n'en ont pas du tout ?

conduisent généralement à l'indifférence religieuse, à la perte de la foi, et à la négligence de l'éducation chrétienne des enfants.

L'Eglise défend les mariages des catholiques avec... Ces sortes de mariages s'appellent mariages mixtes.

A l'indifférence religieuse, c.-à-d. à ne faire aucun cas de la religion, ou à penser que toutes les religions sont bonnes.

Conditions que l'Eglise impose avant de permettre un mariage mixte : 1. La partie non catholique doit s'engager par écrit et avec serment de laisser la personne catholique pratiquer librement sa religion et élever tous les enfants dans la religion catholique ; 2. La partie catholique doit également promettre de faire tous ses efforts pour amener la conversion du conjoint non catholique ; 3. Ce mariage doit être conclu devant un prêtre catholique, en dehors de l'église, sans messe, sans bénédiction de l'anneau, sans prières et sans vêtements sacrés.

308. Beaucoup de mariages sont malheureux parce qu'ils ont été contractés sans réflexion, ou avec des motifs peu dignes d'un chrétien.

Sans réflexion, c.-à-d. sans penser aux graves obligations que le mariage impose, sans prier et sans consulter.

Avec des motifs peu dignes d'un chrétien, tels que le caprice, la passion, la cupidité.

309. Les chrétiens doivent se préparer à un saint et heureux Mariage, en recevant les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, en priant Dieu de leur

308. Pourquoi beaucoup de mariages sont-ils malheureux ? 309. Comment les chrétiens doivent-ils se préparer à un saint et heureux mariage ?

accorder une intention pure et de les diriger dans leur choix, en demandant l'avis de leur père et de leur mère et la bénédiction de leur pasteur .

Une intention pure, c.-à-d. conforme aux vues et aux fins de Jésus-Christ en instituant le sacrement de Mariage.

310. Le Mariage doit être contracté en présence du curé de l'un ou l'autre des contractants, ou d'un prêtre autorisé par lui, et d'au moins deux témoins.

Le Mariage doit être contracté en présence du curé. Cette obligation est sous peine de nullité du Mariage.

De l'un ou l'autre des contractants. Les contractants sont l'homme et la femme qui se marient.

L'usage est de contracter mariage en présence du curé de l'épouse. Cependant on peut choisir indifféremment le curé de l'un ou de l'autre époux.

Ou d'un prêtre autorisé par lui, c.-à-d. autorisé par le curé ou par l'évêque. Sans cette autorisation, le mariage serait nul.

Et d'au moins deux témoins, c.-à-d. deux personnes que l'on choisit pour assister à la cérémonie du mariage, et qui signent ensuite le registre avec les époux pour attester que le mariage a eu lieu suivant toutes les formalités requises.

311. L'empêchement de mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement, signifie que l'on ne peut pas se marier valablement avec une personne qui nous est parente jusqu'à ce degré, sans une dispense que le supérieur ecclésiastique n'accorde que pour des raisons jugées suffisantes.

310. En présence de qui le mariage doit-il être contracté ? 311. Que signifie l'empêchement de mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement ?

Jusqu'au quatrième degré inclusivement.

Le degré est la mesure de distance de parenté qui existe entre deux personnes et leur souche commune.

Le quatrième degré, selon le droit ecclésiastique, est la parenté qui existe entre petits-fils de cousins germains.

Sans une dispense, c.-à-d. sans une permission.**Que pour des raisons jugées suffisantes.**

Ces raisons doivent être vraies sous peine de nullité du mariage.

A part la parenté, il y a plusieurs autres empêchements de mariage.

Pour prévenir le danger de contracter mariage sans avoir auparavant obtenu dispense des empêchements, l'Eglise ordonne qu'on annonce à l'avance les promesses de mariage dans l'église ou les églises paroissiales des futurs époux.

Cette annonce s'appelle publication des bans de mariage.

Les bans de mariage doivent être publiés trois dimanches ou fêtes d'obligation consécutifs.

Ceux qui connaissent des empêchements à un mariage sont obligés, sous peine de péché mortel, de les faire connaître avant la célébration du mariage.

312. La défense de solenniser le mariage dans les temps prohibés veut dire que pendant le Carême et l'Avent le mariage ne peut être célébré avec pompe, ni avec la messe nuptiale.

Dans les temps prohibés, c.-à-d. défendus.

Pendant le carême, c.-à-d. du mercredi des Cendres à Pâques, et de plus, de Pâques à la Quasimodo.

Et l'Avent, c.-à-d. pendant les quatre semaines qui précèdent la fête de Noël, et de plus, de Noël aux Rois.

313. Que signifie la défense de solenniser le mariage dans les temps prohibés ?

Le mariage ne peut être célébré avec pompe, c.-à-d. avec les réjouissances en usage en pareille circonstance.

313. La messe nuptiale est une messe dans laquelle le prêtre, au nom de l'Eglise, prie spécialement pour les nouveaux mariés, et leur donne une bénédiction particulière.

La messe nuptiale. Ce mot veut dire qui se rapporte au mariage. Cette messe n'est dite qu'en cette circonstance, et seulement dans les temps non prohibés.

Questionnaire du Commentaire

300. *Preuve que le Mariage est un sacrement ? Sens de : qui sanctifie l'alliance-légitime-de l'homme chrétien et de la femme chrétienne ?* 301. *Sens de : il ne peut y avoir alliance légitime-entre chrétiens-que par le sacrement de Mariage-parce que J.-C. a élevé le Mariage entre chrétiens à la dignité de sacrement ? Conséquence ? Quand l'union entre chrétiens non catholiques est-elle légitime ? L'union entre infidèles est-elle légitime ?* 302. *Sens de : personnes mariées civilement ? Dans quels pays cette union n'est-elle pas légitime ?* 303. *Sens de : aucun pouvoir humain ne peut dissoudre le lien du mariage chrétien-la mort de l'un ou de l'autre époux... ?* 304. *Sens de : sanctifier l'amour mutuel des époux-supporter leurs imperfections mutuelles ?* 305. *Sens du mot dignement ? Pourquoi il faut être en état de grâce ? Quel péché commet celui qui se marie en péché mortel ? Sens de : se conformer aux lois de l'Eglise ?* 306. *Sens des mots l'Etat-lois concernant les effets civils ? Pourquoi l'Etat n'a aucun droit de réglementer le Mariage ?* 307. *Comment s'appellent les mariages des catholiques avec des personnes qui professent une autre religion ? Sens de : l'indifférence religieuse ? Conditions que l'Eglise impose*

313. *Qu'est-ce que la messe nuptiale ?*

avant de permettre un mariage mixte ? 308. Sens de : sans réflexion—motifs peu dignes d'un chrétien ? 309. Sens de : intention pure ? 310. L'obligation de contracter mariage en présence du curé est-elle sous peine de nullité ? Quels sont les contractants ? Quel est l'usage sur ce point ? Sens de : prêtre autorisé par le curé et d'au moins deux témoins ? 311. Qu'appelle-t-on degré de parenté ? Qu'est-ce que le quatrième degré ? Sens de : sans une dispense—raisons jugées suffisantes ? A part la parenté y a-t-il d'autres empêchements de mariage ? Qu'ordonne l'Eglise pour empêcher de contracter mariage lorsqu'il y a quelque empêchement ? Comment s'appelle cette annonce ? Comment les bans doivent-ils être publiés ? Obligation de ceux qui connaissent des empêchements de mariage ? 312. Sens de : temps prohibés—pendant le Carême—l'Avent—ne peut être célébré avec pompe ? 313. Sens de messe nuptiale ?

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Des sacramentaux.

314. On appelle sacramentaux certaines choses désignées ou bénites par l'Eglise, destinées à faire naître en nous de bonnes pensées, à accroître notre dévotion, et par suite à nous obtenir la rémission de nos fautes vénielles.

A nous obtenir la rémission de nos fautes vénielles, c.-à.d. non seulement le pardon de ces fautes, mais la remise de la peine temporelle qui leur est due, à la condition d'en avoir la contrition.

315. Entre les sacrements et les sacramentaux, il y a une double différence : 1. les sacrements ont été institués par Jésus-Christ, tandis que les sacramentaux l'ont été par l'Eglise ; 2. les sacrements donnent la

314. Qu'appelle-t-on sacramentaux ? 315. Quelle différence y a-t-il entre les sacrements et les sacramentaux ?

grâce par eux-mêmes, pourvu que nous n'y mettions pas d'obstacles, tandis que les sacramentaux font simplement naître en nous de pieuses dispositions, par lesquelles nous pouvons obtenir la grâce.

316. Parmi les sacramentaux, le premier et le plus en usage, est le signe de la croix.

317. On fait le signe de la croix, en portant la main droite au front, puis à la poitrine, de là à l'épaule gauche, enfin à l'épaule droite, et l'on dit en même temps : " Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il."

Ainsi soit-il. Ces mots ne se disent que lorsque le signe de la croix est achevé.

318. Nous faisons le signe de la croix pour montrer que nous sommes chrétiens, et que nous croyons les principaux mystères de notre religion.

Pour montrer que nous sommes chrétiens, c.-à-d. disciples de Jésus-Christ.

319. Le signe de la croix est une profession de foi aux principaux mystères de notre religion, parce qu'il exprime les mystères d'un seul Dieu en trois personnes, de l'Incarnation et de la Rédemption.

Le signe de la croix est une profession de foi, c.-à-d. une manifestation extérieure de ce que l'on croit.

Le signe de la croix est aussi une prière.

320. Les mots " au nom " indiquent un seul Dieu ; les mots suivants " du Père et du Fils et du Saint-Esprit " indiquent les trois personnes divines.

316. Quel est, parmi les sacramentaux, le premier et le plus en usage ? 317. Comment fait-on le signe de la croix ? 318. Pourquoi faisons-nous le signe de la croix ? 319. Comment le signe de la croix est-il une profession de foi aux principaux mystères de notre religion ? 320. Comment le signe de la croix exprime-t-il un seul Dieu en trois personnes ?

Au nom. Ces deux mots sont au singulier pour marquer qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

321. Le signe de la croix exprime les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, en nous rappelant que le Fils de Dieu, s'étant fait homme, a souffert la mort pour nous racheter.

322. Parmi les sacramentaux, le plus en usage après le signe de la croix, est l'eau bénite.

323. L'eau bénite est celle que le prêtre a bénite en faisant des prières solennelles pour implorer la bénédiction de Dieu sur ceux qui en font usage et sa protection contre les puissances de l'enfer.

Contre les puissances de l'enfer, c.-à-d. contre les démons.

324. Oui, outre le signe de la croix et l'eau bénite, il y a d'autres sacramentaux, tels que les chandelles bénites, les rameaux, les crucifix, les images, les rosaires, les scapulaires...

Questionnaire du Commentaire

314. Sens de : nous obtenir la rémission de nos fautes vénielles ? 317. Quand se disent les mots "ainsi soit-il" ? 318. Sens de : pour montrer que nous sommes chrétiens ? 319. Sens de : le signe de la croix est une profession de foi ? Est-il aussi une prière ? 320. Pourquoi les mots "au nom" sont au singulier ? 323. Sens de : contre les puissances de l'enfer ?

321. Comment le signe de la croix exprime-t-il les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ? 322. Quel est, parmi les sacramentaux, le plus en usage après le signe de la croix ? 323. Qu'est-ce que l'eau bénite ? 324. Y a-t-il d'autres sacramentaux que le signe de la croix et l'eau bénite ?

ctions
font
s, par

e plus

a main
épaule
même
Saint-

sque le

montrer
ons les

étiens,

n de foi
ce qu'il
rsonnes,

sion de
e ce que

ul Dieu ;
n Saint-

en usage ?
sons-nous le
e profession
ent le signe

De la Prière.

325. La prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur vers Dieu, soit pour l'adorer, le remercier de ses bienfaits, implorer son pardon, soit pour lui demander les grâces dont nous avons besoin pour l'âme ou pour le corps.

La prière est une élévation, c.-à-d. une sorte d'ascension vers Dieu.

De notre esprit et de notre cœur. L'esprit et le cœur désignent ici l'âme tout entière.

Prier, ce n'est donc pas réciter des formules de prières comme un perroquet, mais s'entretenir familièrement avec Dieu.

326. Oui, la prière est nécessaire au salut, parce que sans elle ceux qui ont l'usage de raison ne peuvent avoir les grâces nécessaires pour faire le bien et éviter le mal.

La prière est nécessaire au salut, c.-à-d. nécessaire de nécessité de précepte et de nécessité de moyen.

327. Il faut prier souvent, mais surtout les dimanches et fêtes ; le matin et le soir ; dans les dangers, dans les tentations et les afflictions.

Il faut prier souvent, parce que Jésus-Christ a dit qu'il ne faut point se lasser de prier ; parce que nous avons sans cesse besoin des grâces de Dieu, et parce que c'est un moyen de montrer et d'acquérir plus d'amour pour Dieu,

Mais surtout les dimanches et fêtes, parce

325. Qu'est-ce que la prière ? 326. La prière est-elle nécessaire au salut ? 327. Quand faut-il prier ?

que nous sommes obligés de sanctifier le jour du Seigneur.

Le matin, pour adorer Dieu après le repos de la nuit et lui demander ses grâces pour la journée.

Le soir, pour le remercier des bienfaits reçus pendant la journée, implorer le pardon des fautes qu'on a commises et le prier de bénir notre repos de la nuit.

Dans les dangers, pour les éviter.

Les tentations, pour en triompher.

Et les afflictions, pour les supporter avec courage et résignation.

328. Nous devons prier : 1. avec attention ; 2. avec humilité, en reconnaissant notre impuissance et notre dépendance de Dieu ; 3. avec un grand désir et une grande confiance d'obtenir les grâces de Dieu ; 4. avec persévérance.

Avec attention, c.-à-d. en pensant à ce qu'on dit.

Avec humilité, c.-à-d. en pensant que nous ne sommes que cendre et poussière, et que nous ne pouvons rien sans Dieu.

Avec une grande confiance, c.-à-d. avec la conviction qu'il est disposé à nous accorder tout ce dont nous avons besoin.

Avec persévérance, c.-à-d. sans jamais se lasser.

329. Il faut prier au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a promis que son Père nous accorderait tout ce que nous demanderions en son nom.

Qui nous a promis, . . . Preuve : " Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous le donnera ", a dit Jésus-Christ.

328. Comment devons-nous prier ? 329. Au nom de qui faut-il prier ?

330. Nous devons prier pour tous les hommes sans exception et en particulier pour ceux qui ont autorité sur nous, pour nos bienfaiteurs, nos ennemis, les pécheurs et les défunts.

Nous devons prier pour tous les hommes.
Preuve : " Priez les uns pour les autres, afin que vous soyez sauvés, " dit la S. Ecriture.

331. Oui, Dieu exauce toujours nos prières quand elles sont bien faites ; mais il les exauce de la manière qu'il juge le plus utile à notre salut.

Dieu exauce toujours nos prières, c.-à-d.
accorde toujours ce qu'on demande.

Quand elles sont bien faites. Voir Réponse 328.

De la manière qu'il juge le plus utile à notre salut, parce qu'il sait mieux que nous ce qui est pour notre plus grand bien.

332. Nous devons demander avant tout à Dieu les choses qui se rapportent à sa gloire, à notre salut et au salut du prochain.

Les choses qui se rapportent à sa gloire, c.-à-d. qui peuvent le faire connaître, aimer et servir.

A notre salut, c.-à-d. nous aider à mériter le ciel.

Au salut du prochain, c.-à-d. ce qui peut lui aider comme à nous-mêmes à mériter le ciel.

333. Oui, nous pouvons demander à Dieu la santé et d'autres biens temporels, pourvu que nous le fassions avec soumission à la volonté de Dieu.

330. Pour qui devons-nous prier ? 331. Dieu exauce-t-il toujours nos prières ? 332. Que devons-nous demander avant tout à Dieu ? 333. Pouvons-nous demander à Dieu la santé et d'autres biens temporels ?

Avec soumission à la volonté de Dieu, c.-à-d. pourvu que nous le laissions juge du temps et de la mesure où il lui plaira de nous les accorder.

334. Les prières les plus recommandées sont l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole des Apôtres, le Confiteor, les Actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition.

Les prières les plus recommandées, c.-à-d. que l'Eglise nous invite à réciter plus souvent.

De l'Oraison Dominicale.

335. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a enseigné le Pater ou l'Oraison dominicale.

C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a enseigné. Preuve : Un jour un de ses disciples lui dit : " Seigneur, apprenez-nous à prier." Alors Jésus lui dit : " Quand vous priez, dites ainsi : notre Père, etc."

Le Pater. Cette prière est ainsi appelée, parce que c'est le mot par lequel elle commence en latin.

Ou l'Oraison dominicale. Ces mots signifient la prière du Seigneur.

336. Notre Père...

L'Oraison dominicale se compose de trois parties : *un préambule ; sept demandes*, dont les trois premières ont pour objet la gloire de Dieu, et les quatre dernières se rapportent à nos propres besoins ; enfin, une *conclusion*.

Préambule :

Notre père. Nous l'appelons ainsi, parce que Dieu est le Père de tous les hommes et qu'il a pour nous un amour paternel.

334. Quelles sont les prières les plus recommandées ? 335. Qui nous a enseigné le Pater ou l'Oraison dominicale ? 336. Récitez l'Oraison dominicale ?

Qui êtes aux cieux. Nous ajoutons ces mots pour nous rappeler que le ciel est le lieu où Dieu est le plus parfaitement connu, aimé et servi.

Les sept demandes :

Que votre nom soit sanctifié, c.-à-d. connu, aimé, servi et glorifié par toutes les créatures.

Que votre règne arrive, c.-à-d. que tous les hommes vous reconnaissent pour leur Roi et leur souverain Maître, et qu'ils obtiennent la grâce d'entrer un jour dans votre royaume du ciel.

Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel, c.-à-d. que les hommes sur la terre vous obéissent sans résistance comme les anges dans le ciel.

Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, c.-à-d. accordez-nous tout ce qu'il nous faut présentement, soit pour notre âme, soit pour notre corps.

Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, c.-à-d. pardonnez-nous tous nos péchés de la même manière que nous pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous ont fait tort.

Ne nous induisez point en tentation, c.-à-d. ne permettez pas que nous soyons vaincus dans la tentation.

Mais délivrez-nous du mal, c.-à-d. des maux de l'âme et du corps, et surtout du péché.

Conclusion :

Ainsi soit-il, c.-à-d. qu'il en soit ainsi.

337. Nous disons : " Notre Père " et non pas " Mon Père " parce que Dieu est le créateur ou le Père de tous les hommes et que, par conséquent, nous sommes tous enfants d'une même famille.

Nous sommes tous enfants d'une même famille : selon *la nature*, puisque nous descendons tous d'Adam et d'Eve ; et aussi selon *la grâce*, puisque nous sommes tous enfants de Dieu et de l'Eglise.

338. Notre-Seigneur a ajouté : " Qui êtes aux cieux ", pour élever nos cœurs vers le ciel, où Dieu règne dans sa gloire, et où nous espérons le posséder un jour.

339. Dans l'Oraison dominicale nous demandons à Dieu tout ce qui peut contribuer à sa gloire, et ce qui nous est nécessaire pour la vie de l'âme et du corps.

Tout ce qui peut contribuer à sa gloire, c.-à-d. tout ce qui peut aider à faire connaître, aimer et servir Dieu.

Tout ce qui nous est nécessaire pour la vie de l'âme et du corps, c.-à-d. tout ce qui est nécessaire pour la vie spirituelle et corporelle des hommes.

340. Nous demandons, pour la gloire de Dieu, trois choses : 1. que son saint nom soit connu et béni ; 2. qu'il règne par sa grâce sur tous les cœurs ; 3. que les hommes lui obéissent sur la terre comme les anges et les saints lui obéissent dans le ciel.

Béni, c.-à-d. glorifié.

Qu'il règne par sa grâce sur tous les cœurs, c.-à-d. que tous les hommes vivent dans l'amitié de Dieu.

337. Pourquoi disons-nous " Notre-Père " et non pas " Mon Père " ? 338. Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il ajouté " Qui êtes aux cieux " ? 339. Que demandons-nous à Dieu dans l'Oraison dominicale ? 340. Que demandons-nous pour la gloire de Dieu ?

341. Nous demandons pour nous dans l'Oraison dominicale, quatre choses : 1. le pain de chaque jour, c'est-à-dire, les biens spirituels et temporels ; 2. le pardon de nos offenses, nous rappelant qu'il faut pardonner à notre prochain, si nous voulons que Dieu nous pardonne ; 3. la grâce de surmonter les tentations ; 4. la faveur d'être préservés de tout mal, surtout du péché et de la damnation éternelle.

342. Le mot *Amen* ou ainsi soit-il exprime un désir plus ardent d'obtenir ce qu'on a demandé, et voilà pourquoi il se trouve à la fin de presque toutes les prières.

De la Salutation Angélique.

343. Nous prions souvent la sainte Vierge, parce qu'elle est la plus puissante protectrice que nous puissions avoir au ciel.

La plus puissante, c.-à-d. que sa puissance au ciel n'a de supérieure que celle de Dieu.

Protectrice, signifie qu'elle nous protège en priant Dieu pour nous.

344. C'est par l'Ave Maria, appelé aussi Salutation angélique, que l'Eglise invoque plus ordinairement la sainte Vierge.

Ave Maria. Cette prière est ainsi appelée parce que ce sont les deux mots par lesquels elle commence en latin.

345. Je vous salue Marie...

La Salutation angélique se compose de trois parties : des paroles de l'archange Gabriel à Marie, des paroles

341. Que demandons-nous pour nous dans l'Oraison dominicale ? 342. Qu'exprime le mot *Amen* ou *Ainsi soit-il* ? 343. Pourquoi prions-nous si souvent la sainte Vierge ? 344. Par quelle prière l'Eglise invoque-t-elle plus ordinairement la sainte Vierge ? 345. Récitez la Salutation angélique ?

de sainte Elizabeth à Marie et des paroles ajoutées par l'Eglise.

Paroles de l'archange Gabriel à Marie.

Je vous salue. Saluer quelqu'un c'est lui donner une marque extérieure de respect ou d'amitié. C'est pourquoi l'archange Gabriel salua la sainte Vierge en l'abordant.

Marie. *Ce nom signifie Reine ou Dame.* L'ange ne prononça pas le nom de Marie, qui a été ajouté par l'Eglise.

Pleine de grâces, c.-à-d. remplie de toutes les grâces dont il est possible à Dieu d'enrichir la plus sainte des créatures.

Le Seigneur est avec vous, c.-à-d. vous êtes le sanctuaire de la Sainte-Trinité et le Verbe va habiter corporellement en vous.

Paroles de sainte Elizabeth à Marie :

Vous êtes bénie entre toutes les femmes, c.-à-d. supérieure à toutes les femmes.

Et Jésus. Ce nom qui n'était pas encore connu, n'a pas été prononcé par sainte Elizabeth, mais a été ajouté par l'Eglise.

Le fruit de vos entrailles, est béni, c.-à-d. est la sainteté même.

Paroles ajoutées par l'Eglise.

Sainte Marie, Mère de Dieu, c.-à-d. qui êtes la plus sainte de toutes les femmes.

Priez pour nous pécheurs, c.-à-d. obtenez-nous les grâces dont nous avons besoin.

Maintenant, c.-à-d. pendant la vie.

Et à l'heure de notre mort, c.-à-d. au moment d'aller comparaître devant Dieu.

Ainsi soit-il, c.-à-d. qu'il en soit ainsi.

346. On appelle cette prière la Salutation angélique, parce qu'elle commence par les paroles avec lesquelles l'archange Gabriel salua la très sainte Vierge, en lui annonçant qu'elle serait la mère de Dieu.

347. Ces paroles signifient que la sainte Vierge Marie, par un privilège tout spécial, et en vue des mérites de Jésus-Christ, a été préservée de la tache du péché originel et comblée de grâces dès le premier instant de son existence.

Par un privilège tout spécial, c.-à-d. par une faveur qui n'a été faite qu'à elle seule.

En vue des mérites de Jésus-Christ, c.-à-d. à cause de N.-S. J.-C. dont elle est la mère.

A été préservée de la tache du péché originel. C'est cette faveur qu'on appelle l'immaculée conception de Marie, définie par Pie IX, le 8 décembre 1854.

348. Ces paroles de l'ange à Marie signifient qu'elle est unie à Dieu de la manière la plus intime, et qu'elle va devenir un temple vivant où le Verbe incarné habitera corporellement.

De la manière la plus intime, c.-à-d. par la grâce sanctifiante qu'elle n'a point cessé d'augmenter en y correspondant fidèlement.

349. Ces paroles signifient que Marie est supérieure à toutes les femmes, non seulement parce qu'elle a

346. Pourquoi appelle-t-on cette prière la Salutation angélique ? 347. Que signifient ces paroles : " Pleine de grâces " que l'ange, adressa à Marie ? 348. Que signifient ces paroles de l'ange à Marie : " Le Seigneur est avec vous " ? 349. Que signifient ces paroles de sainte Elisabeth à la sainte Vierge : " Vous êtes bénie entre toutes les femmes " ?

été immaculée dans sa conception, mais surtout parce qu'elle a la dignité incomparable de mère de Dieu.

Immaculée dans sa conception, c.-à-d. conçue sans le péché originel avec lequel nous naissons tous.

Sa dignité incomparable, c.-à-d. qu'il n'y a pas de dignité qui puisse être comparée à la dignité de Mère de Dieu.

350. Ces paroles veulent dire que le Fils de Marie est la sainteté même, et que nous devons nous réjouir avec elle de ce qu'il est glorifié par son Père et adoré par les hommes.

Glorifié par son Père. Glorifier signifie faire connaître.

351. Par cette prière, nous reconnaissons que Marie est sainte et mère de Dieu ; et pleins de confiance dans son pouvoir, nous la conjurons de nous obtenir par ses prières, la grâce de vivre et de mourir saintement comme elle, pour lui être associés un jour dans le ciel.

Nous la conjurons, c.-à-d. nous la prions avec instance.

Pour lui être associés un jour dans le ciel, c.-à-d. pour aller au ciel avec elle.

352. Nous devons avoir pour la sainte Vierge un profond respect, un amour tendre, une confiance inébranlable et sans bornes, parce qu'elle est la mère de Dieu et aussi la nôtre.

350. *Que veulent dire ces paroles de sainte Elisabeth à Marie : " Et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni " ?* 351. *Que reconnaissons-nous par cette prière de l'Eglise : Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et l'heure de notre mort. Ainsi soit-il ?* 352. *Quels sentiments devons-nous avoir pour la sainte Vierge ?*

347. *Que Marie ? est avec la sainte*

353. Oui, la sainte Vierge est vraiment mère de Dieu, parce que la même personne qui est Fils de Dieu est aussi le Fils de la Bienheureuse Vierge Marie,

La sainte Vierge est vraiment Mère de Dieu.

Preuve : Marie est Mère de Jésus. Or Jésus est Dieu. Donc Marie est Mère de Dieu.

354. Nous devons dire que Marie est notre mère, parce que Jésus-Christ sur la croix a voulu que, dans la personne de saint Jean, sa mère nous adoptât pour ses enfants, quand il dit à Marie : "Voilà votre fils," et à saint Jean : "Voilà votre mère."

Marie est notre mère, non pas selon la nature, mais par adoption.

355. Pour témoigner notre dévotion à la sainte Vierge, nous devons l'invoquer fréquemment, célébrer ses fêtes avec piété, et nous efforcer d'imiter ses vertus.

Pour témoigner notre dévotion, c.-à-d. pour montrer que nous aimons la sainte Vierge.

Nous devons l'invoquer, c.-à-d. la prier.

Nous efforcer d'imiter ses vertus, c.-à-d. de pratiquer les vertus dont elle nous a donné l'exemple.

356. L'Eglise a autorisé plusieurs pratiques de dévotion en l'honneur de Marie, telles que le chapelet, le rosaire, l'angélus, les congrégations, les confréries des scapulaires de Notre-Dame du Mont-Carmel, de l'Immaculée Conception...

L'Eglise a autorisé, c.-à-d. permis.

353. La sainte Vierge est-elle vraiment Mère de Dieu ? 354. Comment pouvons-nous dire que la mère de Jésus-Christ est aussi la nôtre ? 355. Que devons-nous faire pour témoigner notre dévotion à la sainte Vierge ? 356. Quelles pratiques pieuses l'Eglise a-t-elle autorisées en l'honneur de la sainte Vierge ?

Telles que le chapelet. Le chapelet est une pratique de dévotion qui consiste à réciter le " Je crois en Dieu, " suivi du " Notre Père " et de trois " Je vous salue, Marie, " puis cinquante fois " Je vous salue, Marie, " séparés de dix en dix par " Notre Père " au commencement et terminés par le " Gloire soit au Père " ... après chaque dizaine.

Le rosaire. Le rosaire est le chapelet composé de quinze dizaines. On le dit en méditant sur les quinze principales circonstances de la vie de Notre-Seigneur et de la très Sainte Vierge ; ces circonstances se nomment mystères.

L'angelus. L'angelus est une prière qui se dit le matin, à midi et le soir, au son de la cloche ; il rappelle la visite de l'archange Gabriel à Marie et l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Les congrégations. Les congrégations de la Sainte Vierge sont des associations de personnes pieuses qui se réunissent pour prier Marie ensemble.

Le scapulaire. Les scapulaires sont de petits morceaux d'étoffe que l'on porte sur soi après les avoir reçus avec une bénédiction spéciale de l'Eglise ; ils sont le signe de la consécration à la sainte Vierge.

Il y a deux scapulaires principaux : celui du Mont-Carmel, qui est noir, et celui de l'Immaculée Conception, qui est bleu.

Les Confréries. Les personnes qui portent ces scapulaires forment une société que l'on nomme confrérie.

Questionnaire du Commentaire

325. Sens de : la prière est une élévation—de notre esprit et de notre cœur ? Qu'est-ce que prier ? 326. Sens de : la prière est nécessaire au salut ? 327. Pourquoi faut-il prier souvent—surtout les dimanches et fêtes—le matin—le soir—dans

les dangers—les tentations—les afflictions ? 328. Sens de : avec attention—humilité—confiance—persévérance ? 329. Preuve que J.-C. nous a fait cette promesse ? 330. Preuve que nous devons prier pour tous les hommes ? 331. Sens de : Dieu exauce toujours nos prières—quand elles sont bien faites—de la manière qu'il juge le plus utile à notre salut ? 332. Sens de : les choses qui se rapportent à sa gloire—à notre salut—au salut du prochain ? 333. Sens de : avec soumission ? 334. Sens de : les prières les plus recommandées ? 335. Preuve que c'est J.-C. qui nous a enseigné l'Oraison dominicale ? Pourquoi elle est appelée le Pater ? Sens des mots Oraison dominicale ? 336. De combien de parties se compose l'Oraison dominicale ? Objet des trois premières demandes—des quatre dernières ? Préambule ? Sens de : Notre Père—qui êtes aux cieux ? Sens de : que votre nom soit sanctifié—que votre règne arrive—que votre volonté soit faite—donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien—pardonnez-nous nos offenses—ne nous induisez point en tentation—mais délivrez-nous du mal ? Conclusion ? Sens de : Ainsi soit-il ? 337. Sens de : nous sommes tous enfants d'une même famille ? 339. Sens de : tout ce qui peut contribuer à sa gloire—nécessaire pour la vie de l'âme et du corps ? 340. Sens de : béni—qu'il règne par sa grâce sur tous les cœurs ? 343. Sens de : la plus puissante—protectrice ? 344. Pourquoi la Salutation angélique est appelée l'Ave Maria ? 345. Les trois parties de la Salutation angélique ? Sens de : Paroles de l'archange Gabriel à Marie ? Je vous salue Marie—pleine de grâces—le Seigneur est avec vous ? Paroles de sainte Elizabeth à Marie ? Sens de : vous êtes bénie entre toutes les femmes ? Le nom de Jésus a-t-il été prononcé par sainte Elizabeth ? Sens de : le fruit de vos entrailles, est béni ? Paroles ajoutées par l'Eglise ? Sens de : Sainte Marie, Mère de Dieu—priez pour nous pécheurs—maintenant—et à l'heure de notre mort—ainsi soit-il ? 347. Sens de : par un privilège tout spécial—en vue des mérites de J.-C. ? Comment appelle-t-on cette exemption de la tache originelle ? 348. Sens de : la manière plus intime ? 349. Sens de : immaculée dans sa conception

dignité incomparable ? 350. Sens de : glorifier ? 351. Sens de : nous la conjurons—pour lui être associés dans le ciel ? 353. Preuve que la sainte Vierge est Mère de Dieu ? 354. Sens de : Marie est notre Mère ? 355. Sens de : pour témoigner notre dévotion—nous efforcer d'imiter ses vertus ? 356. Sens de : autoriser ? Qu'est-ce que le chapelet—le rosaire—l'angelus—les congrégations—les scapulaires ? Les deux scapulaires principaux ? Sens de confréries ?

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

Des commandements de Dieu.

357. Il ne suffit pas, pour être sauvé, d'appartenir à l'Eglise de Dieu, il faut encore observer les commandements de Dieu et de l'Eglise.

D'appartenir à l'Eglise de Dieu, c.-à-d. d'être membre de l'Eglise fondée par Jésus-Christ.

Il faut encore observer les commandements, c.-à-d. les lois faites par Dieu ou par l'Eglise. Preuve : " Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements, " dit la S. Ecriture.

358. Les commandements qui renferment toute la loi de Dieu sont les deux suivants : 1. Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces et de tout votre esprit ; 2. Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes, pour l'amour de Dieu.

Preuve que ces deux commandements renferment toute la loi de Dieu : " Toute la Loi et les Prophètes sont renfermés dans ces deux commandements, " dit la S. Ecriture.

359. Je dis que ces deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain renferment toute la loi de

357. Suffit-il d'appartenir à l'Eglise de Dieu pour être sauvé ? 358. Quels sont les commandements qui renferment toute la loi de Dieu ? 359. Pourquoi dites-vous que les deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain renferment toute la loi de Dieu ?

Dieu, parce que tous les autres commandements ne nous ont été donnés que pour nous aider à connaître et à observer ces deux commandements.

360. Un seul Dieu tu adoreras.....

361. C'est Dieu lui-même qui a donné les dix commandements à Moïse sur le mont Sinaï, et Jésus-Christ les a confirmés dans son Evangile.

C'est Dieu lui-même qui a donné les dix commandements. Dieu ne se manifesta pas directement à Moïse, mais il se servit du ministère d'un ange.

A Moïse. Moïse était le chef du peuple Juif, environ 1500 ans avant Jésus-Christ.

Sur le mont Sinaï. Le mont Sinaï est une montagne de l'Arabie.

Et Jésus-Christ les a confirmés dans son Evangile, c.-à-d. les a ratifiés et maintenus.

Les dix commandements de Dieu n'ont pas été donnés à Moïse dans la forme que nous les récitons.

La forme rimée des commandements date seulement du seizième siècle, et leur a été donnée pour permettre de les retenir plus facilement.

Questionnaire du Commentaire

357. Sens de : appartenir à l'Eglise de Dieu—il faut observer les commandements—Preuve ? 358. Preuve que ces deux commandements renferment toute la loi de Dieu ? 361. Sens de : C'est Dieu lui-même qui a donné les dix commandements ? Qu'est-ce que Moïse—? le mont Sinaï ? Sens de : J.-C. les a confirmés ? Les commandements ont-ils été donnés dans la forme que nous les récitons ? Date et le pourquoi de la forme rimée des commandements ?

360. Récitez l'abrégé des commandements de Dieu ? 361. Qui a donné les dix commandements ?

CHAPITRE TRENTIÈME.

Du premier commandement de Dieu.

362. Le premier commandement de Dieu est : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.

Tu. Ce mot s'adresse à chaque homme.

363. Le premier commandement nous aide à observer le grand commandement de l'amour de Dieu, en nous ordonnant d'adorer Dieu seul.

Le grand commandement de l'amour de Dieu, c.-à-d. le plus important.

364. Nous adorons Dieu par la foi, l'espérance, la charité, et par le culte que nous lui rendons comme au créateur et maître souverain de toutes choses.

Nous adorons Dieu par la foi, l'espérance, la charité. Voir Réponse 6.

Par le culte que nous lui rendons..., c.-à-d. par des actes extérieurs et publics de religion. Le culte que nous rendons à Dieu s'appelle culte de *Latrie*, ou adoration.

365. On viole le premier commandement de Dieu : 1. en rendant à un être créé l'honneur qui appartient à Dieu seul ; 2. en rendant à Dieu un faux culte ; 3. en attribuant à un être créé une perfection qui n'appartient qu'à Dieu seul.

On viole. Ce mot signifie désobéir.

En rendant à un être créé l'honneur qui n'appartient qu'à Dieu seul, c.-à-d. en adorant le soleil, des animaux, des statues de bois ou de pierre, etc.

Ce péché s'appelle idolâtrie.

362. Quel est le premier commandement de Dieu ? 363. Comment ce premier commandement nous aide-t-il à observer le grand commandement de l'amour de Dieu ? 364. Comment adorons-nous Dieu ? 365. Comment viole-t-on le premier commandement ?

En rendant à Dieu un faux culte, c.-à-d. en honorant Dieu par des pratiques ou des actes qui ne sont pas approuvés par l'Eglise, par des actes extérieurs auxquels le cœur n'a point de part, et par un culte autre que le culte catholique.

En attribuant à un être créé une perfection qui n'appartient qu'à Dieu seul, c.-à-d. en croyant que certaines pratiques et certains objets ont la vertu de produire des effets dont ils sont absolument incapables. Ainsi, par exemple, prononcer des mots qui n'ont pas de sens pour guérir certaines maladies, clouer au seuil d'une maison le fer d'un cheval pour se préserver des accidents, attacher à certains jours le bonheur ou le malheur.

366. Non, cela n'est pas permis, parce que ce serait attribuer à des êtres créés des perfections ou des pouvoirs qui n'appartiennent qu'à Dieu seul.

Sorcellerie. Ce mot désigne les opérations des sorciers pour jeter ou conjurer des sorts, prédire l'avenir, guérir les maladies, découvrir les objets cachés ou perdus.

Charmes. Ce mot désigne une opération de sorcellerie qui a pour but de faire agir quelqu'un contrairement à sa volonté, de le séduire malgré lui.

Rêves. Ce mot désigne les errements de notre esprit pendant le sommeil.

Charlatans. Ce mot désigne ceux qui prétendent posséder des pouvoirs surnaturels.

Discours de bonne aventure. Ce mot désigne ceux qui prétendent prédire l'avenir.

366. Est-il permis de faire usage de sorcellerie, de charmes, ou d'ajouter foi aux rêves, aux charlatans, aux discours de bonne aventure ?

Recourir ou croire à toutes ces superstitions est un péché plus ou moins grand, selon les conséquences qu'il entraîne, ou selon qu'il met plus ou moins directement en rapport avec les démons.

367. Oui, l'on pèche contre le premier commandement de Dieu, en péchant contre la foi, l'espérance et la charité.

368. On pèche contre la foi : 1. quand on doute volontairement de quelque vérité révélée ; 2. quand on refuse de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise ; 3. quand on rougit de paraître chrétien ou qu'on renonce formellement à la foi ; 4. quand on néglige d'apprendre suffisamment la doctrine chrétienne.

Quand on doute volontairement, c.-à-d. quand on hésite avec réflexion et consentement à croire une vérité révélée par Dieu.

Quand on refuse de croire . . . , c.-à-d. quand on s'obstine à ne pas croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise.

Quand on rougit de paraître chrétien, c.-à-d. qu'on a honte de laisser voir sa foi dans sa conduite et dans ses paroles, lorsqu'on y est obligé.

Qu'on renonce formellement à la foi, c.-à-d. qu'on abandonne, avec une volonté bien décidée, la croyance des vérités chrétiennes, et qu'on manifeste sa séparation de l'Eglise.

La renonciation formelle à la foi s'appelle apostasie.

Quand on néglige d'apprendre suffisamment la doctrine chrétienne, c.-à-d. quand on ne s'oc-

367. Est-ce que l'on pèche contre le premier commandement de Dieu en péchant contre la foi, l'espérance et la charité ? 368. Comment pèche-t-on contre la foi ?



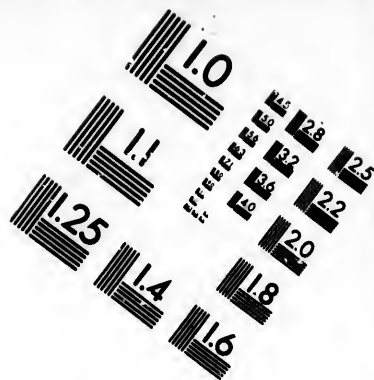
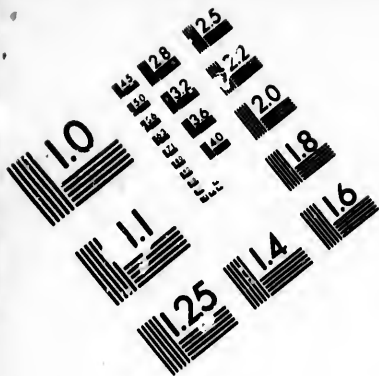
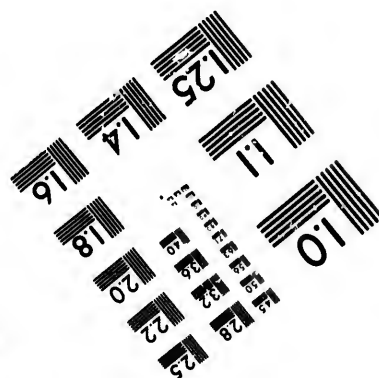
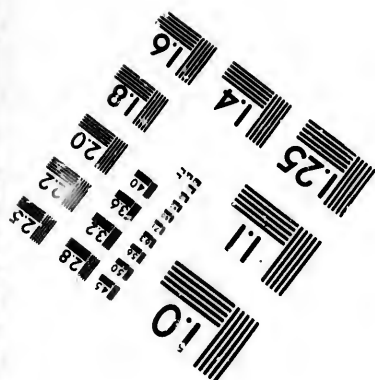
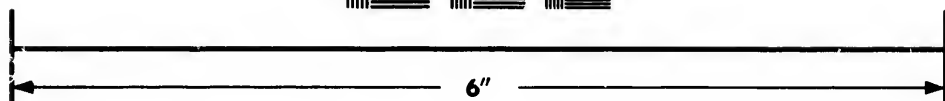
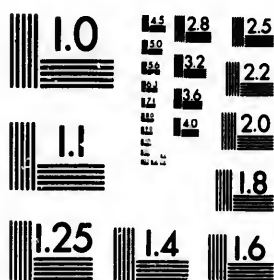


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



cupe point de s'instruire des vérités que l'on est tenu de savoir et de croire pour être sauvé.

369. Ce sont les hérétiques et les infidèles qui refusent de croire ce que Dieu enseigne par son Eglise.

Ce sont les hérétiques, c.-à-d. les chrétiens qui ne croient pas toutes les vérités que l'Eglise enseigne.

Il est défendu de participer aux offices religieux des hérétiques et d'assister à leurs prêches.

Et les infidèles, c.-à-d. ceux qui n'ont pas la foi, qui la méprisent ou qui en combattent les enseignements.

370. Oui, c'est une faute grave que de ne pas professer ouvertement sa foi à la vraie Eglise quand on l'a intérieurement, parce que Notre Seigneur a dit : "Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père, qui est dans les cieux."

C'est une faute grave, c.-à-d. un péché mortel.

De ne pas professer ouvertement sa foi, c.-à-d. d'avoir peur ou honte de se faire connaître comme catholique par ses paroles ou ses actes.

Je le renierai aussi devant mon Père, c.-à-d. il sera condamné à l'enfer.

La profession extérieure de la foi n'oblige que dans les circonstances mentionnées dans la Réponse 372.

371. Oui, nous sommes obligés de faire une profession ouverte de notre foi, aussi souvent que l'exigent la gloire de Dieu, notre bien spirituel, ou celui de notre prochain. "Quiconque, dit Jésus-Christ, me

369. Quel sont ceux qui refusent de croire ce que Dieu enseigne par son Eglise ? 370. Est-ce une faute grave que de ne pas professer ouvertement sa foi à la vraie Eglise quand on l'a intérieurement ? 371. Sommes-nous obligés de faire souvent une profession ouverte de notre foi ?

confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon Père, qui est dans les cieux."

Aussi souvent que l'exigent la gloire de Dieu. Par exemple : quand Dieu, la religion et les choses saintes sont attaqués devant nous et que nous sommes capables de protester.

Notre bien spirituel. Par exemple : quand il s'agit pour nous d'éviter le péché, en méprisant les railleries et en résistant aux mauvais exemples.

Ou celui du prochain. Par exemple : quand notre silence serait un scandale pour ceux qui nous entourent.

Quiconque me confesse, c.-à-d. se fera connaître comme disciple de Jésus-Christ.

Je le confesserai devant mon père, c.-à-d. sera reconnu par Jésus-Christ et sauvé.

372. Les péchés qui se commettent contre l'espérance sont la présomption et le désespoir.

373. La présomption est un espoir téméraire du salut, qui fait qu'on s'autorise de la miséricorde de Dieu pour commettre le péché et différer sa conversion.

Un espoir téméraire du salut, c.-à-d. une espérance que condamnent la prudence et la foi chrétiennes.

Exemples de présomption : croire qu'on peut pécher et différer indéfiniment sa conversion, sans crainte de se damner, parce que Dieu est infiniment bon ; croire qu'on peut se sauver sans la grâce de Dieu.

372. Quels sont les péchés qui se commettent contre l'espérance ? 373. Qu'est-ce que la présomption ?

Qui fait qu'on s'autorise de la miséricorde de Dieu, c.-à-d. qu'on escompte d'une manière coupable la miséricorde de Dieu.

Différer sa conversion, c.-à-d. remettre de jour en jour sa réconciliation avec Dieu.

374. Le désespoir est la perte de l'espérance en la miséricorde de Dieu, quand il s'agit de la conversion et du salut éternel.

Quand il s'agit de la conversion. Le désespoir, c'est croire que nos péchés sont trop grands pour être pardonnés, ou qu'il est impossible de se corriger de certaines mauvaises habitudes.

Et du salut éternel, le désespoir, c'est se croire damné, quoiqu'on fasse.

375. On pèche contre l'amour de Dieu par n'importe quel péché et surtout par le péché mortel.

Par n'importe quel péché, c.-à-d. que tout péché, même véniel, est opposé à l'amour de Dieu.

Questionnaire du Commentaire

362. *A qui s'adresse le mot Tu ?* 363. *Sens de : le grand commandement de l'amour de Dieu ?* 364. *Sens de : nous adorons Dieu par la foi, l'espérance et la charité—par le culte que nous lui rendons ?* 365. *Sens de : on viole en rendant à un être créé l'honneur qui appartient à Dieu seul—en rendant un faux culte—en attribuant à un être créé une perfection qui appartient à Dieu seul ?* 366. *Sens de : sorcelleries—charmes—rêves—charlatans—diseurs de bonne aventure ? Péché de recourir ou croire à ces superstitions ?* *Sens de : quand on doute volontairement—quand on refuse de croire—quand on rougit de paraître chrétien—qu'on re-*

374. *Qu'est-ce que le désespoir ?* 375. *Comment pèche-t-on contre l'amour de Dieu ?*

nonce formellement à la foi ? Comment s'appelle la renonciation formelle ? Sens de : quand on néglige d'apprendre, suffisamment la doctrine chrétienne ? 369. Sens du mot hérétiques ? Défense d'assister à leurs offices religieux ? Sens du mot infidèles ? 370. Sens de : faule grave-ne pas professer ouvertement sa foi-je le renierai devant mon père ? Quand oblige la profession extérieure de sa foi ? 371. Sens de : quand l'exigent la gloire de Dieu-notre bien spirituel-celui du prochain ? Quiconque me confesse, je le confesserai ? 373. Sens de : espoir téméraire du salut-exemples ? Sens de : qu'on s'autorise de la miséricorde de Dieu-différer sa conversion ? 374. Sens de : quand il s'agit de la conversion-du salut éternel ? 375. Sens de : par n'importe quel péché ?

CHAPITRE TRENTE-UNIÈME

PREMIER COMMANDEMENT. (Suite)

Du culte et de l'Invocation des Saints.

376. Non, le premier commandement ne défend pas d'honorer les Saints ; au contraire, il approuve plutôt ce culte, parce qu'en honorant les Saints, qui sont les amis chéris de Dieu, nous honorons Dieu lui-même.

D'honorer, c.-à-d. de témoigner du respect et de la confiance aux Saints.

Les Saints, c.-à-d. des chrétiens qui sont morts après avoir mené une vie sainte, et à qui l'Eglise a permis de rendre un culte public.

Parce qu'en honorant les Saints, nous honorons Dieu lui-même, non pas directement, mais indirectement ; car Dieu est l'auteur de leur sainteté.

Le culte que nous rendons aux Saints s'appelle culte de Dulie, ou vénération.

376. Le premier commandement défend-il d'honorer les saints ?

377. Non, le premier commandement ne défend pas d'invoquer les Saints en demandant leur assistance et leur protection.

Ne défend pas d'invoquer les Saints. Preuve : " il est bon et utile de les invoquer . . . , " dit le Concile de Trente.

Invoquer les Saints, signifie les appeler à son secours.

En demandant leur assistance et leur protection, c.-à-d. de nous aider à obtenir ce que nous demandons à Dieu.

378. Nous savons que les Saints nous entendent, parce que nous savons qu'il sont avec Dieu, qui leur fait connaître nos prières.

Les Saints nous entendent. Preuve : les âmes des Saints voient pleinement en Dieu toutes les choses de ce monde, peuvent être présentes là où elles veulent, sans être gênées par la distance. Par conséquent, il est certain que les Saints nous entendent.

379. Nous croyons que les Saints nous aident, parce qu'ils sont nos frères et membres de la même Eglise, et à cause des miracles obtenus par leur intercession.

Parce qu'ils sont nos frères. Voir Réponse 376.

Membres de la même Eglise. Voir Réponse 380.

Et à cause des miracles...., c.-à-d. des faveurs, des guérisons extraordinaires obtenues par leur intercession, et qu'il faut être aveugle pour nier.

380. Les Saints sont membres de la même Eglise que nous, parce que les liens de la charité qui les

377. Le premier commandement défend-il d'invoquer les Saints en demandant leur assistance et leur intercession ? 378. Comment savons-nous que les Saints nous entendent ? 379. Pourquoi croyons-nous que les Saints nous aident ? 380. Comment les Saints sont-ils membres de la même Eglise que nous ?

unissaient pendant leur vie à l'Eglise militante ne sont pas rompus par leur entrée dans l'Eglise triomphante.

Les saints sont membres de la même Eglise que nous, parce que l'Eglise triomphante et l'Eglise militante ne sont pas deux Eglises différentes, mais une seule Eglise dont Jésus-Christ est le chef.

L'Eglise triomphante est la réunion des Saints qui triomphent avec Jésus-Christ dans le ciel.

L'Eglise militante est la réunion des fidèles qui sont sur la terre et qui combattent pour entrer dans le ciel.

381. La Communion des Saints signifie l'union mutuelle que la charité établit entre les membres vivants de l'Eglise, les bienheureux dans le ciel et les âmes souffrantes dans le purgatoire.

La Communion. Ce mot veut dire ici société, communication, participation mutuelle.

Des Saints. Ce mot désigne ici non seulement les membres de l'Eglise triomphante, mais encore tous les membres de l'Eglise militante, ainsi que les membres de l'Eglise souffrante.

L'Eglise souffrante est la réunion des âmes des justes qui souffrent dans le purgatoire pour expier leurs fautes avant d'entrer dans le ciel, et ne forme qu'une seule Eglise avec l'Eglise triomphante et l'Eglise militante, de la même manière que dans une famille, ceux qui sont morts, ceux qui vivent en pays étranger et ceux qui sont restés dans le pays natal, ne cessent pas d'être membres de la même famille.

382. Deux avantages résultent de la communion des Saints : 1. sur la terre les membres vivants de l'Eglise s'assistent mutuellement par leurs prières

381. Qu'est-ce que la Communion des Saints ? 382. Quels avantages résultent de la Communion des Saints ?

et leurs bonnes œuvres, et sont aidés par l'intercession des Saints du ciel ; 2. les âmes du purgatoire sont soulagées par les Saints du ciel et par les fidèles de la terre.

S'assistent mutuellement, c.-à-d. que les prières et les bonnes œuvres de chaque fidèle profitent à tous les autres, comme dans une famille le travail de chaque membre de la famille profite à tous les autres.

Sont aidés par l'intercession des Saints du ciel, c.-à-d. par les prières que les Saints adressent à Dieu pour nous.

383. On entend par reliques des Saints tout ce qui reste de leurs corps, et les objets qui ont été à leur usage.

On entend par reliques des Saints. Le mot reliques signifie les restes.

Tout ce qui reste de leurs corps, c.-à-d. chairs conservées, sang, ossements, cendres, poussière.

Et les objets qui ont été à leur usage, c.-à-d. vêtements, linges, meubles, instruments de pénitence, etc.

384. Non, le premier commandement ne défend pas d'honorer les reliques des Saints, parce que cet honneur se rapporte finalement à Dieu, dont les Saints sont les amis.

Le premier commandement ne défend pas d'honorer les reliques des Saints. Preuve : " Les corps sacrés des Saints doivent être vénérés," dit le Concile de Trente.

385. Le premier commandement défend de faire des images dans le but de les faire adorer comme des

383. Que faut-il entendre par les reliques des Saints ? 384. Le premier commandement défend-il d'honorer les reliques des Saints ? 385. Le premier commandement défend-il de faire des images ?

dieux ; mais il ne défend pas de faire des images pour nous rappeler Jésus-Christ, sa sainte mère et les saints.

Preuve : Vous ne ferez point d'images taillées pour les adorer, dit la S. Ecriture.

Par images on entend ici les tableaux, gravures ou statues qui représentent Jésus-Christ, la sainte Vierge et les Saints.

Le premier commandement défend de faire des images dans le but de les faire adorer comme des dieux. Il défend donc l'adoration des images, mais non pas les images elles-mêmes.

386. Oui, il est bon de montrer du respect pour les images de Jésus-Christ et des Saints, parce qu'elles nous représentent Jésus-Christ et les Saints.

Il est bon de montrer du respect pour les images. Ce n'est pas aux images elles-mêmes que se rapporte ce respect, mais à ceux qu'elles représentent.

387. Non, il n'est pas permis d'adresser des prières aux crucifix, aux images et aux reliques des Saints, parce que ces objets n'ont pas de vie, ne peuvent nous aider et ne sont pas capables de nous entendre.

Aux crucifix. Un crucifix est une représentation de Jésus crucifié.

388. Nous prions devant le crucifix, devant les images et les reliques des Saints, parce que la vue de ces objets excite notre dévotion en nous rappelant Jésus-Christ et les Saints, et en nous les proposant pour modèles à imiter.

386. Est-il bon de montrer du respect pour les images de Jésus-Christ et des Saints ? 387. Est-il permis d'adresser des prières aux crucifix, aux images et aux reliques des Saints ? 388. Pourquoi prions-nous devant le crucifix, devant les images et les reliques des saints ?

Le premier
Le premier

Questionnaire du Commentaire

376. Sens de : honorer-les saints-parce qu'en invoquant les saints ? Nom du culte rendu aux Saints ? 377. Preuve qu'il n'est pas défendu d'invoquer les saints ? Sens de : invoquer les saints-demander leur assistance et protection ? 378. Preuve que les saints nous entendent ? 379. Sens de : sont nos frères-membres de la même Eglise-à cause des miracles ? 380. Qu'est-ce que l'Eglise triomphante-militante ? 381. Sens des mots : communion-des saints ? Qu'est-ce que l'Eglise souffrante ? 382. Sens de : s'assistent mutuellement-sont aidés par l'intercession des Saints du ciel ? 383. Sens de : reliques-tout ce qui reste de leurs corps-objets qui ont été à leur usage ? 384. Preuve qu'il n'est pas défendu d'honorer les reliques des Saints ? 385. Preuve qu'il est défendu d'adorer des images ? Ce qu'on entend par images ? 386. A qui se rapporte le respect que l'on montre aux images ? 387. Qu'est-ce qu'un crucifix ?

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

Du second et du troisième commandement de Dieu.

389. Le second commandement de Dieu est : Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement.

Dieu en vain tu ne jureras. Jurer, c'est faire serment.

390. Le second commandement nous ordonne de ne parler qu'avec respect de Dieu, des Saints et des choses saintes, et d'observer fidèlement nos serments et nos vœux légitimes.

Nous ordonne de ne parler qu'avec respect de Dieu, c.-à-d. seulement pour l'invoquer et le louer.

389. Quel est le second commandement de Dieu ? 390. Que nous ordonne le second commandement ?

391. Faire serment, c'est prendre Dieu à témoin de la vérité de ce que l'on dit.

C'est prendre Dieu à témoin, c.-à-d. demander à Dieu d'affirmer lui-même que nous disons vrai.

Les formules par lesquelles on n'a pas l'intention de prendre à témoin, ni Dieu, ni quelque créature en qui reluient d'une manière spéciale les attributs divins, ne sont pas des serments.

Le serment ne consiste pas seulement dans une formule extérieure ; un simple geste exprimant l'intention de prendre Dieu à témoin peut suffire, comme lever la main vers le ciel, la poser sur sa poitrine, etc.

De la vérité de ce que l'on dit. Pour jurer selon la vérité, il faut que l'assertion soit conforme à la pensée de celui qui fait serment.

Le serment est en soi licite et honnête, parce qu'il procède de la foi en un Dieu infallible, qui gouverne le monde par sa science et sa Providence.

392. Il est permis de faire serment dans des circonstances graves, comme lorsqu'on y est obligé par une autorité légitime, ou qu'il est nécessaire pour l'honneur de Dieu, pour notre bien et pour celui du prochain.

Lorsqu'on y est obligé par une autorité légitime. Par exemple : devant les tribunaux ; quand on accepte certaines charges publiques, ou que l'on passe certains contrats.

Où qu'il est nécessaire pour l'honneur de Dieu. Par exemple : les serments exigés par l'Eglise ou les supérieurs ecclésiastiques.

Pour notre bien. Par exemple : se procurer

391. Qu'est-ce que faire serment ? 392. Quand est-il permis de faire serment ?

quelque grand bien ou éviter quelque préjudice notable.

Et celui du prochain. Par exemple : les serments exigés par les magistrats pour le bien de la société.

393. Jurer en vain, c'est : 1. faire serment sans nécessité ; 2. affirmer par serment ce que l'on sait être faux, ce qui s'appelle parjure ; 3. s'engager par serment à faire une chose défendue.

Jurer en vain, c'est jurer sans les conditions requises pour que le serment soit permis.

Ces conditions sont : la nécessité, la vérité et la justice.

394. Oui, le parjure ou faux serment est un péché mortel de sa nature, parce qu'il fait à Dieu une grave injure, en paraissant vouloir le rendre complice du mensonge.

En paraissant vouloir le rendre complice du mensonge, c.-à-d. en donnant à entendre que Dieu ignore la vérité ou qu'il peut attester une fausseté.

395. Non, celui qui a juré de faire une chose défendue n'est pas obligé d'accomplir son serment, car il a fait une faute en faisant ce serment et il en ferait une nouvelle en l'accomplissant.

396. Le vœu est une promesse délibérée que l'on fait à Dieu, avec l'intention de s'obliger rigoureusement à accomplir une chose qui lui est agréable.

Est une promesse délibérée, c.-à-d. faite après y avoir bien réfléchi et librement.

393. Qu'est-ce que jurer en vain ? 394. Le parjure ou faux serment est-il un grand péché ? 395. Celui qui a juré de faire une chose défendue est-il obligé d'accomplir son serment ? 396. Qu'est-ce qu'un vœu ?

Que l'on fait à Dieu, parce que le vœu est un acte de dépendance et d'adoration.

Avec l'intention de s'obliger rigoureusement, c.-à-d. sous peine de péché.

Quand on ne s'oblige pas sous peine de péché, il n'y a qu'une simple promesse.

Une chose qui lui est agréable. Le vœu d'une chose désagréable à Dieu serait une moquerie.

397. Oui, c'est un péché de ne pas accomplir ses vœux, et ce péché est mortel ou véniel, suivant la nature du vœu et l'intention qu'on avait en le faisant.

Suivant la nature du vœu, c.-à-d. suivant son importance.

Ce péché est mortel si le vœu est en matière importante, et véniel seulement si le vœu est en matière légère.

Et l'intention qu'on avait en le faisant, c.-à-d. que ce péché peut être véniel seulement, si on a eu l'intention expresse de ne s'obliger que sous peine de péché véniel, même en matière grave.

L'autorité ecclésiastique, pour de bonnes raisons, peut dispenser des vœux, ou les changer en d'autres bonnes œuvres.

398. Oui, il est bon de faire des vœux, puisque c'est un excellent moyen d'honorer Dieu ; cependant il est prudent de n'en pas faire sans y avoir mûrement réfléchi, ni sans avoir pris l'avis de son confesseur.

Il est bon de faire des vœux. Preuve : "Faites des vœux, et accomplissez-les," dit la S. Ecriture.

Sans y avoir mûrement réfléchi, c.-à-d. sérieusement réfléchi.

397. Est-ce un péché de ne pas accomplir ses vœux ? 398. Est-il bon de faire des vœux ?

Ni sans avoir pris l'avis de son confesseur,
c.-à-d. non sans avoir demandé conseil à son confesseur.

399. Le second commandement défend tout serment faux, téméraire, injuste ou inutile, ainsi que les blasphèmes et les malédictions.

Faux, c.-à-d. contraire à la vérité.

Téméraire, c.-à-d. sans être certain de ce que l'on affirme.

Injuste, c.-à-d. contraire à l'honnêteté ou à la justice.

Inutile, c.-à-d. sans nécessité.

Les blasphèmes. Voir réponse 400.

Les malédictions, c.-à-d. les mauvais souhaits.

400. Blasphémer, c'est dire des paroles injurieuses contre Dieu ou les Saints, et surtout profaner le saint nom de Dieu.

Blasphémer. Ce mot signifie blesser en paroles.

C'est dire des paroles injurieuses contre Dieu. Par exemple : attaquer ou contester quelque une de ses perfections. ... attribuer quelque imperfection.

Contre les Saints. Par exemple : prononcer des paroles impies contre leur personne ou leurs bonnes actions.

On peut aussi blasphémer contre les choses saintes. Par exemple : prononcer des paroles injurieuses contre les sacrements, le calice, le ciboire, le calvaire, etc.

Le mot *sacré*, ordinairement employé par les blasphemateurs, signifie *maudit*.

399. Que défend le second commandement ? 400. Qu'est-ce que le blasphème ?

Profaner le saint nom de Dieu, c.-à-d. le prononcer avec mépris, le maudire, etc.

401. Le blasphème est un péché très grave, que Dieu souvent punit même en ce monde.

Le blasphème est un péché très grave, parce qu'il outrage Dieu lui-même, directement ou personnellement.

Il est aussi le plus inexplicable, parce qu'il ne procure aucune jouissance.

402. Le troisième commandement de Dieu est : Les Dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.

Les Dimanches tu garderas, c.-à-d. qu'il faut consacrer les dimanches au service du Seigneur et s'abstenir des œuvres serviles.

403. Le troisième commandement nous ordonne de sanctifier le dimanche, qui est appelé le jour du Seigneur, parce que ce jour doit être employé spécialement à servir et à prier Dieu.

Nous ordonne de sanctifier le Dimanche, c.-à-d. de l'employer à faire des actes de religion.

404. Non, car le sabbat sanctifié chez les Juifs était le septième jour de la semaine, mais le dimanche qui est sanctifié chez les chrétiens est le premier jour de la semaine.

405. L'Eglise ordonne de sanctifier le dimanche, parce que c'est le jour où Notre-Seigneur est ressuscité, et aussi celui où il envoya le Saint-Esprit à ses Apôtres.

401. Le blasphème est-il un péché grave ? 402. Quel est le troisième commandement de Dieu ? 403. Que nous ordonne le troisième commandement ? 404. Le jour du sabbat était-il le même que le Dimanche ? 405. Pourquoi l'Eglise catholique ordonne-t-elle de sanctifier le Dimanche au lieu du Sabbat ?

406. Nous devons honorer Dieu le Dimanche, en assistant à la sainte messe, et en nous abstenant des œuvres serviles qui ne sont pas nécessaires.

Nous devons honorer Dieu, c.-à-d. lui rendre le culte qui lui est dû.

407. Celui qui n'assiste pas à la messe le Dimanche, quand il le peut, commet un péché mortel.

408. On entend par œuvres serviles certains travaux auxquels le corps a plus de part que l'esprit.

Certains travaux auxquels le corps a plus de part que l'esprit. Par exemple : labourer, tailler la pierre, travailler le bois, forger le fer, tisser, coudre, etc.

Il n'est pas seulement défendu de faire des œuvres serviles le Dimanche, mais aussi d'en faire faire à ceux qui dépendent de nous.

S'employer aux œuvres serviles le Dimanche deux heures au moins, constitue un péché mortel.

Outre les œuvres serviles, il y a ce qu'on appelle les œuvres libérales et les œuvres communes.

Les œuvres libérales sont celles auxquelles l'esprit a plus de part. Par exemple : la lecture, l'écriture, la musique, le dessin, etc.

Ces œuvres sont permises le Dimanche.

Les œuvres communes sont celles auxquelles le corps a autant de part que l'esprit. Par exemple : voyager, jouer, aller à la chasse ou à la pêche.

Ces œuvres sont permises le Dimanche, pourvu qu'elles n'empêchent pas d'assister à la messe et qu'on ne les fasse pas avec une trop grande application et de grandes fatigues.

409. Les œuvres serviles sont quelquefois permises

406. Comment devons-nous honorer Dieu le Dimanche ? 407. Quel péché commet celui qui n'assiste pas à la messe le dimanche, quand il le peut ? 408. Qu'entendez-vous par œuvres serviles ? 409. Les œuvres serviles sont-elles quelque fois permises le Dimanche ?

le dimanche, lorsque la gloire de Dieu, la charité due au prochain, ou la nécessité l'exige.

Lorsque la gloire de Dieu l'exige. Par exemple : orner les autels, sonner les cloches, dresser un reposoir.

La charité due au prochain. Par exemple : creuser une fosse pour ensevelir un mort, aider un pauvre dans un travail qu'il ne peut faire un autre jour, rendre un service nécessaire et pressant.

Où la nécessité. Par exemple : éteindre un incendie, arrêter une inondation, réparer un pont nécessaire à la circulation, rentrer la récolte menacée de perte, etc.

Lorsque la nécessité oblige à travailler le Dimanche il faut, autant que possible, en demander la permission au curé.

Questionnaire du Commentaire

389. Qu'est-ce que jurer ? 390. Sens de : parler avec respect de Dieu ? 391. Sens de : prendre Dieu à témoin ? Formules qui ne sont pas des serments ? En quoi consiste le serment ? Ce qu'il faut pour jurer selon la vérité ? Pourquoi le serment est en soi licite et honnête ? 392. Sens de : lorsqu'on y est obligé par l'autorité légitime—qu'il est nécessaire pour l'honneur de Dieu—pour notre bien—celui du prochain ? 393. Sens de : jurer en vain ? Conditions requises pour que le serment soit permis ? 394. Sens de : en paraissant vouloir le rendre complice du mensonge ? 396. Sens de : promesse délibérée—que l'on fait à Dieu—avec l'intention de s'obliger rigoureusement—simple promesse—une chose qui lui est agréable ? 397. Sens de : suivant la nature du vœu ? Quand le péché est-il mortel—véniel ? Sens de : intention qu'on avait en le faisant ? Qui peut dispenser des vœux et les changer ? 398. Preuve qu'il est bon de faire des vœux ? Sens de : sans y avoir mûrement réfléchi—ni

sans avoir pris l'avis de son confesseur ? 399. Sens de : faux-téméraire-injuste-inutile-maledictions ? 400. Sens des mots blasphémer-paroles injurieuses contre Dieu-les Saints-les choses saintes-sacré employé par les blasphémateurs-profaner le saint nom de Dieu ? 401. Pourquoi le blasphème est un péché grave-le plus inexplicable ? 402. Sens de : les dimanches tu garderas ? 403. Sens de : sanctifier le dimanche ? 406. Sens de : honorer Dieu ? 408. Sens de : travaux auxquels le corps a plus de part que l'esprit ? Est-il défendu de commander des œuvres serviles aux autres ? Durée du travail le dimanche pour constituer un péché mortel ? Œuvres libérales ? Sont-elles permises le dimanche ? Œuvres communes ? A quelles conditions les œuvres communes sont permises le dimanche ? 409. Sens de : lorsque la gloire de Dieu l'exige-la charité due au prochain-la nécessité ? Ce qu'il faut faire lorsque la nécessité oblige ? travailler le dimanche ?

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

Du quatrième, cinquième et sixième commandements.

410. Le quatrième commandement de Dieu est : Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement.

Tu honoreras, signifie rendre à ses parents les devoirs qui leur sont dus.

411. Le quatrième commandement nous ordonne d'honorer, d'aimer nos parents et de leur obéir en tout ce qui n'est pas péché.

412. Nous devons aimer nos père et mère, parce qu'après Dieu nous leur devons la vie, et qu'il les a chargés de pourvoir à nos premiers besoins.

410. Qu'est-ce que le quatrième commandement de Dieu ? 411. Comment devons-nous honorer nos parents ? 412. Pourquoi devons-nous aimer nos père et mère ?

Pourvoir à nos premiers besoins, c.-à-d. nous fournir ce dont nous avons besoin, depuis la naissance jusqu'à l'âge où nous pouvons nous suffire.

413. Respecter ses père et mère, c'est les traiter avec toutes sortes d'égards, supportant avec patience leurs infirmités et même leurs défauts.

Avec toutes sortes d'égards, c.-à-d. d'attentions respectueuses dans nos paroles et nos actions.

414. Nous devons respecter nos père et mère, parce qu'ils tiennent auprès de nous la place de Dieu.

415. Nous devons obéir à nos père et mère, parce que, en leur obéissant, c'est à Dieu que nous obéissons.

Nous devons obéir, c.-à-d. en tout ce qui n'est pas péché. Preuve : " Enfants, dit S. Paul, obéissez à vos parents, selon la volonté de Dieu."

416. Nous devons assister nos père et mère, parce qu'il est bien juste que nous leur rendions dans leurs besoins tous les soins que nous en avons reçus nous-mêmes.

417. Nous devons assister nos père et mère, en leur procurant autant que nous le pouvons, tous les secours spirituels et temporels dans leurs maladies, leur vieillesse, leur pauvreté, et en priant pour eux après la mort.

Tous les secours spirituels, c.-à-d. l'assistance du prêtre s'ils sont incapables de se rendre à l'Eglise, et surtout les derniers sacrements.

Et temporels, c.-à-d. la nourriture, les vêtements,

413. Qu'est-ce que respecter ses père et mère ? 414. Pourquoi devons-nous respecter nos père et mère ? 415. Pourquoi devons-nous obéir à nos père et mère ? 416. Pourquoi devons-nous assister nos père et mère ? 417. En quoi faut-il assister nos père et mère ?

le logement, les soins du médecin, une sépulture convenable, etc.

418. Ces paroles : " afin de vivre longuement ", signifient que Dieu récompense souvent, même en ce monde, l'enfant qui honore son père et sa mère.

Souvent, c.-à-d. non pas toujours, mais presque toujours.

419. L'enfant qui outrage ses père et mère, ou qui les abandonne dans leurs besoins, est maudit de Dieu et les hommes l'ont en horreur.

Qui outrage, c.-à-d. qui est sans affection, sans respect et obéissance pour ses père et mère.

420. Non, car nous devons honneur et obéissance à tous ceux qui ont autorité sur nous, comme nos évêques, nos pasteurs, nos magistrats, nos maîtres et autres supérieurs légitimes.

Nos pasteurs, c.-à-d. nos curés.

Nos magistrats, c.-à-d. les juges, les maires, etc.

421. Les pères et mères sont obligés de pourvoir aux besoins de leurs enfants, de les élever chrétiennement, de les corriger de leurs défauts, de les éloigner de tout danger corporel et spirituel, et de leur donner le bon exemple.

De pourvoir aux besoins de leurs enfants, c.-à-d. de leur fournir la nourriture, le vêtement, les livres d'école, de les soigner dans la maladie, de leur faire fréquenter l'école au moins pendant le temps exigé par la loi, et de les mettre en mesure de gagner

418. Que signifient ces paroles : " afin de vivre longuement " ? 419. Quelle est la punition de l'enfant qui outrage ses père et mère ou qui les abandonne dans leurs besoins ? 420. Nos père et mère sont-ils les seuls auxquels nous devons honneur et obéissance ? 421. Quels sont les devoirs des pères et des mères envers leurs enfants ?

leur vie par une profession proportionnée à leur naissance et conforme à leur vocation.

De les élever chrétiennement, c.-à-d. de les initier à la connaissance des vérités de la religion et de leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers eux-mêmes ; à la pratique de la prière et de la vertu.

De les corriger de leurs défauts, c.-à-d. de réprimer leurs mauvais penchants par les conseils, par les réprimandes, et par la correction, lorsque les autres moyens ont été employés inutilement.

De tout danger corporel ou spirituel, c.-à-d. qui menace leur corps ou leur âme.

Et de leur donner le bon exemple. Les leçons profitent peu, si les exemples les contredisent.

422. Les supérieurs doivent traiter leurs inférieurs avec charité, veiller sur leur conduite, et leur faciliter les moyens d'accomplir leurs devoirs de religion.

Les supérieurs, c.-à-d. ceux qui ont autorité sur les autres.

Leurs inférieurs, c.-à-d. ceux qui dépendent d'eux ou qui sont à leur service.

Avec charité, c.-à-d. avec bonté et affection, et de plus, avec justice.

Veiller sur leur conduite, c.-à-d. sur leurs compagnies, leurs conversations, leurs amusements, la manière dont ils accomplissent leurs devoirs religieux.

Leur faciliter les moyens d'accomplir leurs devoirs de religion, surtout en leur laissant la jouissance du dimanche en entier, autant que possible.

422. Quels sont les devoirs des supérieurs à l'égard de leurs inférieurs ?

423. Les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs sont de les respecter et de leur obéir.

Preuve : " C'est le Seigneur que vous devez servir en les servant," dit S. Paul.

424. Le quatrième commandement défend toute désobéissance, toute opiniâtreté et tout mépris à l'égard de nos père et mère et de nos supérieurs.

Toute opiniâtreté, c.-à-d. tout attachement exagéré à sa manière de voir et de penser.

425. Le cinquième commandement de Dieu est : Homicide point ne seras de fait ni volontairement.

Homicide. Ce mot signifie meurtre d'un homme.

De fait, c.-à-d. réellement.

Ni volontairement, c.-à-d. ni en désir.

426. Le cinquième commandement nous ordonne de respecter la vie corporelle et spirituelle du prochain et la nôtre.

De respecter, c.-à-d. non seulement de ne pas attenter à la vie corporelle et spirituelle de l'homme, mais de la sauvegarder autant qu'il dépend de nous.

427. Le cinquième commandement nous défend : 1. de nous donner la mort, ou de la donner aux autres, et même d'en avoir le désir ; 2. de blesser ou frapper le prochain, de le haïr, de lui dire des injures, de nous venger de lui ; 3. de le scandaliser.

De nous donner la mort. Cet acte n'est jamais permis, et pour nous inspirer l'horreur de ce crime, l'Eglise prive des honneurs de la sépulture chrétienne

423. Quels sont les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs ?
424. Que défend le quatrième commandement ? 425. Quel est le cinquième commandement ? 426. Que nous ordonne le cinquième commandement ?
427. Que nous défend le cinquième commandement ?

ceux qui se suicident et meurent sans avoir donné des preuves de repentir.

Ou de la donner aux autres. Cependant cela est permis dans le cas de légitime défense, de condamnation à mort, ainsi que dans le cas de guerre.

Il est également défendu de se battre en duel. Ceux qui vont se battre en duel commettent un double crime : ils s'exposent eux-mêmes à la mort et cherchent à la donner aux autres ; et l'Eglise frappe d'excommunication les acteurs et les témoins, et les prive de la sépulture chrétienne, s'ils meurent avant de s'être repentis.

428. Scandaliser le prochain c'est le porter au mal par de mauvais conseils ou de mauvais exemples, et s'exposer à donner la mort à son âme.

C'est le porter au mal, c.-à-d. lui fournir une occasion de pécher.

Pour qu'il y ait véritable scandale, il n'est pas nécessaire que le prochain tombe dans le péché ; il suffit que l'acte soit de nature à le faire tomber.

Par de mauvais conseils ou de mauvais exemples, c.-à-d. par paroles, actions et omissions.

429. Oui, nous sommes obligés de réparer le tort causé au prochain par le scandale, par la médisance ou la calomnie, par les injures et les mauvais traitements.

Nous sommes obligés de réparer le tort causé, dans la mesure du possible, car il est rare qu'on puisse réparer tout le tort causé au prochain.

Par le scandale, en donnant de bons conseils et de bons exemples.

428. Qu'est-ce que scandaliser le prochain ? 429. Sommes-nous obligés de réparer le tort causé au prochain ?

Par les injures, en témoignant de l'amitié, du respect et en rendant service.

Par les mauvais traitements, en payant les frais du médecin et les remèdes, en remboursant ce que le prochain aurait gagné si on ne l'eût pas blessé ou estropié.

Dans le cas de mort, le meurtrier doit pourvoir au soutien de tous ceux dont la mort assurait les moyens de vie.

430. Le sixième commandement est : Impudique point ne seras, de corps ni de consentement.

Impudique. Ce mot désigne celui qui se livre au péché d'impureté.

De corps, c.-à-d. par action.

De consentement, c.-à-d. par désir.

431. Le sixième commandement nous ordonne d'être purs dans nos pensées et modestes dans nos regards, dans nos paroles et dans nos actions.

Purs dans nos pensées, c.-à-d. de chasser de notre esprit toute mauvaise pensée, sans s'y arrêter.

Modestes dans nos regards, c.-à-d. ne regarder rien de déshonnête.

Dans nos paroles, c.-à-d. ne prononcer aucune parole honteuse.

Dans nos actions, c.-à-d. ne rien faire d'indécent.

432. Le sixième commandement défend toute familiarité indécente avec le mari ou la femme d'autrui ;
2. toute immodestie sur soi-même ou sur d'autres par

* 430. Quel est le sixième commandement de Dieu ? 431. Que nous ordonne le sixième commandement ? 432. Que défend le sixième commandement ?

regards, paroles ou actions ; 3. toute indécence dans le vêtement ; 4. tout ce qui conduit à l'impureté, comme les tableaux et les spectacles déshonnêtes, les danses vives, les livres et journaux immoraux.

Questionnaire du Commentaire

410. Sens de : tu honoreras ? 412. Sens de : pourvoir à nos premiers besoins ? 413. Sens de : avec toutes sortes d'égards ? 415. Sens de : nous devons obéir ? Preuve ? 417. Sens de : secours spirituels-temporels ? 418. Sens de : souvent ? 419. Sens de : qui outrage ? 420. Sens de : pasteurs-magistrats ? 421. Sens de : pourvoir aux besoins de leurs enfants-les élever chrétiennement-les corriger de leurs défauts-danger spirituel ou corporel-leur donner le bon exemple ? 422. Sens de : supérieurs-inférieurs-avec charité-veiller sur leur conduite-leur faciliter moyens d'accomplir leurs devoirs religieux ? 423. Preuve ? 424. Sens de : opiniâtreté ? 425. Sens de : homicide-de fait-ni volontairement ? 426. Sens de : respecter la vie corporelle et spirituelle du prochain ? 427. Sens de : nous donner la mort-la donner aux autres ? Est-il défendu de se battre en duel ? Pêché des duellistes ? Peines portées contre eux par l'Eglise ? 428. Sens de : le porter au mal ? Ce qui suffit pour qu'il y ait scandale ? Sens de : par de mauvais conseils ou de mauvais exemples ? 429. Sens de : manière de réparer le tort causé-par le scandale-par les injures-par les mauvais traitements-dans le cas de mort ? 430. Sens de : impudique-de corps-de consentement ? 431. Sens de : purs dans nos pensées-modestes dans nos regards-dans nos paroles-dans nos actions ?

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME.

**Septième, huitième, neuvième et dixième
commandements de Dieu.**

433. Le septième commandement de Dieu est : Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment.

Sciemment, c.-à-d. sachant que cela n'est pas à nous.

434. Le septième commandement nous ordonne de donner à chacun ce qui lui appartient, et de respecter sa propriété.

Respecter sa propriété, c.-à-d. ne pas s'approprier ce que chacun possède légitimement.

435. Le septième commandement nous défend de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain, ou de lui faire aucune injustice.

De dérober, c.-à-d. de voler.

436. Ceux qui prennent injustement le bien du prochain, sont les voleurs, les domestiques infidèles, les marchands malhonnêtes, les usuriers, les plaideurs de mauvaise foi, et généralement tous ceux qui font tort au prochain.

Les voleurs, c.-à-d. ceux qui prennent, par la force ou par la ruse, ce qui ne leur appartient pas.

Les domestiques infidèles, c.-à-d. les employés qui perdent leur temps, laissent prendre ou perdre ce qui appartient à leurs maîtres, et retiennent de petites sommes d'argent, sous le prétexte qu'ils ne sont pas suffisamment payés.

433. Quel est le septième commandement de Dieu ? 434. Que nous ordonne le septième commandement ? 435. Que nous défend le septième commandement ? 436. Quels sont ceux qui prennent injustement le bien d'autrui ?

Les marchands malhonnêtes, c.-à-d. qui trompent sur le poids, la mesure, la qualité et la valeur des marchandises.

Les usuriers, c.-à-d. ceux qui, lorsqu'ils prêtent de l'argent, exigent un intérêt plus élevé qu'il n'est juste.

Les plaideurs de mauvaise foi, c.-à-d. ceux qui intentent ou soutiennent des procès, sachant bien qu'ils ont tort.

437. Oui, nous sommes obligés de restituer les biens mal acquis, ou leur valeur, autant que nous pouvons; autrement, nous ne pouvons obtenir le pardon de nos péchés, ni être sauvés.

Nous sommes obligés de restituer. Restituer signifie rendre ce qui ne nous appartient pas.

Les biens mal acquis, c.-à-d. acquis d'une manière malhonnête.

Ou leur valeur, c.-à-d. l'équivalent en argent, lorsque la chose dérobée n'existe plus.

Autant que nous pouvons. S'il y a impossibilité, il faut au moins avoir le désir et la volonté de restituer si on en devient capable.

Il faut restituer à celui à qui on a pris, ou à ses héritiers s'il est mort.

Il faut restituer le plus tôt possible.

Sans la restitution, si on en est capable, ou sans la volonté de restituer lorsqu'on deviendra capable de le faire, on est indigne d'absolution.

438. Oui, nous sommes obligés de réparer le dommage que nous avons causé injustement.

437. Sommes-nous obligés de restituer le bien mal acquis ? 438. Sommes-nous obligés de réparer le dommage que nous avons causé injustement ?

Nous sommes obligés de réparer le dommage, c.-à-d. de compenser tout le tort qu'on a fait injustement.

439. On retient injustement le bien d'autrui, en ne payant pas ses dettes quand on peut le faire, en ne rendant pas un objet qu'on nous a confié, ou en gardant une chose trouvée sans s'informer à qui elle appartient.

En ne payant pas ses dettes. Une dette est ce que l'on doit au prochain.

440. Le huitième commandement de Dieu est : Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement.

Aucunement, c.-à-d. dans n'importe quelle circonstance.

441. Le huitième commandement nous ordonne de dire toujours la vérité, et de respecter l'honneur et la réputation du prochain.

Respecter l'honneur, c.-à-d. ne rien faire ou dire qui puisse faire mépriser notre prochain.

Et la réputation, c.-à-d. ne rien faire ou dire qui puisse faire perdre ou diminuer la bonne opinion qu'on a de quelqu'un.

Nous devons également faire respecter l'honneur et la réputation du prochain, autant que possible.

442. Le huitième commandement défend le faux témoignage, la médisance, la calomnie et le mensonge.

443. Un faux témoignage est une déposition contraire à la vérité, faite devant les tribunaux.

439. De quelle manière retient-on injustement le bien d'autrui ? 440. Quel est le huitième commandement ? 441. Que nous ordonne le huitième commandement ? 442. Que défend le huitième commandement ? 443. Qu'est-ce qu'un faux témoignage ?

Est une déposition, c.-à-d. une déclaration de ce qu'on sait sur une affaire.

Faite devant les tribunaux, c.-à-d. devant les cours de justice, et sous serment.

444. Juger témérairement, c'est concevoir une mauvaise opinion du prochain sans preuves suffisantes.

C'est concevoir une mauvaise opinion du prochain, c.-à-d. en penser du mal.

Sans preuves suffisantes, c.-à-d. sans raison ou presque sans raison suffisante.

Le jugement téméraire est un péché même quand on garde en soi-même, sans la manifester aux autres, la mauvaise opinion que l'on a du prochain.

445. Médire, c'est faire connaître sans nécessité les fautes ou les défauts réels du prochain.

Sans nécessité, c.-à-d. sans une bonne raison.

Les fautes ou les défauts réels, c.-à-d. vrais.

Il est quelquefois permis et même nécessaire de révéler les fautes d'autrui, par exemple, pour se justifier d'une accusation injuste, quand on est questionné par ceux qui en ont le droit, pour faire éviter un péché, empêcher un malheur, etc.

446. On peut réparer le tort fait au prochain par la médisance, en excusant ses fautes et en faisant valoir ses bonnes qualités.

De plus, si la médisance a causé des dommages temporels au prochain, on est obligé de les réparer.

Il est aussi difficile de réparer complètement la médisance que de ramasser un grand nombre de plumes légères que le vent a éparpillées dans toutes les directions.

444. Qu'est-ce que juger témérairement ? 445. Qu'est-ce que médire ?

446. Comment peut-on réparer le tort fait au prochain par la médisance ?

447. Calomnier, c'est accuser quelqu'un d'un défaut qu'il n'a pas, ou d'une faute qu'il n'a pas commise.

La calomnie est un péché diabolique.

448. On doit réparer le tort fait au prochain par la calomnie, en désavouant le mal qu'on a dit de lui, contre la vérité.

En désavouant le mal qu'on a dit de lui, c.-à-d. en déclarant faux le mal que l'on a dit contre le prochain, quand même cela devrait déshonorer le calomniateur.

De plus, si la calomnie a causé au prochain un dommage temporel, on est obligé de le réparer dans la mesure du possible.

Il y a quelques cas où la réparation d'une calomnie n'est pas obligatoire.

A part ces cas, le calomniateur qui refuse de réparer sa calomnie est indigne d'absolution, tout autant que le voleur qui refuse de restituer.

449. Le neuvième commandement de Dieu est : L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.

Qu'en mariage seulement, c.-à-d. seulement après être marié.

450. Le neuvième commandement nous ordonne de nous conserver purs dans nos pensées et nos désirs. Voir Réponse 431.

451. Le neuvième commandement défend : 1. les pensées et les désirs qui ont rapport au mari ou à la femme d'autrui ; 2. toutes les autres pensées et désirs de la chair.

447. Qu'est-ce que calomnier ? 448. Comment doit-on réparer le tort fait au prochain par la calomnie ? 449. Quel est le neuvième commandement de Dieu ? 450. Que nous ordonne le neuvième commandement ? 451. Que nous défend le neuvième commandement ?

452. Les pensées et les désirs impurs sont toujours des péchés mortels, quand on y donne son consentement.

453. Les moyens à employer pour éviter ces péchés sont la fuite des occasions dangereuses, la prière, la fréquentation des sacrements et la dévotion à la sainte Vierge.

454. Le dixième commandement de Dieu est : Bien d'autrui ne désireras pour les avoir injustement.

455. Le dixième commandement nous ordonne de nous réjouir de la prospérité de notre prochain, et de repousser le désir de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain.

Nous ordonne de nous réjouir de la prospérité du prochain, quand elle est honnête et légitime.

La prospérité du prochain, c.-à-d. l'augmentation de ses biens.

Questionnaire du Commentaire

433. Sens de : *sciemment* ? 434. Sens de : *respecter sa propriété* ? 435. Sens de : *dérober* ? 436. Sens de : *voleurs-domestiques infidèles-marchands malhonnêtes-usuriers-plaideurs de mauvaise foi* ? 437. Sens de : *restituer-bien mal acquis-ou leur valeur-autant que nous pouvons* ? A qui restituer ? Quand ? Sans la restitution est-on digne d'absolution ? 438. Sens de : *réparer le dommage causé* ? 439. Sens du mot *dette* ? 440. Sens de : *aucunement* ? 441. Sens de : *respecter l'honneur-la réputation* ? Devons-nous aussi faire respecter honneur et réputation du prochain ? 443.

452. Les pensées et les désirs impurs sont-ils toujours des péchés ? 453. Quels moyens faut-il employer pour éviter ces péchés ? 454. Quel est le dixième commandement de Dieu ? 455. Que nous ordonne le dixième commandement ?

Sens de : déposition-faite devant les tribunaux ? 444. Sens de : concevoir une mauvaise opinion du prochain-sans preuves suffisantes ? Le jugement téméraire est-il un péché quand on le garde en soi-même ? 445. Sens de : sans nécessité-fautes ou défauts réels ? Quand est-il permis et même nécessaire de révéler les fautes d'autrui ? 446. Est-on obligé de réparer les dommages temporels causés par la médisance ? Nature du péché de calomnie ? 448. Sens de : en désavouant le mal dit ? Est-on obligé de réparer le dommage causé par la calomnie ? Y a-t-il des cas où la réparation d'une calomnie n'est pas obligatoire ? Quand le calomniateur est-il indigne d'absolution ? 449. Sens de : en mariage seulement ? 455. Sens de : nous ordonne de nous réjouir de la prospérité du prochain ? Sens de : prospérité du prochain ?

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME

Commandements de l'Eglise.

456. Les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement ; Les dimanches, messe entendras, et les fêtes pareillement ; Tous tes péchés confesseras, à tout le moins une fois l'an ; Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement ; Quatre-Temps, vigiles, jeûneras, et le Carême entièrement ; Vendredi, chair ne mangeras, ni le samedi mémement ; Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement.

Ces commandements de l'Eglise ne sont que les principaux, c'est-à-dire les plus importants, car l'Eglise a un grand nombre d'autres lois.

Les commandements de l'Eglise sont les lois faites par ceux qui gouvernent l'Eglise.

Ils ont été faits pour déterminer la manière d'accomplir certains commandements de Dieu.

456. Quels sont les principaux commandements de l'Eglise ?

457. Oui, nous sommes strictement obligés d'observer les commandements de l'Eglise, parce que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de faire des lois, auxquelles il veut que nous obéissions.

Strictement, c.-à-d. sous peine de péché mortel.

Parce que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de faire des lois.
Preuve : " Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, " a-t-il dit à ses Apôtres.

Auxquelles il veut que nous obéissions.
Preuve : " Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise, " a-t-il également dit à ses Apôtres.

Premier Commandement de l'Eglise.

458. Le premier commandement nous ordonne de sanctifier les fêtes d'obligation déterminées par l'Eglise.

De sanctifier, c.-à-d. de faire des fêtes d'obligations des jours saints.

Les fêtes d'obligation, sont certains jours où les fidèles sont obligés d'entendre la messe et de s'abstenir des œuvres serviles, comme le dimanche.

459. Les jours de fêtes ont été institués par l'Eglise pour nous rappeler les grands mystères de la religion, les vertus et la gloire des saints.

Pour nous rappeler les grands mystères de la religion, c.-à-d. les principaux événements de la vie de Jésus-Christ et de la sainte Vierge.

457. Sommes-nous strictement obligés d'observer les commandements de l'Eglise ? 458. Que nous ordonne le premier commandement : Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de commandement ? 459. Pourquoi les jours de fêtes ont-ils été institués par l'Eglise ?

Les vertus et la gloire des saints, c.-à-d. leur vie sainte et le bonheur dont ils jouissent, afin de nous engager à les imiter et à les prier.

460. Nous devons sanctifier les fêtes d'obligation de la même manière que les dimanches, en assistant à la messe, et en nous abstenant des œuvres serviles.

En assistant à la messe et en nous abstenant des œuvres serviles. Ces deux obligations sont les seules imposées sous peine de péché mortel, mais ne suffisent pas pour dire qu'on a réellement sanctifié les fêtes d'obligation. Il faut encore faire d'autres actes de piété que l'Eglise laisse à notre choix.

Deuxième commandement de l'Eglise.

461. Le deuxième commandement de l'Eglise nous oblige à assister les dimanches et fêtes d'obligation à la sainte messe.

Nous oblige. Cette obligation grave atteint tous ceux qui ont l'âge de raison.

462. Pour satisfaire au précepte de l'Eglise, il faut entendre la messe tout entière, avec dévotion, respect et attention.

Pour satisfaire au précepte, c.-à-d. pour y obéir d'une manière satisfaisante.

Il faut entendre la messe, c.-à-d. être présent de corps et d'esprit.

Tout entière, c.-à-d. sans l'omission d'une partie notable. C'est un péché de ne pas arriver par sa faute au commencement de la messe, et le péché est plus

460. Comment devons-nous sanctifier les fêtes d'obligation ? 461. A quoi nous oblige le deuxième commandement de l'Eglise : Les dimanches, messe entendras et les fêtes pareillement ? 462. Comment faut-il assister à la messe pour satisfaire au précepte de l'Eglise ?

ou moins grand, selon qu'on manque une partie plus ou moins notable.

Avec dévotion, c.-à-d. en priant.

Avec respect, c.-à-d. dans une attitude irréprochable.

Avec attention, c.-à-d. uniquement occupé de ce qui se passe à l'autel et débarrassé de toute pensée étrangère au saint sacrifice.

Bien que ce ne soit pas une obligation, c'est cependant à la grand'messe qu'il faut assister autant que possible.

463. Oui, c'est un péché mortel : 1. de ne pas entendre la messe un dimanche ou une fête d'obligation, à moins d'une raison grave ; 2. d'empêcher sans raison suffisante quelqu'un d'assister à la messe.

A moins d'une raison grave, c.-à-d. d'une bonne raison, telle que : la maladie, le soin des malades et des enfants, la convalescence, les mauvais chemins, etc.

D'empêcher sans raison suffisante quelqu'un d'assister à la messe. Bien plus, c'est aussi un péché mortel de ne pas veiller suffisamment à ce que ceux qui dépendent de nous soient fidèles à assister à la messe.

Questionnaire du Commentaire

456. Pourquoi ces commandements ne sont-ils que les principaux ? Que sont les commandements de l'Eglise ? Pourquoi ont-ils été faits ? 457. Sens de : strictement ? Preuve que J.-C. a donné à l'Eglise le pouvoir de faire des

463. Est-ce un péché mortel de ne pas entendre ou d'empêcher quelqu'un d'entendre la messe, les dimanches et fêtes d'obligation ?

commandements? Preuve qu'il veut que nous y obéissions ? 458. Sens de : sanctifier-fêtes d'obligation ? 459. Sens de : grands mystères de la religion-les vertus et la gloire des Saints ? 460. Sous quelle peine sont imposées ces deux obligations ? Suffisent-elles ? 461. Sens de : nous oblige ? 462. Sens de : pour satisfaire au précepte-il faut entendre la messe-tout entière-avec dévotion-respect-attention ? Y a-t-il obligation d'assister à la grand'messe ? 463. Sens de : raison grave ? Est-ce un péché de ne pas veiller suffisamment à ce que ceux qui dépendent de nous entendent la messe ?

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME

Troisième Commandement de l'Eglise.

464. Par ce commandement j'entends que nous sommes tous obligés, sous peine de péché mortel, d'aller à confesse au moins une fois l'an.

Tous obligés. D'après S. Thomas, cette obligation s'étend même à ceux qui n'auraient commis que des fautes vénielles.

D'aller à confesse au moins une fois l'an. Bien que l'Eglise n'oblige à aller à confesse qu'une fois par année, les mots *au moins une fois l'an*, indiquent clairement son désir de voir les fidèles se confesser beaucoup plus souvent.

L'Eglise n'a pas fixé l'époque de l'année où l'on doit aller à confesse. Toutefois, comme il est commandé de communier dans le temps pascal et que la communion exige l'état de grâce, il est d'usage d'accomplir en même temps ce double précepte.

De plus, cette confession annuelle doit être faite avec les dispositions requises et suivie de l'absolution. On n'accomplirait pas le précepte par une

464. Qu'entendez-vous par ce troisième commandement : Tous les péchés confesserez, à tout le moins, une fois l'an ?

confession nulle ou sacrilège, ou qui ne serait pas suivie de l'absolution.

465. Ceux qui se contentent d'aller à confesse une fois par année, se privent des grâces du sacrement, s'exposent à s'endurcir dans leurs mauvaises habitudes et à mourir dans le péché.

Se privent des grâces du sacrement, en particulier de la grâce dite sacramentelle.

S'exposent à s'endurcir dans leurs mauvaises habitudes, c.-à-d. à accumuler péchés sur péchés, sans regret et sans faire aucun effort pour se corriger.

A mourir dans le péché, parce qu'il est bien difficile de ne commettre aucun péché mortel dans le cours d'une année entière, et que la mort peut nous surprendre à tout instant.

466. Oui, les enfants sont tenus d'aller à confesse quand ils ont l'âge de discrétion, c'est-à-dire, quand ils ont assez d'intelligence pour offenser Dieu mortellement, ce qui a lieu vers l'âge de sept ans.

Quand ils ont l'âge de discrétion, c.-à-d. l'âge de raison.

Assez d'intelligence pour offenser Dieu mortellement. Il est certain que les enfants qui sont en état de péché mortel avant l'âge ordinaire de raison, sont tenus d'aller à confesse.

Quatrième commandement de l'Eglise.

467. Par ce commandement l'Eglise ordonne à tous les fidèles qui ont atteint l'âge de discrétion, de

465. A quoi s'exposent ceux qui se contentent d'aller à confesse une fois par année ? 466. Les enfants sont-ils tenus aussi d'aller à confesse ? 467. Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par le quatrième commandement ? Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques humblement ?

communier au moins une fois par année dans le temps de Pâques.

De communier au moins une fois par année. Bien que l'Eglise n'oblige à communier qu'une fois par année, les mots *au moins une fois par année*, indiquent clairement son désir de voir les fidèles communier beaucoup plus souvent.

Dans le temps de Pâques. L'Eglise a fixé l'époque de cette communion annuelle, et les communions faites en d'autres temps ne sauraient dispenser de l'obligation de communier dans le temps de Pâques.

De plus, cette communion annuelle doit être bonne. Celui qui aurait eu le malheur de faire une communion sacrilège dans le temps de Pâques n'aurait donc pas satisfait au quatrième commandement de l'Eglise.

468. L'âge de discrétion, par rapport à la sainte communion, est celui où un enfant est assez intelligent et assez instruit pour recevoir ce sacrement avec les dispositions nécessaires.

L'âge de discrétion. Pour la communion il n'est pas seulement l'âge de raison comme pour la confession, mais l'âge où un enfant est suffisamment instruit de la religion pour être admis à la Première Communion.

469. Celui qui néglige de communier dans le temps pascal, commet un péché mortel ; car il désobéit à l'Eglise en matière grave, méprise le plus grand bienfait de Dieu, et scandalise le prochain.

Il désobéit à Dieu en matière grave. Preuve : les menaces d'interdiction de l'église et de refus de

468. Que faut-il entendre par âge de discrétion par rapport à la communion ? 469. Quel péché commet celui qui néglige de communier dans le temps pascal ? 470. Qu'est-ce que le temps pascal ?

de sépulture chrétienne, faites par l'Eglise contre ceux qui ne font pas leurs Pâques.

Méprise le plus grand bienfait de Dieu, c.-à-d. dédaigne la personne divine de Jésus-Christ lui-même et les avantages offerts à ceux qui reçoivent la sainte Eucharistie.

Scandalise le prochain, c.-à-d. donne un mauvais exemple qui peut porter le prochain à manquer aussi à ce devoir.

470. Le temps pascal, d'après la loi générale de l'Eglise, est le temps qui commence huit jours avant Pâques et finit huit jours après, mais dans la province de Québec le Pape permet de le commencer le mercredi des Cendres.

Le temps pascal, c.-à-d. le temps fixé pour l'accomplissement du devoir pascal.

Dans la Province de Québec, le Pape permet de le commencer le mercredi des Cendres, c.-à-d. qu'on peut faire ses Pâques à partir du mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo, inclusivement.

De plus, celui qui n'a pas communie dans le temps pascal, n'en est pas dispensé pour cela, mais reste toujours sous l'obligation de le faire au plus tôt.

471. Cette communion pascalle doit se faire dans son église paroissiale, à moins qu'on obtienne de son curé ou de son évêque la permission de la faire ailleurs.

Cette communion pascalle doit se faire dans son église paroissiale, c.-à-d. dans l'église de sa paroisse. Si on la faisait ailleurs sans permission, on

470. Qu'est-ce que le temps pascal ? 471. Où faut-il faire cette communion pascalle ?

n'aurait pas satisfait au quatrième commandement de l'Eglise.

Cinquième commandement de l'Eglise.

472. Ce commandement nous impose l'obligation de jeûner les mercredi, vendredi et samedi des Quatre-Temps ; tous les jours du Carême, excepté les dimanches ; la veille de Noël, de la Pentecôte, de la Saint-Pierre, de l'Assomption et de la Toussaint, et tous les mercredis et vendredis de l'Avent.

Les mercredi, vendredi et samedi des Quatre-Temps. Ces trois jours de jeûne sont appelés Quatre-Temps, parce qu'ils arrivent quatre fois par année, de trois mois en trois mois.

Les Quatre-Temps ont surtout pour but de nous faire sanctifier les quatre saisons de l'année.

Tous les jours du Carême excepté les dimanches. Le Carême est un jeûne de quarante jours, qui précède, la fête de Pâques, et établi pour imiter le jeûne de Notre Seigneur.

La veille de Noël... Ces jours de jeûne sont appelés vigiles ou veilles. Ils ont pour but de nous préparer à célébrer certaines fêtes avec plus de ferveur.

Tous les mercredis et vendredis de l'Avent. L'Avent est une sorte de petit carême qui comprend les quatre semaines préparatoires à la fête de Noël.

473. J'entends par jours de jeûne, les jours où l'on ne doit prendre qu'un seul repas principal, auquel il est permis d'ajouter une légère collation.

472. Quelle obligation nous impose le cinquième commandement de l'Eglise : Quatre-Temps, vigiles jeûneras, et le Carême entièrement ? 473. Qu'entendez-vous par jours de jeûne ?

Un seul repas principal, c.-à-d. qu'on ne jeûne pas quand on fait plus d'un repas complet par jour.

Une légère collation, c.-à-d. un petit repas, le soir généralement.

A cette légère collation il est permis de prendre huit et même dix onces de nourriture.

Le matin, il est aussi permis de prendre deux onces de pain avec un peu de breuvage.

474. Par jours d'abstinence, j'entends des jours où l'Eglise défend de manger de la viande, mais ne défend pas de faire plusieurs repas.

Par jours d'abstinence... on entend les jours maigres.

475. L'Eglise nous ordonne de jeûner et de nous abstenir de viande à certains jours, pour amortir nos passions et satisfaire pour nos péchés.

Pour amortir nos passions, c.-à-d. diminuer la violence de nos inclinations au mal.

476. L'obligation de jeûner commence le jour où l'on a vingt-et-un ans accomplis.

Le jour où l'on a vingt-et-un ans accomplis, c.-à-d. où l'on commence sa vingt-deuxième année.

477. Les principales raisons qui peuvent exempter du jeûne, sont la dispense, la maladie, un travail pénible ; dans le doute on doit demander l'avis de son confesseur.

La dispense, c.-à-d. la permission donnée par le supérieur ecclésiastique.

474. Qu'entendez-vous par jours d'abstinence ? 475. Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle de jeûner et de nous abstenir de viande à certains jours ? 476. A quel âge commence l'obligation de jeûner ? 477. Quelles sont les raisons qui peuvent exempter du jeûne ?

La dispense est nulle, si les raisons alléguées pour l'obtenir ne sont pas vraies.

La maladie. Sont compris dans ce cas : les malades, les convalescents, les personnes débiles, âgées de plus de soixante ans, les nourrices, les femmes enceintes, etc.

Un travail pénible, tel que celui des ouvriers d'usines, des laboureurs, forgerons, boulangers, ou toute besogne dont on ne peut s'acquitter en jeûnant.

Dans le doute, c.-à-d. quand on n'est pas sûr que nos raisons sont suffisamment graves pour nous dispenser du jeûne, on doit consulter son confesseur.

Sixième commandement de l'Eglise

478. Par le sixième commandement, l'Eglise nous défend d'user, sans nécessité, d'aliments gras le vendredi et le samedi.

Dans notre Province, le Souverain Pontife a permis de faire gras le samedi, lorsque ce n'est pas un jour de jeûne.

L'Eglise nous défend. Cette défense commence à obliger dès l'âge de sept ans.

D'user sans nécessité, c.-à-d. sans raisons graves, et les mêmes à peu près que celles qui exemptent du jeûne.

479. Les jours du Carême où, par dispense, on peut manger gras, il faut observer deux conditions : 1. ne faire qu'un seul repas gras, 2. ne pas manger de poisson à ce repas.

478. Qu'est-ce que l'Eglise nous défend par le sixième commandement : Vendredi, chair ne mangeras, ni le samedi même ? 479. Que faut-il observer les jours de jeûne du Carême où, par dispense, on peut manger gras ?

480. Les jours du carême où, par dispense, on peut manger gras, sont : 1. les dimanches, excepté celui des Rameaux ; 2. les lundis, mardis et jeudis, excepté le jeudi qui suit le mercredi des Cendres, et le lundi, le mardi et le jeudi de la semaine sainte.

De la semaine sainte, c.-à-d. de la semaine qui précède la fête de Pâques.

481. L'Eglise nous ordonne de nous abstenir de viande le vendredi, pour nous faire faire pénitence le jour où Notre-Seigneur est mort pour nous.

Septième commandement de l'Eglise.

482. Ce commandement nous oblige à payer les dîmes, suppléments, capitations et autres droits autorisés pour les frais du culte divin et pour l'entretien des pasteurs.

Les dîmes. Dîme signifie dixième partie. La dîme dans la province de Québec, est la vingt-sixième partie des grains récoltés.

Suppléments. Le supplément est un droit imposé sur certains produits de la terre, autres que les grains, pour suppléer à l'insuffisance du revenu du curé.

Capitations. La capitation est la redevance d'une somme très modique imposée par l'évêque à ceux qui ne cultivent pas la terre.

Et autres droits autorisés. ... Ces droits sont les honoraires fixés par un tarif approuvé par l'évêque, pour services, sépultures, grand'messes, mariages, etc.

Cette loi ecclésiastique oblige gravement en conscience ceux qui sont capables de l'acquitter.

480. Quels sont les jours du Carême où, par dispense, on peut manger gras ? 481. Pourquoi l'Eglise nous ordonne-t-elle de nous abstenir de viande le vendredi ? 482. A quoi nous oblige le septième commandement de l'Eglise : Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement ?

Questionnaire du Commentaire

464. Sens de : tous obligés—au moins une fois l'an ? Quand doit se faire cette confession ? Le précepte est-il accompli par une confession nulle, sacrilège, ou non suivie de l'absolution ? 465. Sens de : se privent des grâces du sacrement—s'exposent à s'endurcir—à mourir dans le péché ? 466. Sens de : âge de discrétion—assez d'intelligence pour offenser Dieu mortellement ? 467. Sens de : communier au moins une fois par année—dans le temps de Pâques ? Le précepte est-il accompli par une communion qui n'est pas bonne ? 468. Sens de : âge de discrétion pour communier ? 469. Preuve qu'il désobéit à Dieu en matière grave ? Sens de : méprise le plus grand bienfait de Dieu—scandalise le prochain ? 470. Sens de : temps pascal ? Quand peut-on faire ses Pâques dans la province de Québec ? Celui qui n'a pas communie dans le temps pascal en est-il dispensé ? 471. Sens de : la communion pascale doit se faire dans l'église paroissiale ? 472. Qu'est-ce que les Quatre-Temps ? But des Quatre Temps ? Qu'est-ce que le Carême ? Vigiles ou veilles ? L'Avent ? 473. Sens de : un seul repas principal—légère collation—ce qu'il est permis de prendre à cette légère collation—le matin ? 474. Sens de : jours d'abstinence ? 475. Sens de : amortir nos passions ? 476. Sens de : 21 ans accomplis ? 477. Sens du mot dispense ? Quand est-elle nulle ? Sens de : maladie—travail pénible—dans le doute ? 478. Quand est-il permis de faire gras le samedi ? Sens de : l'Eglise—nous défend—user sans nécessité ? 480. Sens de : semaine sainte ? 482. Sens de : dîmes—suppléments—capitations et autres droits autorisés ? Cette loi oblige-t-elle gravement ?

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

·Du jugement dernier et de la Résurrection, de l'Enfer, du Purgatoire et du Ciel.

488. Jésus-Christ nous jugera, d'abord immédiatement après notre mort, et ensuite à la fin du monde.

Jésus-Christ nous jugera, c.-à-d. prononcera la sentence qui fixera notre sort éternel.

Preuve : " Il a été décrété que les hommes meurent une fois ; et après cela le jugement," dit la S. Ecriture.

484. Le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort, s'appelle le jugement particulier.

S'appelle le jugement particulier, c.-à-d. le jugement privé, par opposition au jugement général.

485. Le jugement général est celui que tous les hommes subiront ensemble à la fin du monde.

Le jugement général. Il est ainsi appelé parce qu'il se passera en présence du genre humain réuni.

Il ne changera pas la sentence du jugement particulier, mais la confirmera.

A la fin du monde. Personne ne sait quand ce moment arrivera, mais il est de foi qu'il y aura un jugement général.

Preuve : " Ceux qui auront bien fait, sortiront des tombeaux pour la résurrection de la vie ; ceux qui auront mal fait, pour subir leur condamnation, " dit la S. Ecriture.

486. Jésus-Christ juge les hommes immédiatement

485. Quand Jésus-Christ nous jugera-t-il ? 484. Comment s'appelle le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort ? 485. Qu'est-ce que le jugement général ? 486. Pourquoi Jésus-Christ jugera-t-il les hommes immédiatement après leur mort ?

après leur mort, pour les récompenser ou les punir d'après leurs actions.

Ce jugement, immédiatement après la mort, n'a cependant qu'un commencement d'exécution, car les récompenses du ciel et les peines de l'enfer s'accroîtront encore, après la résurrection, par l'union des âmes avec leur propre corps.

487. La récompense ou la punition réservée aux morts après le jugement particulier, c'est le ciel, le purgatoire ou l'enfer.

Aux morts, c.-à-d. aux âmes des morts.

488. L'enfer est un lieu de supplice, où ceux qui sont morts en état de péché mortel sont privés de la vue de Dieu pour toujours, et souffrent des tourments épouvantables et éternels.

L'enfer. Preuve de son existence : Notre-Seigneur en parle jusqu'à quinze fois dans l'Evangile.

Est un lieu de supplice. Preuve : "Ceux-ci iront au supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle," dit la S. Ecriture.

Sont privés de la vue de Dieu pour toujours. La privation de Dieu est la torture la plus horrible de l'enfer, parce que les damnés comprennent ce qu'ils ont perdu.

La privation de Dieu est ce qu'on appelle la peine du *dam*, et c'est de ce mot que vient le nom de damnés.

Souffrent des tourments épouvantables, c.-à-d. la peine des sens et surtout du feu qui brûle sans jamais consumer.

Eternels, c.-à-d. qui ne finiront jamais. Preuve : "Allez, maudits, au feu éternel," dit la S. Ecriture.

487. Quelle récompense ou quelle punition est réservée aux âmes des morts après le jugement particulier ? 488. Qu'est-ce que l'enfer ?

489. Le purgatoire est un lieu de supplice, où, avant d'entrer dans le ciel, doivent souffrir les âmes de ceux qui sont morts en état de péché véniel, ou qui n'ont pas satisfait pour les peines temporelles dues à leurs péchés.

Le Purgatoire. Ce mot signifie lieu de purification.

Preuve de son existence : " Il y a une prison dans l'autre monde d'où l'on ne sort qu'après avoir payé jusqu'à la dernière obole, " dit la S. Ecriture.

Est un lieu de supplice. Les souffrances du Purgatoire consistent, comme celles de l'enfer, dans la privation de Dieu et les tortures du feu.

Les âmes qui sont en purgatoire en sortent du moment qu'elles ont fini d'expier leurs péchés.

Les corps ne vont pas en purgatoire, parce que le purgatoire existera seulement jusqu'à la fin du monde.

Différence entre le purgatoire et l'enfer : le purgatoire est temporaire et l'enfer éternel ; ceux qui sont dans le purgatoire aiment Dieu et ceux qui sont en enfer haïssent Dieu.

490. Oui, les fidèles qui sont sur la terre peuvent secourir les âmes du purgatoire par leurs prières, leurs mortifications, leurs aumônes, par l'application des indulgences, par les messes qu'ils font dire pour elles, et par les communions qu'ils font.

Les fidèles qui sont sur la terre peuvent secourir les âmes du purgatoire. Preuve : " Nous définissons, dit le concile de Florence, que les suffrages des fidèles vivants, c'est-à-dire les sacrifices, les prières et les aumônes, ainsi que les autres œuvres de piété, servent à ces âmes pour les soulager de leurs peines."

489. Qu'est-ce que le purgatoire ? 490. Les fidèles, qui sont sur la terre, peuvent-ils secourir les âmes du purgatoire ?

491. Outre le jugement particulier, il doit y avoir un jugement général, afin que Dieu, qui permet sur la terre que les justes soient éprouvés et que les méchants prospèrent, puisse, à la fin du monde, faire éclater sa justice devant tous les hommes.

Afin que Dieu puisse, à la fin du monde, faire éclater sa justice devant tous les hommes, c.-à-d. faire comprendre qu'il était infiniment juste à l'égard des hommes, tout en permettant sur la terre que les bons fussent souvent malheureux, tandis que les méchants étaient heureux et réussissaient en tout.

492. Oui, nos corps auront part à la récompense ou à la punition de nos âmes, parce qu'ils leur seront réunis par la résurrection, pour participer à leur bonheur ou à leur malheur, comme ils ont pris part à leur bonnes œuvres ou à leurs péchés.

Nos corps auront part à la récompense ou à la punition de nos âmes. Il est juste que le corps qui a participé aux souffrances et aux plaisirs de l'âme participe aussi à sa récompense ou à sa punition. Bien plus, il est nécessaire à la béatitude complète de l'âme, que le corps qu'elle a habité pendant la vie lui soit uni.

Parce qu'ils leur seront réunis par la résurrection. Preuve, ces paroles de Job : " Je sais que mon Rédempteur est vivant, qu'au dernier jour je sortirai de la terre, et que je verrai dans ma chair mon Sauveur et mon Dieu."

493. Les corps des justes ressusciteront glorieux et immortels.

491. Pourquoi, outre le jugement particulier, doit-il y avoir un jugement général ? 492. Nos corps auront-ils part à la récompense ou à la punition de nos âmes ? 493. Dans quel état ressusciteront les corps des justes ?

Glorieux et immortels, c.-à-d. comme celui de Notre-Seigneur. Voir Réponse 100.

494. Oui, les corps des damnés ressusciteront aussi, mais ils seront condamnés aux peines éternelles de l'enfer.

Les corps des damnés ressusciteront aussi, non pas glorieux, mais immortels, pour leur malheur.

495. Le ciel est un lieu de délices, dans lequel les élus voient Dieu face à face, participent à sa gloire, et jouissent d'un bonheur éternel.

Le ciel est un lieu de délices, c.-à-d. de bonheur parfait.

Dans lequel les élus, c.-à-d. ceux qui méritent le ciel en servant Dieu fidèlement.

Voient Dieu face à face, c.-à-d. dans sa nature et en personne, tel qu'il est en lui-même.

Participent à sa gloire, c.-à-d. sont en quelque sorte déifiés.

Jouissent d'un bonheur éternel. Cette vérité est de foi.

496. Ceux qui vont au ciel sont les justes qui n'ont point offensé Dieu, ou qui ayant eu le malheur de l'offenser, en ont fait pénitence.

Sont les justes qui n'ont point offensé Dieu, c.-à-d. qui ont conservé l'innocence baptismale.

Ou qui ayant eu le malheur de l'offenser, en ont fait pénitence, c.-à-d. les justes pénitents.

494. Les corps des damnés ressusciteront-ils aussi ? 495. Qu'est-ce que le ciel ? 496. Quels sont ceux qui vont au ciel ?

y avoir
net sur
que les
le, faire

monde,
s hom-
iniment
tant sur
heureux,
réussis-

pense ou
r seront
leur bon-
s part à

pense ou
le le corps
s de l'Amo
punition.
nplète de
la vie lui

a résur-
e sais que
r jour je
ma chair

lorieux et

un jugement
la punition
justes ?

497. On devrait toujours avoir présentes à l'esprit, ces paroles de Jésus-Christ : Que sert à l'homme de gagner l'univers entier s'il perd son âme ? Ou que pourra donner l'homme en échange de son âme ? Car le fils de l'homme viendra dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres.

Questionnaire du Commentaire

483. Sens de : nous jugera ? Preuve ? 484. Sens de : jugement particulier ? 485. Sens de : jugement général ? Changera-t-il la sentence du jugement particulier ? Quand aura lieu la fin du monde ? Preuve qu'il y aura un jugement général ? 486. Le jugement particulier n'a-t-il qu'un commencement d'exécution ? 487. Sens de : aux morts ? 488. Preuve de l'existence de l'enfer—qu'il est un lieu de supplice ? Torture la plus horrible de l'enfer ? Comment s'appelle la privation de la vue de Dieu ? Sens de : souffrent des tourments épouvantables—éternels ? Preuve ? 489. Sens du mot Purgatoire ? Preuve de son existence ? Souffrances du purgatoire ? Quand les âmes en sortent-elles ? Pourquoi les corps ne vont pas en purgatoire ? Différence entre le purgatoire et l'enfer ? 490. Preuve que les fidèles peuvent secourir les âmes du purgatoire ? 491. Sens de : faire éclater sa justice devant tous les hommes ? 492. Pourquoi nos corps auront-ils part à la récompense ou à la punition de nos âmes ? Preuve de la réunion des corps et des âmes ? 493. Sens de : glorieux et immortels ? 495. Sens de : lieu de délices—les élus—voient Dieu face à face—participent à sa gloire ? 496. Sens de : justes qui n'ont point offensé Dieu—ou qui l'ayant offensé en ont fait pénitence ?

497. Quelles paroles devrait-on avoir toujours présentes à l'esprit ?

A. M. D. G.

esprit,
me de
Du que
e? Car
n Père
on ses

ens de :
énéral ?
Quand
ura un
n'a-t-il
e : aux
l est un
l'enfer ?
Dieu ?
ternels ?
de son
âmes en
gatoire ?
euvre que
e ? 491.
ommes ?
ompense
ion des
mortels ?
u face à
istes qui
ont fait

rit ?

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES.
CHAPITRE I. De la fin de l'homme.....	1
“ II. De Dieu et de ses perfections.....	12
“ III. De l'unité et de la Trinité de Dieu	16
“ IV. De la Création.....	21
“ V. De nos premiers parents et de leur chute.....	26
“ VI. Du péché et des différentes espèces de péchés.....	32
“ VII. De l'Incarnation et de la Rédemption.....	43
“ VIII. Passion, Mort, Résurrection et Ascension de Notre Seigneur..	54
“ IX. Du Saint Esprit et de sa descente sur les Apôtres.....	64
“ X. Des effets de la Rédemption.....	67
“ XI. De l'Eglise.....	75
“ XII. Des attributs et des notes de l'Eglise.....	82
“ XIII. Des sacrements en général	89
“ XIV. Du Baptême.....	95
“ XV. De la Confirmation.....	102
“ XVI. Des effets de la Confirmation...	105
“ XVII. Du sacrement de Pénitence...	109
“ XVIII. De la contrition.....	112
“ XIX. De la confession et de la satisfaction.....	120
“ XX. De la manière de faire une bonne confession.....	128

	PAGES.
CHAPITRE XXI. Des Indulgences	131
“ XXII. De la Sainte Eucharistie.....	135
“ XXIII. Des fins pour lesquelles la Sainte Eucharistie a été ins- tituée.....	142
“ XXIV. Du sacrifice de la messe.....	146
“ XXV. L'Extrême-Onction et l'Ordre.	150
“ XXVI. Du Mariage.....	155
“ XXVII. Des sacramentaux	163
“ XXVIII. De la prière	166
“ XXIX. Des commandements de Dieu	179
“ XXX. Du premier commandement de Dieu	181
“ XXXI. Du culte et de l'invocation des Saints	187
“ XXXII. Du second et du troisième commandements de Dieu..	192
“ XXXIII. Du quatrième, cinquième etsixième commandements.	200
“ XXXIV. Septième, huitième, neuviè- me et dixième commande- ments de Dieu.....	208
“ XXXV. Commandements de l'Eglise.	214
“ XXXVI. Troisième commandement de l'Eglise	218
“ XXXVII. Du jugement dernier et de la Résurrection, de l'Enfer, du Purgatoire et du Ciel.....	227

